

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Séance du 11 février 2011

AVIS DU CESER

**LES ENJEUX DE LA FUTURE POLITIQUE
AGRICOLE COMMUNE APRES 2013 :**

**QUELS DEFIS POUR L'AGRICULTURE
DE MIDI-PYRENEES ?**

RAPPORTEUR : Michel BAYLAC

**Le CESER tient à remercier
les PERSONNALITES AUDITIONNEES
pour leur contribution à ce projet d'Avis**

Patrice DARDENNE, Exploitant agricole

Sylvain DOUBLET, Chargé d'étude à l'association SOLAGRO

Henri de FERLUC, Directeur délégué général de la SAFER Gascogne-Haut-Languedoc

Régis HOCHART, Exploitant agricole, ancien président de coopérative, ancien porte parole de la Confédération Paysanne

Vincent LABARTHE, Vice-président du Conseil Régional Midi-Pyrénées en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'enseignement agricole

Michel LAGAHE, Responsable conseil CER-France

Francis LAMISSE, Directeur de la coopérative agricole ARTERRIS

Bruno LION, Directeur adjoint de Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées (DRAAF)

Christian MONTGOBERT, Chargé d'études économiques à la Chambre d'agriculture de Midi-Pyrénées

Hervé OSSARD, Vice-président d'AGRIMIP INNOVATION

Georges PICARD, Représentant syndical dans l'industrie agroalimentaire, groupe 3A SAS

Michel ROUX, Président du Conseil départemental commerce (Haute-Garonne)

Laëtitia VASQUEZ, Représentante de l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV)

William VILLENEUVE, ancien Président national des Jeunes Agriculteurs (JA)

Antoine VOISIN, Directeur de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) de la Haute-Garonne et directeur du GIE des ADASEA de Midi-Pyrénées

SOMMAIRE

INTERVENTION DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL MIDI-PYRENEES	07
AVIS DU CESER – LES ENJEUX DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2013 : QUELS DEFIS POUR L’AGRICULTURE DE MIDI-PYRENEES ?	19
INTRODUCTION	21
PRÉAMBULE	23
A - L’ENVIRONNEMENT MONDIAL	23
L'évolution de la demande mondiale et le nouveau déficit alimentaire.....	23
La volatilité des marchés.....	25
L'influence de l'OMC sur l'agriculture.....	26
B - LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE	28
L'historique de la Politique Agricole Commune.....	28
Les principales évolutions de la PAC.....	28
La Politique Agricole Commune 2007-2013.....	30
Le bilan de santé de la PAC 2007-2013 : une révision à mi-parcours.....	31
Le contexte européen.....	33
La pression sociétale : sécurité et qualité alimentaire, environnementale.....	34
Les orientations de la PAC 2013 : les 3 scénarios envisagés.....	36
Les divergences des pays de l'UE 27 sur les aides « uniformes ».....	37
C - LA POLITIQUE AGRICOLE FRANÇAISE	37
La loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche.....	37
La position sur la PAC de l'Association des régions de France dans la perspective de l'après 2013.....	38
D – LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU CONTEXTE	40
LES ENJEUX POUR MIDI-PYRÉNÉES DE LA FUTURE PAC	41
I – LES ENJEUX DE RECONNAISSANCE SOCIALE DE L’AGRICULTURE	41
1 – LES ENJEUX ALIMENTAIRES ET DE SANTE PUBLIQUE	41
1.1 La situation régionale.....	41
L'agroalimentaire.....	43
Les circuits courts.....	45
1.2 Les enjeux identifiés.....	47
1.3 Les préconisations.....	48

2 – LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	49
2.1 La situation régionale.....	50
Les gaz à effet de serre.....	50
La grande diversité biologique de la région Midi-Pyrénées.....	52
2.2 Les enjeux identifiés.....	53
2.3 Les préconisations.....	54
II – LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	56
2.1 La situation régionale.....	56
Les productions.....	56
Les exploitations.....	58
L’emploi.....	59
Le revenu.....	63
La formation.....	64
2.2 Les enjeux identifiés.....	65
2.3 Les préconisations.....	66
Productions agricoles.....	66
Installation, Transmission-reprise d’exploitations.....	67
Salariat agricole.....	68
Formation.....	68
Aides aux produits et subventions.....	69
III – LES ENJEUX D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	70
3.1 La situation régionale.....	70
Le territoire régional.....	70
La surface agricole utile.....	71
La répartition des exploitations.....	71
La répartition des industries agroalimentaires et du commerce de gros de produits agricoles et agroalimentaires.....	73
La population.....	74
3.2 Les enjeux identifiés.....	75
3.3 Les préconisations.....	76
CONCLUSION	79
EXPLICATION DE VOTE	81
INTERVENTION DE DENIS FERTE PRESIDENT DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE DE LA REGION MIDI-PYRENEES	111
GLOSSAIRE	115

**INTERVENTION DE JEAN-LOUIS CHAUZY PRESIDENT DU CONSEIL
ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
MIDI-PYRENEES**

Monsieur le Représentant du Préfet de région,
Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
Monsieur le Vice-Président de Région,
Monsieur le Président de la Commission « Agriculture et Agroalimentaire » de la Région,
Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'agglomération,
Madame la Présidente de l'association des élus du Pays d'Autan,
Monsieur le Président du Conseil de développement du Pays d'Autan,
Madame, Monsieur le Conseiller,
Madame, Monsieur les Directeurs,
Madame, Monsieur,

Nous tenons ce matin notre première assemblée plénière de l'année dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, et j'en remercie son Président, Pascal BUGIS, qui ne peut malheureusement être présent, représenté par M. Laurent BONNEVILLE, Vice-Président, Maire de Mazamet, et M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur Général des Services, qui en ont permis l'organisation.

Je tiens à saluer également Mme Nathalie de VILLENEUVE, Présidente de l'association des élus du Pays d'Autan, et M. Guy MILLAN, Président des Conseils de développement du Pays d'Autan et de l'agglomération de Castres-Mazamet. Le CESER rappelle son attachement à l'exercice de la démocratie participative dans les territoires de projet, agglomérations et pays, et leur apporte son soutien.

Je remercie Mme Caroline LAPELERIE, Directrice Générale de Castres-Mazamet Technopole pour sa présence à notre plénière, ainsi que MM. Robert BARTHES et Norbert JULLIEN, anciens conseillers, qui ont beaucoup apporté à notre assemblée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, quelques mots sur l'évolution de la composition des CESER : le décret du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux les oblige à reconsidérer la représentation de Solidaires dans le 2^{ème} collège et à intégrer dans le 3^{ème} collège six représentants supplémentaires des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement, ainsi que des personnes qualifiées choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable. Les préfets de région ont trois mois pour prendre les arrêtés. Il y aura ensuite une réunion de l'assemblée pour intégrer les nouveaux membres. Je propose donc au Bureau du 21 février 2011 la constitution d'un groupe de travail pour faire évoluer notre règlement intérieur.

Industrie, agriculture sont deux secteurs clés pour l'économie de notre région, qui doivent s'adapter aux mutations de l'économie mondiale. Ainsi le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional de Midi-Pyrénées a élaboré deux projets d'avis qui y sont relatifs.

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

Le premier projet d'avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI » sera présenté par M. Pierre MOLETTE, rapporteur ; le second, « Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ? » sera développé par le rapporteur Michel BAYLAC.

LE DYNAMISME ECONOMIQUE DU TARN, DE CASTRES-MAZAMET

Le choix de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour cette plénière n'est pas un hasard.

Evoquer le maintien et le développement des PME-PMI en Midi-Pyrénées qui sont essentielles à la croissance durable dans une économie mondialisée ne peut se faire **sans parler de l'exemple de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, créée en 2000. Je salue un de ses principaux bâtisseurs Bernard RAYNAUD. Je me souviens de l'inauguration avec le 1^{er} Ministre il y a 10 ans de ces locaux et de la zone d'emplois, quel succès !**

Avec près de 85 000 habitants, elle constitue le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone. En effet, le Tarn est le deuxième département industriel de Midi-Pyrénées après la Haute-Garonne, se caractérisant par une forte représentation des PME-PMI.

C'est aussi un territoire où l'agriculture et l'élevage sont présents et où l'agroalimentaire se développe et crée des emplois, à l'exemple de l'unité d'abattage et de transformation des Fermiers Occitans, qui vient d'ouvrir sur cette zone d'activité, à l'initiative de notre collègue Bernard Guidez, représentant une centaine d'emplois, et qui fera vivre près de 120 éleveurs de canards et lapins.

Des drames et des raisons d'espérer : la formation, l'industrie, les infrastructures de communication

Les secteurs du textile-habillement et du délainage ont été, pendant des décennies, le socle de l'économie du bassin d'emplois de Castres-Mazamet. Ces filières ont subi des mutations sévères, entraînant la perte de plus de 4400 emplois salariés entre 1993 et 2003. Avec l'appui des acteurs politiques, patronaux et syndicaux mobilisés dans le comité de bassin d'emplois du Sud du Tarn, d'autres secteurs se sont fortement développés et de nouvelles activités ont émergé :

- **la chimie-pharmacie avec le Groupe Pierre Fabre et la SEPPIC**
- **l'agroalimentaire avec Menguy's, Bigard et les fermiers occitans,**
- **la mécanique-automatismes avec Valeo et Comao,**
- **le stockage numérique de masse avec Devoteam et les banques populaires,**
- **le bois avec la Tarnaise des panneaux, Engelvin et Brassac industrie**

L'industrie et les Technologies de l'Information et de la Communication

1^{er} employeur du bassin d'emploi, le Groupe Pierre Fabre est un acteur industriel majeur de l'économie régionale : c'est le 1^{er} laboratoire dermo-cosmétique européen en officine, et le 2^{ème} groupe pharmaceutique privé français. 2300 des 9000 collaborateurs travaillent sur ce bassin de Castres-Mazamet. Il est leader dans le domaine de la chimie, de la biosanté, et de la cancérologie.

Pour compenser son enclavement routier, le Sud du Tarn a joué la carte des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'est doté d'une plateforme numérique avec un téléport et une boucle numérique locale à très haut débit, exceptionnelle en Europe. Ainsi, le bassin de Castres-Mazamet a utilisé ces Technologies comme vecteur de restructuration pour accroître la compétitivité de ses entreprises (partage de savoir-faire, mutualisation des moyens), pour augmenter l'attractivité de ses sites d'activités (nouvelles entreprises et nouvelles activités), pour améliorer l'environnement socio-économique, pour lutter efficacement contre la désindustrialisation. Ainsi, avec Castres-Mazamet technopole – Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation – s'est organisée une technopole qui constitue une référence en Midi-Pyrénées dans la santé, le numérique, la chimie fine, et qui s'est intégrée dans les réseaux nationaux et européens. **Castres-Mazamet est territoire d'appui au pôle de compétitivité Cancer Bio Santé. Avec sa zone d'activité du Causse, il est complémentaire de l'agglomération toulousaine et plus particulièrement du Cancéropôle. Le tout nouveau centre hospitalier du Pays d'Autan s'inscrit dans une démarche nationale « hôpital du futur », avec un pôle universitaire et des ressources technologiques.**

Ainsi, l'économie sud tarnaise s'est adaptée et s'est donnée les moyens d'embarquer dans le train de l'innovation. De son côté, le département du Tarn soutient la diversification de ses industries traditionnelles, charbon, textile, cuir ou bois, auxquelles se sont ajoutées des activités nouvelles dans la santé, la chimie, les énergies renouvelables, les TIC.

La formation

Dix ans après sa création, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet poursuit sa dynamique communautaire sur le développement économique, l'enseignement supérieur, la recherche et le désenclavement.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, une politique active est menée dans le Tarn avec la présence de 4 départements d'IUT, de l'université Champollion, de l'école d'ingénieurs d'Albi-Carmaux (Emac), l'hôpital du Pays d'Autan et son école d'infirmière. Il faut souligner le rôle important joué par l'École des Mines d'Albi-Carmaux. Elle a su nouer des liens étroits avec le monde industriel et développer une vraie politique de participation au développement du tissu économique local. La construction en cours, sur cette zone d'activité, de la plateforme de recherche et d'application en galénique illustre bien cette volonté.

Désireux de développer l'offre de formations, le Centre Universitaire Jean-François Champollion propose une formation d'ingénieurs en **Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé** en partenariat avec l'Université Paul Sabatier (Toulouse 3), l'École des Mines d'Albi-Carmaux, l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSA) et l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT).

Cette formation d'ingénieurs publique prépare des informaticiens de haut niveau à opérer dans le domaine des systèmes d'information et à évoluer en priorité dans le milieu de la santé.

L'innovation

A la fin de l'année dernière, étaient organisées dans vos locaux des Journées Portes Ouvertes « Innovons Ensemble » qui proposaient aux étudiants de l'enseignement supérieur une rencontre avec des structures d'accompagnement d'entreprises innovantes, favorisant ainsi le développement d'une culture entrepreneuriale auprès des jeunes. Cette initiative doit être

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

saluée car elle permet de développer une image positive de l'industrie auprès des jeunes.

Les actions conduites à l'échelle de l'agglomération et de son bassin d'emplois par tous les acteurs du territoire ont permis de le redynamiser et d'améliorer son attractivité et son image. Le niveau d'activité sur l'ensemble du bassin s'est maintenu et la qualification des salariés a beaucoup évolué. La crise économique n'a pas trop touché le département du Tarn, à l'instar de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, qui affiche des pertes d'emplois parmi les plus faibles du pays (1,1%).

L'accessibilité : comme le rappelle le 5^{ème} rapport de la Commission européenne sur la cohésion économique, sociale et territoriale, « il n'y a pas de croissance sans infrastructures de transport suffisantes ».

Le parachèvement du désenclavement routier du Sud du Tarn et du Revélois est en bonne voie. Le 25 juin 2010, au vu des enseignements du débat public, le ministre d'Etat de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer a retenu le principe de l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la liaison Castres-Toulouse, selon l'itinéraire RN 126, par mise en concession autoroutière.

Ce projet de liaison à 2x2 voies, porté par l'ensemble des acteurs locaux depuis des années et soutenu par notre assemblée dans son avis du 15 décembre 2009 qui l'a jugé indispensable et urgent, permettra aux territoires du Tarn de renforcer leur dynamisme en jouant pleinement la complémentarité avec l'agglomération toulousaine. La concertation et les études préalables à la déclaration d'utilité publique sont en cours, et le CESER s'investit dans son comité de suivi. L'enjeu que devra nécessairement prendre en compte la stratégie locale, c'est la bonne articulation de cette infrastructure nouvelle avec les autres systèmes de transport existant.

UNE NOUVELLE POLITIQUE INDUSTRIELLE POUR LES PME-PMI

Les mesures prises par le département du Tarn pour lutter contre la désindustrialisation doivent être vues comme un exemple à suivre par l'ensemble des départements de la région. Aujourd'hui, l'on s'aperçoit que petites et moyennes entreprises ou industries, faute d'investissements, ne peuvent espérer proposer des produits innovants qui leur permettront de maintenir leur compétitivité sur les marchés internationaux.

Vouloir l'industrie

Il faut donc un redéploiement de la politique française industrielle en faveur des PME-PMI.

Certains pays, comme l'Allemagne, ont une industrie forte, très compétitive. Un récent rapport du ministère de l'économie et des finances (14 janvier 2011) fait d'ailleurs état des divergences de compétitivité entre la France et l'Allemagne.

La situation de perte de compétitivité par rapport à l'Allemagne n'a pas toujours été le cas au cours des dernières décennies. Au début des années 70, et après le premier choc pétrolier, l'Allemagne avait perdu des parts de marché alors que la France en gagnait. A partir du début des années 2000 une divergence de compétitivité sans précédent historique apparaît au détriment de la France et depuis l'écart de compétitivité s'accroît. La divergence des

tendances de la compétitivité est donc une situation datée et relativement « récente ».

Mais la culture industrielle, la défense de l'industrie font l'objet d'un consensus fort en Allemagne et la qualité du dialogue social, la culture du compromis permettent à l'Allemagne de préserver un haut niveau d'emplois industriels représentant 30 % du PIB contre 13% à la France.

Pas moins d'une douzaine de facteurs expliquent cette divergence de compétitivité : il s'agit tout d'abord de facteurs structurels, ce sont ceux qui sont souvent attribués à la culture industrielle allemande, avec des dispositifs concrets et des initiatives précises de la part de l'Etat ou des entreprises en ce sens, tel que le degré de coopération entre les entreprises pour gagner des marchés et maintenir le tissu productif, la "capacité à travailler ensemble" des partenaires sociaux allemands, à tous les niveaux, autour du triptyque « emploi, durée de travail, salaires » et qui conduit généralement à une meilleure négociation au sein des entreprises, la proximité recherche-éducation-industrie, plus forte en Allemagne qu'en France, avec un développement plus appuyé en matière de recherche appliquée, et qui aboutit à avoir trois fois plus de brevets par habitant en Allemagne qu'en France. Par exemple, en matière de recherche et d'innovation, l'effort global de recherche est un peu plus élevé en Allemagne (2,6 % du PIB au lieu de 2,0 % pour la France selon Eurostat) mais au total la différence reste relativement faible. L'écart est surtout important pour la recherche en entreprise (1,8 % du PIB en Allemagne, 1,3 % en France). Un effort de recherche plus important en France (déjà amorcé mais à consolider et poursuivre) constituerait à coup sûr un facteur de compétitivité. Cet effort devrait porter prioritairement sur la recherche en entreprises (ce qui pose la question des capacités financières des entreprises), et devrait être plus orienté vers les process industriels.

Ensuite, le rapport met en avant les incidences du décalage des politiques française et allemande en matière de coûts salariaux. Les coûts salariaux complets - salaire versé au salarié plus cotisations sociales - ont en effet augmenté en France plus rapidement qu'en Allemagne. Le coût horaire du travail dans l'industrie manufacturière a ainsi progressé de 28% en France entre 2000 et 2008 contre seulement 16% en Allemagne.

Pour enrayer cette tendance, le rapport recommande la mise en place d'un "pacte de compétitivité industrielle" articulé autour de cinq priorités :

- **prendre en compte l'impératif de compétitivité dans toute réforme de la fiscalité ;**
- **améliorer notre "capacité à travailler ensemble" ;**
- **améliorer la gestion conjoncturelle de l'emploi ;**
- **axer l'effort de formation et de recherche sur le couple "recherche - industrie" ;**
- **mettre en œuvre une mesure forte et urgente de recalage de nos coûts industriels.**

Une concertation devrait être organisée sur ce pacte de compétitivité industrielle, dans le cadre de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI). Cette concertation devrait aboutir au plus tard fin mai 2011.

Certaines de ces préconisations avaient été abordées lors des Etats Généraux de l'Industrie, lancés fin 2009, dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'une nouvelle politique industrielle, qui ne se fera pas sans les partenaires sociaux dans les branches professionnelles et les régions, acteurs du développement économique.

Dans notre région de Midi-Pyrénées, la réflexion s'est organisée autour de quatre ateliers (Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués ; décloisonnement, partenariats et accès aux financements ; innovation et entrepreneuriat, compétitivité et croissance verte ; Emploi et Formation). Les conclusions des ateliers début 2010 révèlent l'importance de soigner l'image de l'industrie vis-à-vis des jeunes si l'on veut attirer les meilleurs éléments pour développer l'industrie du futur, la nécessité de trouver un juste équilibre entre le financement disponible via les 'business angels' (qui cherchent normalement des gains à court terme), et les autres types de fonds, publics et privés, moins importants, mais qui permettraient un taux de développement plus régulier et peut-être plus sain ; il convient également de favoriser l'ouverture à l'international pour les PME-PMI, que ce soit par l'identification des marchés potentiels ou la protection des brevets. Il faut aussi faire preuve d'innovation non seulement dans les produits mais aussi dans les processus, car la compétitivité de l'industrie française de l'avenir dépendra largement de notre capacité à innover, continuellement.

Le Préfet de Région énonçait : « il faut prendre conscience que le « tout-service » n'est pas notre avenir : la richesse se fonde sur l'industrie ».

Les propositions du CESER

Dans le contexte de réelle désindustrialisation de la région Midi-Pyrénées, avec la disparition de filières entières et de la diminution sans précédent de l'activité économique, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional a élaboré un projet d'avis « Pour une stratégie industrielle de Midi-Pyrénées au travers des PME-PMI », qui vous sera présenté dans quelques instants par Monsieur Pierre MOLETTE. Ce travail apporte des préconisations en faveur du maintien et du développement des PME/PMI qui sont essentielles à la croissance durable dans une économie mondialisée, en centrant son analyse sur trois thématiques majeures que sont les compétences et les qualifications des hommes et des femmes, l'innovation, le financement des entreprises.

Pour le CESER, il est important que les PME/PMI puissent se développer dans une économie mondiale difficile :

- **parce que les PME/PMI manquent de fonds propres, elles doivent avoir accès plus facilement aux financements nécessaires à leur développement.** En ce sens et parmi d'autres propositions, le CESER recommande entre autres à la Région de créer un véritable fonds de développement régional pour aider au financement en fonds propres des PME/PMI ;
- **parce que les PME/PMI doivent être compétitives sur les marchés, elles doivent innover, il est donc nécessaire de développer les relations des entreprises avec les laboratoires de recherche.** A cet égard, le CESER propose la création notamment de centres de recherche et d'innovation décentralisés et mutualisés en lien avec les différentes filières ;
- **parce que les PME/PMI doivent exporter, le CESER préconise une meilleure coordination et visibilité des actions conduites par les différents acteurs institutionnels et une meilleure connaissance des financements disponibles dans ce domaine.**

Le CESER tient à rappeler que la région dispose d'un véritable potentiel de développement avec non seulement des nouveaux secteurs d'activités nés des avancées de la recherche et de

l'innovation mais également en raison de l'existence de matières premières locales pouvant être valorisées. Il insiste à nouveau sur la nécessité de développer une image positive de l'industrie, de l'entreprise auprès des jeunes.

Le CESER souhaite que ses propositions puissent être prises en compte dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique 2011-2016 en cours d'élaboration.

Je tiens à remercier la commission 2, l'équipe administrative, et Jean-Louis ROBARDEY qui a conduit ces travaux et qui achève son mandat aujourd'hui. Il est au CESER depuis 15 ans, il a présidé la commission 2 pendant 10 ans. Je salue son investissement, son travail et son parcours professionnel, créant en 1962 sa première activité pour fonder ensuite le groupe Sogclair avec 1000 emplois, présent dans 5 pays. Merci Jean-Louis ROBARDEY.

L'AGRICULTURE MIDI-PYRENEENNE ET L'EUROPE

L'agriculture : un acteur majeur du développement régional

Si tout doit être fait pour la réindustrialisation de nos territoires, la région Midi-Pyrénées reste marquée par le poids de son passé et conserve une vocation agricole forte. Midi-Pyrénées, c'est 8,6% de la superficie agricole de la France.

Avec ses 4 Milliards d'€ de chiffre d'affaires, Midi-Pyrénées est dans le peloton de tête des régions françaises dans le domaine de l'agriculture. L'agriculture y représente donc un enjeu économique crucial. Première région française en nombre d'exploitations (50 000) et par sa surface (2 540 000 hectares), la région se classe au 5ème rang national pour sa production agricole. Avec l'agroalimentaire, l'agriculture est également le premier employeur régional, devant l'aéronautique : 100 000 emplois au total, soit 13% des emplois régionaux. Les salariés représentent, en 2008, 31% de l'emploi total des exploitations.

L'élevage des bovins, celui des ovins et les grandes cultures sont les trois principales activités agricoles en Midi-Pyrénées. Mais la région offre également une gamme très diversifiée de productions agricoles qui ont fait sa renommée.

L'agroalimentaire nourrit le sud-ouest. En Midi-Pyrénées deux filières dominent, le lait avec 3A, Danone dans le Gers, le fromage dans l'Aveyron, et le secteur viande avec Bigard à Castres. Midi-Pyrénées est aussi la première région bio de France. Fin 2009, on dénombrait 1618 exploitations agricoles en bio. Les conversions ont fait un bond de 37% entre 2007 et 2009. En 2010, les aides européennes à la conversion des exploitations de la région ont représenté 11 millions d'euros. Il est souhaité une augmentation des aides européennes dans la nouvelle Politique Agricole Commune pour soutenir la filière bio.

Majoritairement rural, le territoire de Midi-Pyrénées bénéficie de plus de 721 millions d'Euros d'aides de l'Union européenne.

Mais derrière ces données, il y a une réalité, celle d'un monde agricole constitué de milliers d'hommes et de femmes qui tentent de relever le défi de maintenir l'activité économique dans les territoires ruraux, de s'adapter aux nouvelles conditions démographiques, économiques, environnementales et réglementaires ; tout cela dans un contexte économique spécifique.

Ainsi, si l'agriculture midi-pyrénéenne est l'une des premières de France, elle n'a pas pour autant échappé à la crise de la fin de l'année 2009. Arrêts de travail des producteurs de lait, manifestations à Toulouse et dans le reste de la région ont révélé les tensions, dont les raisons sont nombreuses : instabilité des prix, spéculation, suppression progressive de la politique européenne de régulation des marchés - les quotas par exemple - qui garantissait une partie de leurs revenus, faiblesse du revenu brut agricole d'exploitation (le revenu moyen agricole en Midi-Pyrénées est à 65 % de la moyenne nationale, 14 100 € par exploitant contre 21 600 €), nouvelle baisse des aides européennes, réduction drastique à venir des accès à l'eau, baisse des prix de ventes des céréales et du lait.

Ce qui est constaté, c'est que les agriculteurs, soumis aux contraintes du marché européen et mondial, doivent revoir à la baisse les prix de vente de leurs produits. Ils vivent ainsi essentiellement des subventions versées via la Politique Agricole Commune européenne, ce qui n'est pas satisfaisant.

La nouvelle PAC 2014-2020 : ses ambitions

Actuellement, les institutions européennes négocient – et cela va durer un an et demi - un nouveau modèle d'allocations des aides aux agriculteurs européens pour 2014-2020.

Dans ce contexte, le CESER a produit un projet d'avis qui vous sera présenté par Michel BAYLAC sur « Les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 : quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ? », prolongeant ainsi sa réflexion initiée lors de l'adoption en mars 2006 de son avis sur « la réforme de la politique agricole commune en Midi-Pyrénées ».

Dans ce domaine de l'agriculture, la région aura des défis à relever en raison des réorientations de la Politique Agricole Commune, à la lumière des enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, sociaux et d'aménagement du territoire.

La réforme de la PAC en cours aura des conséquences sur notre agriculture. L'Europe doit conserver ses « fondamentaux » : ses labels comme ses produits industriels, sans quoi on mangera bientôt du poulet brésilien ou du cochon chinois, parce que c'est moins cher.

La moitié des salaisons de Lacaune est assurée par les importations de cochons catalans et danois !

La PAC, l'un des postes budgétaires les plus importants de l'Union européenne, est une vieille dame qui a subi de nombreuses opérations de chirurgie esthétique depuis sa création. Une série de réformes a jalonné son histoire, ainsi on évoque souvent l'image d'un millefeuille tant les réformes ont rajouté des dispositions sans jamais remettre en question ses fondements.

A sa création, la PAC avait pour mission de nourrir les hommes, puis avec le temps, cet aspect était devenu secondaire. Aux objectifs initiaux centrés sur la productivité, se sont rajoutés des objectifs de compétitivité et plus récemment de durabilité.

Respecter le fondement de la PAC : nourrir les hommes, tous les hommes

Mais les émeutes de la faim dans le monde ont rappelé à tous de manière tragique le rôle primordial de l'agriculture. Aussi faut-il se rappeler que loin de se limiter à l'aménagement du paysage ou à la gestion de l'environnement, sa fonction première est de nourrir les hommes, et pas seulement les plus riches. L'agriculture doit être diversifiée pour répondre aux demandes, il ne faudrait pas, par exemple, vouloir faire que du bio.

Dans notre région de Midi-Pyrénées, un rapport du Secours Catholique de l'année dernière est venu nous rappeler la situation de précarité de nos concitoyens. La banque alimentaire et les restaurants du cœur dans la région assurent chaque jour des milliers de repas à des personnes démunies - elles sont un million en France et près de 30 millions en Europe.

Le projet de réforme adopté par la commission, rendu public le 18 novembre dernier, donne une place de choix à l'environnement, aux petits producteurs et à la cohésion territoriale. La nécessité d'une PAC forte en Europe est réaffirmée alors qu'il y a deux ans, on ne donnait pas cher de sa survie.

Il faut la rendre plus « verte », en conditionnant une partie du montant des aides directes à des pratiques protectrices de l'environnement, la rendre aussi plus équitable via un plafonnement des aides aux plus grandes exploitations et l'instauration d'un « niveau minimum garanti » pour soutenir les petites exploitations.

Mais des interrogations demeurent : on déplore que le projet n'apporte aucune amélioration sur les instruments d'intervention sur les marchés (achats et stockages de produits pour réguler la volatilité des cours). Et ce alors qu'aujourd'hui certaines filières comme la viande sont en grande difficulté.

Sur la question de la volatilité des cours, la commission reste sur l'idée que c'est au marché de réguler et aux filières de s'adapter. Mais assurer une agriculture durable, compétitive et respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, cela ne passe-t-il pas par une régulation des marchés, pour permettre justement aux agriculteurs de répondre à un certain nombre d'exigences ?

Certains professionnels du monde agricole expriment aussi leurs inquiétudes sur la réelle détermination de la commission en faveur d'une politique agricole qui se fixe pour objectif de donner un revenu aux paysans. L'accent mis sur les revenus, le soutien aux petites fermes et le plafonnement des aides semblent difficilement compatibles.

La gestion de l'eau

La problématique du développement d'une agriculture répondant à la demande alimentaire européenne et mondiale et la gestion de l'eau reste à solutionner. L'Union européenne sera particulièrement active sur ce front en finançant des projets qui améliorent durablement la gestion et la qualité de la ressource en eau.

Pour notre région, la question de l'irrigation est l'un des principaux points préoccupants pour les exploitants agricoles. Il faut savoir qu'une directive européenne visant à réduire la consommation d'eau en France prévoit « une réduction de 30 à 50% » à partir de 2011. Cela

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

est difficilement acceptable dans une région aussi sèche que Midi-Pyrénées.

En effet, les prospectivistes prévoient une augmentation des besoins en eau pour le futur en raison des conséquences du changement climatique, de l'évolution de la démographie et enfin d'exigences environnementales plus fortes concernant les débits minimum des rivières en été et automne.

Réduire les consommations agricoles ou les surfaces irriguées aurait des conséquences graves non seulement sur les résultats économiques de ce secteur de l'économie mais aussi sur la pérennité des exploitations agricoles. Par ailleurs, dans le contexte agricole mondial, européen et français actuel de forte demande en matières premières agricoles, l'agriculture française et midi-pyrénéenne doit maintenir voire augmenter ses capacités de production.

L'eau est donc un facteur essentiel pour la production agricole, garante d'une production régulière, en qualité comme en quantité en respectant trois principes - je citerai Marie-Françoise MENDEZ, écologiste, ancienne vice-présidente de la Région et ancienne présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne - à savoir, « faire la pédagogie de l'économie de la ressource, améliorer la qualité de la ressource et accroître la quantité de la ressource ».

Nous avons un château d'eau dans les Pyrénées et le Massif Central, il faut avoir le courage politique de faire les réserves, depuis 25 ans nous faisons débats mais pas les réserves d'eau nécessaires.

Les défis à relever pour notre région

L'agriculture, acteur majeur du développement régional, est donc influencée par le marché mondial, régie par les accords internationaux et la Politique Agricole Commune, et encadrée par les décisions nationales traduites dans la loi de modernisation agricole.

Notre projet d'avis présente alors les différents défis à relever pour la région Midi-Pyrénées en raison des réorientations de la PAC sur le secteur agricole, à la lumière des enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, sociaux et d'aménagement du territoire avant de faire des préconisations très détaillées par axe de réflexion.

Ce qui est fondamental pour le CESER, c'est :

- **la conduite d'actions fortes en faveur de l'installation**, le renouvellement de la population agricole étant la condition première au maintien et au développement de l'agriculture en Midi-Pyrénées ;
- **la création de valeur ajoutée dans la production agricole et agro-alimentaire** parce que génératrice d'emplois et garante d'une plus forte indépendance de l'agriculture aux aides communautaires ;
- **la structuration des filières et le développement de l'industrie agroalimentaire régionale**. L'identification des produits régionaux par une marque « ombrelle » renforçant l'image des produits issus de l'agriculture régionale et permettant une meilleure reconnaissance de la production locale produite et transformée en Midi-Pyrénées ;
- **la gestion durable de la biodiversité, des ressources naturelles pour laquelle l'agriculture a un rôle important à jouer ;**
- **la prise en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme des problématiques agricoles, comme celle de l'élevage ;**

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

- **le maintien de la reconnaissance des spécificités territoriales par l'Union européenne** à travers un zonage adaptant les interventions communautaires aux territoires (zones défavorisées, zones de montagne) ;
- **l'atout de l'existence du pôle de compétitivité Agrimip-Innovation en Midi-Pyrénées** pour les acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire devant permettre à l'agriculture régionale d'assumer le rôle multifonctionnel qui lui est demandé, ce qui suppose de ne pas diaboliser la recherche et le progrès scientifique.

Le CESER défendra l'ensemble de ses propositions lors de l'élaboration du futur plan régional pour l'agriculture durable.

EVOLUTION DE MIDI-PYRENEES EN 2030

Nous ferons le bilan du colloque de prospective que nous avons organisé et réussi avec le Conseil Régional, je salue le travail de la section et de son président Claude DUPUY. Les sections seront à nouveau installées après le prochain Bureau pour mettre en œuvre une nouvelle feuille de route et poursuivre les travaux.

Je vous remercie de votre attention.

AVIS DU CESER

LES ENJEUX DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2013 :

QUELS DEFIS POUR L'AGRICULTURE DE MIDI-PYRENEES ?

INTRODUCTION

Pendant de nombreuses années, le rôle attendu de l'agriculture européenne a été de fournir en quantités suffisantes les produits nécessaires à l'alimentation des populations. Malgré un déséquilibre récurrent entre les différentes productions, cette mission a été globalement accomplie. Ces dernières années, le contexte a changé : il a été marqué par une forte volatilité du prix des matières premières agricoles, par une demande de productions agricoles alimentaires et non alimentaires et par des attentes croissantes de la société en matière d'environnement et d'aménagement rural.

Désormais, il est attendu de l'agriculture européenne qu'elle relève les défis alimentaire, environnemental, énergétique et territorial.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours de la Politique agricole commune (PAC) en 2010, et dans la perspective d'une réorientation des engagements communautaires en matière agricole à l'horizon 2013, le Conseil économique, social et environnemental de Midi-Pyrénées a prolongé sa réflexion initiée lors de l'adoption de son avis sur « la réforme de la Politique agricole commune en Midi-Pyrénées », adopté le 13 mars 2006.

Cet avis avait été sollicité par le Conseil Régional qui souhaitait disposer d'une analyse sur « les conséquences d'une réforme restrictive de la Politique agricole commune sur la structure de la production agricole régionale et sur l'emploi agricole en Midi-Pyrénées ».

Dans ce nouvel avis, le CESER présente dans un premier temps le contexte international, européen et national dans lesquels évolue l'agriculture régionale. Dans un second temps, il propose de dégager les défis pour la région Midi-Pyrénées des réorientations de la PAC sur le secteur agricole. Ces défis sont présentés à la lumière des enjeux alimentaires, environnementaux, économiques, sociaux et d'aménagement du territoire.

PREAMBULE

L'agriculture midi-pyrénéenne ne vit pas en vase clos. Elle est influencée par le marché mondial, régie par les accords internationaux et la Politique agricole commune, et encadrée par les décisions nationales traduites dans la loi de modernisation agricole.

A – L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

L'évolution de la demande mondiale et le nouveau défi alimentaire

L'enjeu alimentaire mondial est déjà présent, mais d'ici 2050, la production agricole devra nourrir 9 milliards d'habitants (6 milliards en 2009). Pour y parvenir, selon un rapport de l'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)¹, il serait nécessaire d'augmenter la production agricole de 70%. La demande alimentaire résultera de deux facteurs : la croissance démographique et les changements de régimes alimentaires (Chine, Inde, ...).

Des travaux de prospective ont été menés par la FAO, l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA) et le Centre International de Recherche Agronomique et de Développement (CIRAD), le Millenium Ecosystem Assessment (MEA), ...

Les divers scénarios envisagés amènent à se poser de nombreuses interrogations sur :

- L'autonomie et la sécurité alimentaire des pays ?
- La durabilité environnementale des pratiques agricoles actuelles, aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud ?
- L'impact réciproque de l'agriculture et du changement climatique ?
- Le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce comme outil de régulation des échanges de produits agricoles ?
- Le rôle des pays développés comme devant avoir vocation à nourrir la planète ?

Sous un autre angle, la question principale est de savoir « qui nourrira qui ? » dans un futur proche. A cette question, il est nécessaire de raisonner par grandes zones géographiques.

Dans les années à venir, les deux pays les plus peuplés au monde, la Chine et l'Inde, devront continuer à importer une partie de leur alimentation, bien qu'ils aient un fort potentiel agricole, et qu'ils soient déjà les premiers producteurs mondiaux de produits agricoles (respectivement 1^{er} et 2^{ème} pour la production de fruits et légumes, 1^{er} et 3^{ème} pour la production de céréales, 3^{ème} et 1^{er} pour la production de bovins, 1^{er} producteur de porcs et de volailles pour la Chine, et 1^{er} producteur de lait pour l'Inde). Cependant ces 2 pays doivent faire face à une augmentation de leur population globale, à des diminutions de surfaces et de populations agricoles, et enfin à de profondes mutations alimentaires.

En Amérique Latine, la situation est contrastée avec :

- d'une part les pays andins qui connaissent des difficultés en termes de surfaces, d'approvisionnements en eau et de transports, et de nombreuses régions qui peinent à atteindre l'autosuffisance alimentaire, tout en continuant à faire face à la croissance continue de leur population.

¹ Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019 – rapport FAO 2010

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

- D'autre part, l'ensemble constitué par le Brésil et l'Argentine, et dans une moindre mesure par le Paraguay et l'Uruguay, constitue la plus « grande réserve alimentaire » pour des années à venir. Cet ensemble possède une superficie importante, de fortes quantités d'eau, un climat propice à l'agriculture, et une population agricole importante. De plus, leurs gouvernements comptent exploiter au maximum ces avantages, (le Brésil contribue déjà à 25% de son PIB, à 25% de ses emplois, et à 36% de ses exportations).

Le modèle agricole dominant est une agriculture industrielle et destinée à l'exportation. Le Brésil et l'Argentine sont déjà les leaders mondiaux concernant les exportations de sucre, soja, café, de viande de bœuf, ... Les conséquences environnementales de ce modèle sont déjà visibles (déforestations intensives, perte de biodiversité, accès à l'eau). En matière d'utilisation de produits phytosanitaires, un rapport récent de l'Agence nationale brésilienne de vigilance sanitaire (ANVISA), créée en 1999, fait état du recours massif de produits jugés dangereux. L'agriculture brésilienne utilise des produits interdits aux Etats-Unis, en Europe, en Inde ou en Chine, à cause de leur toxicité. De plus, ce modèle n'a pas permis à lui seul de résorber les très fortes inégalités sociales ainsi que la malnutrition d'une part leur population.

L'Afrique et le Moyen-Orient vont continuer à faire face à une croissance démographique forte, bien plus rapide que la croissance de leur production agricole. A ce jour, 40 à 55% de la population subsaharienne est sous alimentée ainsi que 15% de la population du Moyen-Orient.

Bien que disposant de terre, d'eau et de main d'œuvre, la production agricole de l'Afrique subsaharienne est confrontée à une pression démographique trop forte, à des difficultés politiques et économiques, à un manque de capitaux et de technologies, et à la difficulté de s'organiser en dehors d'un système de concurrence mondiale. Rares devraient être les pays de l'Afrique subsaharienne qui pourront acheter des produits agricoles sur les marchés mondiaux, déjà accaparés par les besoins de la Chine et de l'Inde. L'Afrique du nord et le Moyen-Orient doivent faire aussi face à la pression démographique, mais ont, en plus, des difficultés liées au manque de surfaces agricoles et d'accès à l'eau.

Les pays d'Asie Centrale membres de l'ex Union Soviétique possèdent l'un des potentiels les plus intéressants en matière de production agricole. Mal exploitée, l'agriculture n'est pas encore considérée comme une priorité, et les Etats sont pour le moment orientés vers les ressources énergétiques que sont le gaz et le pétrole. Pour autant, ces pays possèdent de vastes surfaces agricoles, de l'eau, des technologies, et une maîtrise de la mécanisation agricole.

Aux Etats-Unis et au Canada, la hausse de la production agricole devrait se situer à minima dans une fourchette comprise entre 10 et 15 %, alors que la production agricole nette de l'UE-27 augmenterait de moins de 4 %. Cette hausse de la production résulterait d'un accroissement de la productivité. En matière d'oléagineux, les États-Unis devraient demeurer le principal producteur, soutenu par une demande toujours plus forte en agro-carburants.

Les Etats-Unis devraient poursuivre leur politique de soutien aux producteurs et au secteur agricoles à travers le Farm Bill, qui repose actuellement sur 3 types d'instruments (les crédits de soutien au revenu, les paiements directs, et les paiements contra cycliques).

L'Europe est considérée comme ayant la meilleure organisation agricole. Pour assurer ses besoins alimentaires et énergétiques, l'Europe va devoir augmenter sa production et améliorer

sa productivité, tout en modifiant ses pratiques afin de répondre à une demande forte en termes de qualité environnementale et alimentaire. A l'avenir, l'Europe devrait être en capacité de garantir son autonomie alimentaire, hors ressources halieutiques, produire une partie de son énergie, et exporter. Les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) sont une réserve de production agricole.

La volatilité des marchés

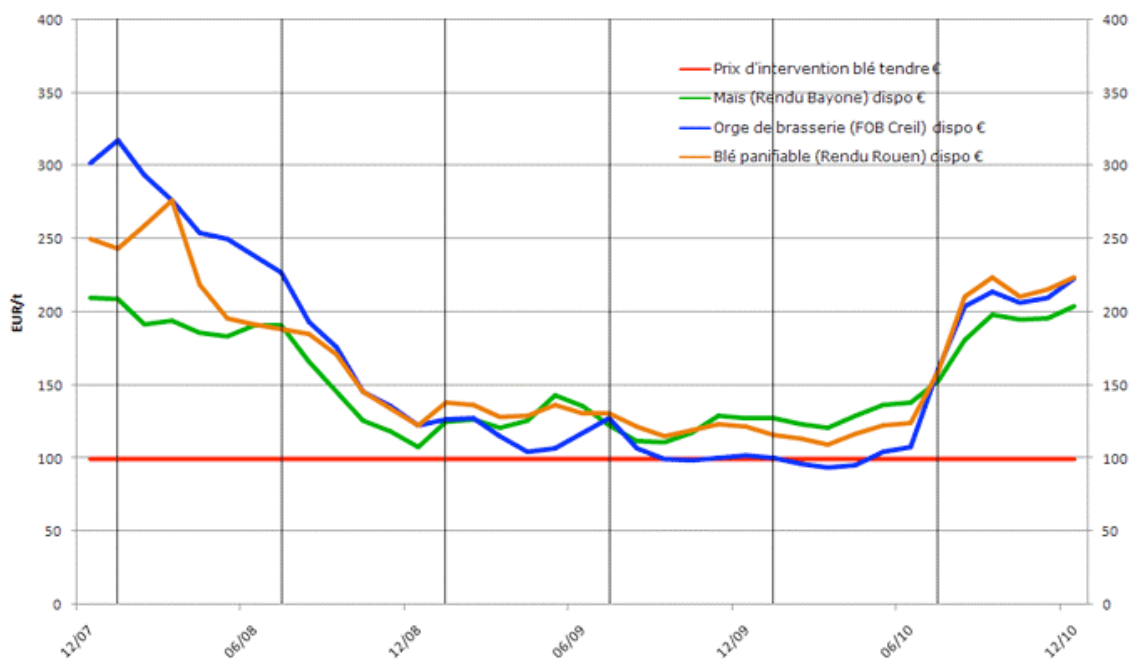
En matière de produits agricoles, le phénomène le plus marquant de ces dernières années a été les variations spectaculaires des prix agricoles et plus particulièrement depuis 2006. Les variations sur les céréales sont celles qui ont révélé le phénomène à l'opinion publique. Jusqu'à présent les pays développés étaient confrontés à des problèmes de surproduction sur certains produits et de déséquilibre sur d'autres, de gestion de surplus et des stocks.

Parce qu'une diminution continue des stocks mondiaux des principales céréales a été voulue depuis plusieurs années, l'emballlement des marchés a commencé lorsque ceux-ci ont atteint leur plus bas niveau depuis 1945.

L'exemple du blé est significatif. Après près de trente ans de baisse des cours, pour atteindre 100€/t au début des années 2000, le cours a atteint 130€/t à l'été 2006, 200€/t en juillet 2007 et près de 300€/t en mars 2008. Le cours était de 150€/t en juillet 2008, après une campagne exceptionnelle en 2008, motivée par les cours importants de l'année 2007 (230€/t le 03/09/2010). Le même phénomène a été observé sur le maïs. Sur le riz, les principaux pays producteurs, dans un contexte d'inquiétude ambiante des marchés agricoles, ont fermé leurs frontières aux exportations, faisant ainsi passer de 313€/t en 2006, à 919€/t en mars 2008.

Prix des céréales en France du 15 octobre 2007 au 15 décembre 2010

(Cotations base juillet)



Source : AGPB - 2011

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
 Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
 Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

La spéculation sur les produits agricoles participe également à la volatilité des marchés. Pour de nombreux observateurs, l'une des raisons de la pénurie alimentaire est la spéculation sur le marché à termes de marchandises, suite à l'effondrement des marchés à termes des instruments financiers. En effet, dès les premiers effets de la crise, délaissant les marchés d'actions, les courtiers, d'hedge funds¹ et de fonds de pension, se sont repliés sur le marché des denrées alimentaires et sur les matières premières, allant de l'or, à l'huile et aux céréales. Particulièrement sur le marché des produits agricoles, ils ont perçu leur potentiel de hausse causé par le déséquilibre structurel entre l'offre et la demande, aggravé par le manque de stocks publics. Entre 2006 et 2008, l'implication des hedge funds dans le secteur des matières premières avait triplé, en totalisant 55 milliards de dollars, selon le cabinet Cole Partners.² La grande majorité des spéculations internationales sur les denrées alimentaires se concentrant à la bourse de Chicago (CHX).

Il n'est pas rare que les spéculateurs détiennent jusqu'à 30% d'un marché. Les analystes considèrent que ceux-ci ne créent pas la totalité de hausse, ou de baisse, mais y participent et l'amplifient.

Les conséquences de cette volatilité des prix sont plus importantes dans les pays du Sud qui ont abandonné ou négligé leur agriculture vivrière, bien souvent moins rentable et peu productive, au profit d'importations massives, motivées par des cours mondiaux qui étaient jusqu'à présent faibles. De plus contrairement au pays du Nord, les populations des pays du Sud consomment encore des produits bruts non transformés (ex. riz, maïs, farine de blé, soja,) et les cours mondiaux de ces produits ont un impact direct sur leur pouvoir d'achat. Les émeutes de la faim observées en 2007-2008 dans les métropoles de nombreux pays viennent illustrer les difficultés rencontrées par ces populations, en particulier dans les zones urbaines.

L'influence de l'OMC sur l'agriculture

Bien que l'agriculture ne représente qu'une infime partie des échanges mondiaux, cette dernière a mobilisé l'essentiel des derniers débats de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le poids des échanges agricoles n'a cessé de diminuer depuis les années 60 en raison de la croissance du commerce des produits manufacturés et des services. La part des importations comme des exportations des produits agricoles est désormais de 7% aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

Le rôle de l'OMC est de fixer des règles juridiques fondamentales du commerce international et de se saisir des différends entre pays membres. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2005, se substituant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade, GATT).

Les quatre missions que s'est fixée l'OMC sont :

1. Gérer et contrôler les accords de libre-échange ;
2. Etablir le bilan des politiques commerciales des Etats membres ;
3. Arbitrer les conflits commerciaux entre Etats via l'organe de règlement des différends (ORD) ;

¹ Fonds spéculatif

² Cabinet de conseil en placements alternatifs de Chicago

4. Elargir le libre-échange à de nouveaux domaines par l'ouverture des cycles de négociations.

La politique économique libérale défendue par l'OMC est basée sur la théorie des avantages comparatifs¹, qui assure, dans le cadre du commerce international, qu'un pays qui se spécialise dans des productions où il est le plus avantage par rapport à ses partenaires, a la garantie d'accroître ses richesses.

C'est en 1994, lors du sommet de Marrakech qui mettait un terme au cycle de négociations de l'Uruguay Round, qu'a été introduit l'agriculture dans le processus de libéralisation des politiques agricoles et des échanges commerciaux, avec le commerce des services et des idées. L'OMC interdit toute aide aux produits d'où la création du découplage des aides par l'Union Européenne ; elles sont désormais à l'hectare avec la mise en place du Droit à paiement unique (DPU). L'OMC conditionne les choix à la PAC, ceci depuis 1992.

Le cycle de Doha qui débuta en 2001 a été placé sous le thème « programme de développement ». L'objectif annoncé est de mettre la libéralisation des échanges au service des pays pauvres : les pays développés ouvrant leurs marchés aux produits agricoles, et les pays en développement s'ouvrant aux produits manufacturés et aux services. C'est dans ce cadre qu'il a été demandé aux pays développés de s'engager à réduire notamment les aides à leur agriculture qui pénalisent l'agriculture des pays du Sud.

A ce titre, Peter MANDELSON, Commissaire européen au commerce, en charge des négociations avec l'OMC, a proposé une baisse supplémentaire des droits de douanes de l'UE sur les produits agricoles en contre partie de concessions sur les produits industriels et les services.

Des critiques émanant, entre autres de la France, pointaient le fait que l'agriculture ne pouvait pas être considérée comme une activité économique banale régulée par le seul jeu du marché, et qu'elle remplissait des fonctions en termes de souveraineté et de sécurité alimentaire, et d'occupation et de gestion des territoires.

Dans les négociations, les pays ayant constitué un groupe au sein du G20² au sein de l'OMC, ont été les plus agressifs à l'égard des soutiens et des protections douanières des pays développés. Ce sont principalement des pays émergents et ils ont en commun la défense et le développement des intérêts de filières agro-exportatrices. Toutefois, ces pays sont loin de représenter la totalité des pays du Sud en développement (PED). En effet, les PED constituent un ensemble assez hétérogène : les pays agro-exportateurs (principalement en Asie), les pays importateurs (principalement en Afrique), et les pays insulaires.

De plus, il est constaté une opposition entre les pays, principalement africains, qui bénéficient d'accès préférentiels aux marchés des pays industrialisés³, et les autres, en majeure partie asiatique, qui n'en bénéficient pas.

¹ David RICARDO, « Principes de l'économie politique et de l'impôt » - 1817

² Afrique du Sud- Argentine- Bolivie- Brésil- Chili- Chine- Cuba- Egypte- Inde- Indonésie- Mexique- Nigeria- Pakistan- Paraguay- Philippines- Thaïlande- Tanzanie- Venezuela- Zimbabwe. Le nombre de pays membres de ce groupe appelé « G-20 » ayant varié dans le temps, le nom a été maintenu en référence au premier accord signé par le « G20 » le 20/08/2003. Documentation française.

³ Accords de COTONOU (1992)

Sous la pression de ces pays avec à leur tête le Brésil, et soutenus par les pays en développement, l'accord de Hong-Kong conclu en décembre 2005 a abouti à une plus grande libéralisation de l'agriculture. Il a comme conséquence directe pour l'agriculture européenne la suppression complète en 2013 des subventions à l'exportation. C'est la fin de la « préférence communautaire ».

B – LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'historique de la PAC

La Politique agricole commune (PAC) façonne depuis plus de 50 ans l'environnement quotidien de millions d'agriculteurs européens et également celui des consommateurs. Au fil des années, elle a évolué, et s'est réformée pour s'adapter aux marchés, au contexte international et aux attentes des consommateurs.

Le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne, signé le 25 mars 1957 par l'Allemagne (RFA), la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, a prévu la mise en place d'une politique agricole commune basée sur la préférence communautaire avec pour objectifs principaux :

- accroître la productivité de l'agriculture,
- assurer un niveau de vie équitable à la population agricole,
- stabiliser les marchés,
- garantir la sécurité alimentaire à des prix raisonnables pour les consommateurs.

En juillet 1962, la PAC s'est mise en place avec la création des organisations communes de marché (OCM) qui consistent à soutenir les marchés par des mécanismes appropriés qui diffèrent selon les produits couverts, et la création du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA).

La PAC comporte à la fois une politique de prix et une politique de structure. Cette politique reposait sur la fixation de prix garantis aux agriculteurs, dans le cadre de la préférence communautaire, ainsi que sur une politique de structures qui concerne les aides aux investissements / installations, la politique de formation professionnelle et les dispositifs particuliers aux zones de montagne et régions défavorisées.

Cette première phase a permis la reconstruction du monde rural et la progression de la production agricole jusqu'à atteindre l'autosuffisance globale.

Les principales évolutions de la PAC

En France, dès 1962 et la mise en place de la PAC, des organisations agricoles ont pesé sur l'élaboration des orientations de la PAC, et surtout sur les adaptations des politiques européennes.

1969-1992 : de l'expansion à la remise en question : En 1968, la Commission européenne publia un "Mémoire sur la réforme de la PAC", communément appelé "Plan

MANSHOLT¹". Ce plan a eu pour objectif de réduire le nombre d'emplois du secteur agricole et d'encourager la formation d'unités de production agricole plus grandes et plus efficaces.

Les années 1970-1980 se caractérisèrent par une saturation des marchés, des atteintes à la préférence communautaire et l'absence d'un ordre monétaire. Les OCM, créées pour des marchés déficitaires, se révélèrent moins adaptées pour des productions devenues structurellement excédentaires.

Dans le contexte des négociations commerciales du GATT, qui avaient vu l'agriculture intégrée à part entière dans les disciplines multilatérales, les règles de la PAC ont été amenées à se modifier, notamment en ce qui concernait la tarification à la frontière et la disparition des prélèvements variables à l'importation ou encore la réduction des subventions à l'exportation. De plus, les fluctuations des monnaies menacèrent la stabilité indispensable au bon fonctionnement de la PAC. Les disparités de prix entre Etats-membres devaient être régulées à l'aide des montants compensatoires monétaires (MCM).

Durant cette période, la PAC se caractérisa par une politique de soutien des prix agricoles basée sur le principe de la préférence communautaire. Le revenu moyen des agriculteurs augmenta du fait du maintien de l'engagement financier de l'UE sur un nombre d'actifs agricoles en diminution.

1992, le premier tournant : la réforme MAC SHARRY², anticipant les conclusions des accords de Marrakech, entra en vigueur au 1^{er} janvier 1993. Le changement majeur résida dans le passage d'un système fondé essentiellement sur les prix à une aide compensatoire à la production.

La réforme consista à baisser fortement les prix de soutien, notamment dans le secteur céréalière, et dans une moindre mesure dans le secteur des produits animaux, et à compenser ces baisses par des aides directes, calculées sur des facteurs fixes (surfaces et rendements historiques) avec une obligation de mise en jachère pour bénéficier des aides compensatoires.

Elle s'accompagna de mesures structurelles comprenant trois volets :

- les primes à la protection de l'environnement,
- la préretraite des agriculteurs avec régime facultatif,
- les aides au boisement des terres agricoles.

L'objectif a été d'assurer la compétitivité de l'agriculture européenne au niveau mondial, de maîtriser la production et la croissance excessive des dépenses, enfin de contribuer à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement.

1999, l'Agenda 2000 et l'accord de Berlin : dans le prolongement de la précédente réforme, les Etats membres ont fixé les perspectives d'évolution de la PAC pour la période 2000-2006, lors du Sommet de Berlin le 26 mars 1999 et ont décidé une « révision à mi-parcours » en juillet 2002.

Les accords de Berlin bâtirent la PAC sur deux « Piliers ». Le « 1^{er} Pilier » concerne les aides aux productions et l'organisation des marchés. Le « 2nd Pilier » comprend les aides au développement rural et à d'autres domaines de l'agriculture : environnement, qualité, bien-être des animaux, installations des jeunes, régions fragiles, ...

¹ Vice-président de la Commission et responsable de la PAC

² Commissaire européen chargé de l'agriculture

Les orientations politiques et financières se sont traduites par :

- Le remplacement de la politique de soutien des prix agricoles (qui incite à produire plus sans nécessairement produire mieux) par une politique de soutien à la production (ou Chiffre d'affaires), avec la mise en place du Droit à paiement unique (DPU).
- La simplification du fonctionnement des organisations communes de marché (OCM).
- La priorité donnée au développement rural, qui devient le « 2nd Pilier » de la PAC.
- La possibilité pour les Etats membres de mettre en place un système facultatif de "modulation des aides", qui consiste à redistribuer les aides reçues par les agriculteurs au-delà d'un certain seuil au profit d'actions de développement rural.
- La fixation pour les 6 ans à venir d'un cadre financier (40,5 milliards d'euros par an), prenant notamment en compte les conséquences prévisibles de l'élargissement de l'Union européenne.

Juillet 2002, la révision de la PAC à mi-parcours : le 10 juillet 2002, le commissaire FRANZ FISCHLER présenta des propositions qui dépassèrent le cadre fixé de la « révision à mi-parcours » : le « découplage » des aides, « l'écoconditionnalité », le renforcement de la politique de développement rural, la révision de la politique de marché de la PAC, notamment pour le secteur des céréales.

Le Sommet de Bruxelles d'octobre 2002 a garanti un budget et une stabilisation du financement du 1^{er} Pilier de la PAC (aides directes et interventions du marché) jusqu'en 2013 pour une Europe à 25. Il a acté que l'entrée des 10 nouveaux Etats membres n'aurait pas de conséquences sur le niveau des aides perçues par les 15. Toutefois, ce budget se traduira pour la France par une baisse sur les fonds FEDER et FSE de 10 à 20% de l'enveloppe consacrée pour la période 2000-2006.

La Politique Agricole Commune 2007-2013

L'accord de Luxembourg sur la réforme de la PAC, conclu le 26 juin 2003, entre les 15 ministres européens de l'agriculture, marque une nouvelle étape importante de la PAC.

Les objectifs de la nouvelle PAC fixés par l'Union européenne sont :

- S'adapter aux évolutions de l'agriculture et au nouveau contexte économique international. L'Union européenne renforce ainsi sa position dans les négociations internationales de l'OMC ;
- Renforcer la capacité de l'agriculture à répondre aux demandes de la société en matière de préservation de l'environnement, de qualité des produits et de développement durable ;
- Garantir le volume budgétaire des dépenses agricoles dans le budget européen ;
- Prendre en compte l'élargissement de l'Union européenne.

Les mécanismes actuellement mises en place

Le dispositif de cette nouvelle PAC est :

- La mise en place d'un système de paiement unique aux exploitations, dit « aide découplée », qui rompt tout lien entre les aides et l'acte de produire. Les outils de régulation des marchés, « 1^{er} Pilier » de la PAC, sont préservés, tout en introduisant et renforçant certains dispositifs : mécanismes de gestion des crises, qualification environnementale des exploitations, maintien des quotas laitiers

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

jusqu'à la campagne 2014-2015...

- La conditionnalité des aides consiste, pour l'exploitant, à s'engager à respecter les normes européennes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, de santé, de bien-être des animaux et d'entretien des terres (19 règlements ou directives), à développer de « bonnes conditions agricoles et environnementales » (BCAE) et à maintenir des pâturages permanents ;
- La mise en œuvre de la modulation obligatoire des aides qui doit permettre de réorienter une partie des aides directes en faveur du développement rural, «2nd Pilier » de la PAC ;
- La mise en place par les Etats d'un système de conseil agricole. Il permet aux agriculteurs de bénéficier de conseils et d'expertises techniques pour s'engager dans des démarches de bonnes pratiques agricoles plus contraignantes que la réglementation en vigueur ;
- Un principe de discipline budgétaire qui prévoit la possibilité d'ajuster, à partir de 2007, le montant des aides directes si le plafond des dépenses agricoles de l'UE est dépassé ;
- En France, le Conseil supérieur d'orientation (CSO), qui réunit l'ensemble des organisations professionnelles agricoles, a arrêté en mai 2004 le choix des modalités d'application de la réforme de la PAC, selon un calendrier qui s'étend jusqu'en 2007.

Le Bilan de santé de la PAC 2007-2013 : une révision à mi-parcours

Lors de la mise en place de la PAC 2007-2013, il a été prévu une révision à mi-parcours afin de permettre à l'UE, mais aussi aux Etats membres, de revoir les orientations de la PAC et de pouvoir adapter les dispositifs en fonction des évolutions du contexte et des marchés. Elle doit permettre de préparer l'après 2013.

Il a été laissé la possibilité aux Etats membres de moduler et d'adapter les décisions prises par l'UE avec la notion de « boîte à outils ».

Après négociation, le Bilan de santé a été acté le 20 novembre 2008, et les principales décisions adoptées par l'UE sont :

- Suppression progressive des quotas laitiers : dans la perspective d'une suppression complète d'ici 2015, les quotas vont progressivement augmenter chaque année, avec toutefois le maintien de pénalités pour les agriculteurs qui les dépasseraient.
- Découplage des aides : la PAC 2007-2013 avait introduit la notion de découplage des aides directes, mais avait laissé le choix aux Etats membres de maintenir un couplage sur certaines productions. Ces paiements « couplés » seront supprimés et intégrés dans le régime de paiement unique (RPU), à l'exception de la prime à la vache allaitante, des primes aux ovins et aux caprins, que les Etats membres pourront maintenir couplées à leur niveau actuel.
- Aide aux secteurs rencontrant des problèmes spécifiques (mesures dites de l'article 68) : assouplissement des conditions d'octroi des aides à destination de secteurs rencontrant des difficultés, et destinées à des mesures environnementales ou d'actions visant à améliorer la qualité des produits et leur commercialisation. Jusqu'à présent les Etats membres pouvaient conserver, par secteur, 10 % de leur

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

enveloppe budgétaire nationale destinée aux paiements directs. Dorénavant, les aides pourront être attribuées à des secteurs différents de l'origine des aides, et pourront soutenir des secteurs en difficultés (ex. laitiers, producteurs de bovins, ovins, caprins, ...). Ils pourront aussi servir à promouvoir des mesures de gestion des risques, comme les systèmes d'assurance contre les catastrophes naturelles ou les fonds de mutualisation en cas de maladies animales.

- Prolongation du Régime simplifié de Paiement Unique (RPU) : les États membres de l'UE appliquant le RPU à la surface pourront continuer à le faire jusqu'en 2013 et ne seront plus contraints d'appliquer le régime de paiement unique de novembre 2008 à la fin 2010.
- Financement supplémentaire pour les agriculteurs des 12 nouveaux États membres de l'UE : 90 M€ seront alloués aux 12 nouveaux États membres de l'UE pour qu'ils puissent appliquer plus facilement l'article 68 jusqu'à ce que les paiements directs en faveur de leurs agriculteurs soient intégralement mis en place.
- Utilisation des fonds actuellement non dépensés : les États membres appliquant le régime de paiement unique pourront soit utiliser les fonds actuellement non dépensés provenant de leur enveloppe nationale pour les mesures de l'article 68, soit les affecter au budget du développement rural.
- Transfert de fonds entre le budget des aides directes et celui du développement rural : une partie des fonds provenant du 1^{er} Pilier et destinée aux paiements des aides directes d'un montant supérieur à 5 000 € vont être transférés au budget 2nd Pilier « développement rural ». Ce prélèvement va être d'abord de 5% puis de 10%.
- Aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs : l'aide à l'investissement pour les jeunes agriculteurs au titre du développement rural sera portée de 55 000 € à 70 000 €.
- Suppression des jachères obligatoires : l'obligation faite aux exploitants de terres arables de maintenir 10% de leurs terres en jachère est supprimée.
- Conditionnalité : la subordination de l'octroi des aides au respect de normes dans les domaines de l'environnement, du bien-être animal et de la qualité des aliments, va être simplifiée. Les normes jugées non adaptées seront supprimées. Parallèlement, des nouvelles exigences destinées à préserver les avantages environnementaux des jachères et à améliorer la gestion de l'eau vont être demandées.
- Mécanismes d'intervention : les interventions pour la viande de porc, l'orge et le sorgho sont supprimées. Seuls des mécanismes concernant le blé, le beurre et le lait écrémé en poudre sont maintenus.

Les Etats membres ayant obtenu la possibilité de moduler nationalement les orientations de l'UE à travers la « boîte à outils », la France a retenu 4 objectifs :

- Instaurer un nouveau mode de soutien pour l'élevage à l'herbe ;
- Consolider l'économie et l'emploi sur l'ensemble du territoire sous la forme d'un soutien à des productions fragiles ;
- Instaurer des outils de couverture des risques climatiques et sanitaires ;
- Accompagner un mode de développement durable de l'agriculture via un soutien augmenté à des systèmes de protection de l'environnement.

En 2010, 18% des aides directes perçues par les agriculteurs français sont réaffectées autour de ces 4 objectifs, soit près de 1,8 Md€.

Cette réaffectation va être sectorielle mais aussi géographique. Sectoriellement, la mesure la plus significative, est la réorientation des aides à destination des éleveurs d'herbivores, en particulier ceux engagés dans des systèmes de productions extensifs. Géographiquement, les aides redistribuées vont provenir de zones situées au nord d'une ligne Bordeaux-Metz, vers de zones situées au sud, où se situent la quasi-totalité des « zones défavorisées simples » et les zones de montagne.

Toutefois, les critères des « zones défavorisées simples » sont actuellement en cours de redéfinition, et le nombre de zones devrait diminuer. Par conséquent, de nombreux territoires qui répondaient aux critères du zonage ne percevront plus les aides correspondantes.

Le contexte européen

La réforme de la PAC intervient dans un contexte économique, financier, budgétaire, et social instable.

Au niveau économique, les pays de l'UE sont encore dans une grande incertitude concernant une éventuelle sortie de crise, et les fruits d'une croissance attendue qui devraient se traduire pas une reprise de l'activité économique, une amélioration de la situation de l'emploi, et in fine des recettes supplémentaires pour les Etats ne sont pas encore visibles.

La situation financière et budgétaire dans laquelle se trouve la grande majorité des pays de l'UE, n'a pas permis de dégager des marges budgétaires nécessaires au financement de leurs politiques nationales. Après la « crise grecque », les Etats européens se sont lancés dans des politiques de restrictions budgétaires, recommandées par la Banque centrale européenne, alors que les plans de relance méritaient pour certains économistes un effort supplémentaire. La demande principale faite aux pays de la zone euro est de réduire dans un premier temps leur dette publique, par peur d'une chute de la monnaie européenne. En effet, le niveau d'endettement de la zone euro attendue pour 2010 est de 83,8% du PIB.

La situation sociale européenne est difficile avec un taux de chômage attendu pour l'année 2010 dans la « zone euro » de 10%, soit 28 millions de chômeurs. De plus, 16,6% de la population de l'UE est en situation de pauvreté, soit 83 millions d'européens.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les négociations sur la contribution des Etats au budget européen et sur son utilisation. La tendance d'un maintien d'un budget à hauteur de 1,02% du PIB européen se dessine, mais les options concernant les recettes (baisse des contributions nationales, création d'un impôt européen), et les orientations budgétaires devraient être arrêtées d'ici la fin de l'année 2010.

Les discussions sur les futures perspectives financières pour le budget de l'UE auront un impact majeur sur l'avenir de la PAC. Toutefois, hormis le Royaume-Uni et les Pays-Bas, l'ensemble des pays européens défendent la stabilité du budget de la PAC pour l'après 2013. Les orientations budgétaires de la future PAC devraient se traduire par un programme d'aides directes, par des instruments de crise et de gestion des marchés, et par un soutien plus important au développement rural.

Afin de confirmer la légitimité des dépenses de la PAC, il est attendu de ces orientations que les paiements d'aides directes contribuent de manière plus efficace à la croissance économique et à l'emploi, à la sécurité alimentaire et à la « croissance écologique¹ ».

Dans la perspective d'une réforme de la PAC, le nouveau Commissaire européen à l'agriculture, Dacian CIOLOS, a identifié trois grandes priorités :

1. Maintenir les paiements directs aux agriculteurs, avec le respect de certaines règles de base liées à l'utilisation de terres agricoles ;
2. Orienter la production agricole plus efficacement vers le marché, pour mieux tenir compte de la plus grande volatilité des marchés agricoles et fournir des mécanismes modernes, efficaces et réactifs pour éviter que des pans entiers de l'agriculture ne soient affectés de manière irréversible ;
3. Renforcer une politique de développement rural, notamment avec un soutien fort à la modernisation de l'agriculture, en accord avec les pressions concurrentielles du marché, en mettant l'accent sur les investissements, l'innovation, la diversification des opportunités économiques, et la mobilisation des ressources et des acteurs locaux.

Depuis son entrée en fonction, le Commissaire européen à l'agriculture plaide pour une PAC reposant sur « un système de paiements directs découplés visant à maintenir une activité agricole durable qui réponde aux signaux du marché et délivre un niveau de base de biens publics demandés par la société ». Il estime que la PAC doit aussi « assurer un bon fonctionnement des marchés et répondre à la problématique de la forte volatilité des prix, tout en assurant une stabilité suffisante des revenus des agriculteurs ». De plus, la politique de développement rural doit être « l'instrument privilégié d'une part pour assurer le lien entre la modernisation de l'agriculture et la revitalisation économique et sociale des zones rurales, d'autre part pour permettre à l'agriculture de développer les biens publics ciblés en matière d'environnement et de changement climatique ».

Il souhaite une « Politique agricole commune forte, rénovée et plus adaptée pour relever les défis de sécurité alimentaire, de croissance et d'emploi dans les zones rurales...capable de répondre tout à la fois aux attentes des marchés et aux attentes de la société ». Il rappelle « l'atout que constituent les productions agricoles communautaires de haute qualité et la nécessité de lancer une politique de promotion de ces produits, plus dynamique et plus concertée au niveau communautaire ».

La pression sociétale : sécurité et qualité alimentaire, environnementale

Après avoir été influencées par certaines organisations professionnelles agricoles, les politiques agricoles décidées par les Etats ont pendant un temps répondu aux attentes de la société. Désormais la pression sociétale est de plus en plus prise en compte dans l'orientation des politiques actuelles et futures (ex. mesures agro-environnementales, éco-conditionnalité, ...).

¹ Croissance écologique : « À court terme, les mesures écologiques contribuent à relancer l'économie et à créer des emplois. À moyen et long termes, elles stimulent également l'innovation technologique et réduisent l'impact de notre activité sur le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation des écosystèmes ». 52009DC0400 - Commission européenne – 24/07/2009

A présent, les citoyens et les consommateurs européens désirent avoir une alimentation sûre, de qualité, et garantir une agriculture durable. Ils exigent une réorientation de la politique agricole sur leurs besoins que sont la sécurité alimentaire et sanitaire, l'exigence de qualité, la préservation de l'environnement, l'aménagement des territoires.

La demande de la société tend à conforter le rôle multifonctionnel de l'agriculture : elle doit répondre aux défis alimentaire, environnemental, énergétique, et d'aménagement du territoire. Cette demande des consommateurs se traduit par la multiplication de produits sous signe de qualité, de produits « certifiés », de produits issus de l'agriculture biologique, par le développement des AMAP¹ et des circuits de proximité², ...mais aussi par le changement de pratiques agronomiques.

La demande sociale concernant l'agriculture, et les orientations qu'elle devrait prendre, ont été considérées par la Commission européenne qui a lancé au début de l'année 2010 un débat public sur la PAC après 2013. Ce débat initié le 12 avril 2010, et qui a recueilli 5 700 contributions, s'est achevé au mois de juin 2010. Il invitait tous les citoyens et organisations européens intéressés, à répondre à quatre questions :

1. Pourquoi avons-nous besoin d'une politique agricole commune européenne ?
2. Qu'est-ce que les citoyens attendent de l'agriculture ?
3. Pourquoi réformer la PAC ?
4. De quels outils avons-nous besoin pour la PAC de demain ?

Globalement, les participants considèrent que la PAC est essentielle pour la sécurité alimentaire dans l'UE. Ils estiment qu'un politique agricole commune au niveau européen est préférable à un ensemble de politiques nationales/régionales, et qu'elle est la source de l'instauration de règles de concurrence équitables à l'intérieur de l'UE. Ils considèrent que la PAC doit garantir le maintien des systèmes agricoles diversifiés à travers l'Europe, et qu'elle doit permettre la rémunération des agriculteurs qui fournissent également des biens publics.

Les participants estiment que l'agriculture doit avoir comme objectifs principaux : l'offre d'aliments sains et surs à des prix transparents et abordables ; la garantie d'une utilisation durable des terres ; des activités qui soutiennent les communautés et les régions rurales ; et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire.

Il souhaite que la réforme de la PAC permette aux agriculteurs, aux acheteurs de la chaîne alimentaire et aux consommateurs, de faire face à l'instabilité/volatilité accrue des prix des matières premières agricoles et des denrées alimentaires ; réponde à la demande mondiale ; restructure les paiements au sein de la PAC et simplifie les procédures administratives ; donne plus d'importance aux aspects non-marchands, tels que l'environnement, les normes sanitaires et de qualité, ainsi que de durabilité ; prenne en considération les exigences toujours plus élevées des consommateurs en matière de l'origine des denrées alimentaires, des garanties de qualité ; renforce la compétitivité de l'agriculture européenne.

Enfin, concernant les outils nécessaires pour la PAC de demain, les réponses des participants sont partagées entre ceux qui souhaitent que la PAC actuelle soit maintenue avec des

¹ AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

² Circuits de distribution qui associent une proximité relationnelle et une proximité spatiale entre le producteur et le consommateur

modifications mineures, et ceux qui demandent une réorientation de la PAC afin de lier plus étroitement la production agricole et la rémunération des agriculteurs, à la fourniture de « biens publics¹ » tels que les services environnementaux. D'autres outils ont été suggérés comme de nouveaux outils de stabilisation des marchés, des programmes de formation, des stratégies locales, des groupements de producteurs, la promotion des denrées alimentaires, ... Parallèlement, un sondage à TNS Opinion commandé la DG Agri a fait apparaître que 90% des citoyens européens indiquent que l'agriculture et l'espace rural constituent des questions vitales pour l'avenir de l'Europe, 83% se déclarent favorables au maintien des subventions pour les agriculteurs, et 66% estiment que le budget est adéquat ou insuffisant, contre 17% qui le jugent trop élevé.

Les orientations de la PAC 2013 : les 3 scénarios envisagés

Le 5 mars 2010, la Commission européenne a présenté une étude « *Scenar 2020 II* » qui exposait, sous la forme de trois scénarios, les orientations possibles de la future PAC :

1. *Scénario de référence*, qui envisage un découplage total en 2013 : Budget PAC constant en euros courants (soit une baisse de 20%) ; Découplage total ; Baisse de 30% des paiements directs en euros courants, avec transfert au 2nd Pilier « développement rural », en hausse de 105% ; Accord OMC basé sur la synthèse « Falconer² ».
2. *Scénario conservateur*, qui envisage le maintien des aides du 1^{er} Pilier : Quasi stabilité des paiements du 1^{er} Pilier, en baisse seulement de 15% ; Transfert limité au développement rural, en hausse de 45% ; Conversion des DPU en montant unique par Etat-membre ; Accord OMC basé sur la synthèse « Falconer ».
3. *Scénario libéral* : Réduction du budget de la PAC de 55% en euros courants, soit une baisse de 75% ; Suppression des paiements directs du 1^{er} Pilier et des mesures de marchés ; Doublement de l'enveloppe du 2nd Pilier « développement rural » ; Suppression des barrières douanières, suite à des accords OMC plus radicaux.

Dans les trois scénarios, l'objectif de 10% de biocarburants en 2020 a été intégré, et un nouvel élargissement de l'UE n'est pas envisagé.

Le *scénario libéral* est présenté comme un scénario de l'extrême. Il n'est en effet pas considéré comme un scénario probable pour l'avenir de la politique agricole de l'UE. Son rôle est de « tester quel serait l'éventail maximum d'impacts subis par le secteur agricole à moyen terme ».

L'étude « *Scenar 2020 II* » estime que « la contribution du secteur agricole aux revenus et à l'emploi au sein de l'UE devrait très probablement décliner », accompagnée par le secteur de la transformation alimentaire.

¹ la notion de biens publics est liée en partie à l'environnement. Certains biens publics/services publics sont inhérents à l'activité agricole, d'autres nécessitent des actions spécifiques. Ils peuvent permettre une rémunération (quote part de DPU ou rémunération complémentaire). Ils peuvent être liée à la sécurité alimentaire, le développement rural, la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

² Président du groupe de négociations agricoles de l'OMC

La baisse de la contribution des secteurs agricole et agroalimentaire dans le PIB et dans l'emploi de l'UE serait toutefois relatif du fait de la croissance attendue dans les autres secteurs de l'économie européenne.

Concernant, les productions, en volume, il est envisagé dans tous les scénarios une augmentation de la production de végétale entre 2005 et 2020 qui serait imputable à une augmentation des rendements, avec une augmentation de +16% sur les céréales, et près de 20% sur les oléagineux.

En matière de production animale, quels que soient les scénarios, la production de bœuf déclinerait à l'échelon de l'UE 27, de 10% à 30%, malgré une augmentation de la consommation de viande de 10% par habitant. Cette augmentation bénéficierait à la production de porc et de volaille.

Pour la production laitière, la tendance attendue est à une augmentation de la production de fromage avec +18%, ainsi que des autres produits laitiers, à l'exception de la production de beurre et du lait en poudre qui connaîtrait une baisse.

La production de biocarburants devrait être multipliée par 4 sur la période 2005-2020, passant de 3,4 à 12,1 millions de tonnes équivalent pétrole, avec cependant des importations massives afin de satisfaire une demande qui augmenterait à 30,1 millions de tonnes.

Les divergences des pays de l'UE 27 sur les aides « uniformes »

Même si le budget global de la PAC n'est pas réduit, la probabilité est forte pour que les principaux bénéficiaires voient leur financement diminuer. En effet, l'UE souhaite mettre fin aux inégalités en matière d'octroi des aides et prône pour une harmonisation des niveaux de paiement unique entre l'UE 15 et l'UE 12. Le montant moyen du paiement unique par hectare varie d'un Etat à l'autre, et à l'intérieur de chaque Etat entre agriculteur, de 500€ en Grèce à 100€ en Lettonie, et de 300€ en France. Les agriculteurs en Lettonie et en Estonie reçoivent environ 30% de moins que ce que reçoivent leurs homologues en France et en Allemagne.

Les nouveaux Etats membres sont soutenus par les pays qui militent pour plus de libéralisme en matière agricole : la Suède, les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni.

La France, avec d'autres pays, estime qu'il ne faut pas confondre équité et égalité, compte-tenu des écarts de coût des facteurs de production entre les Etats (foncier, intrants, travail).

C – LA POLITIQUE AGRICOLE FRANÇAISE

La loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche

La nouvelle loi de Modernisation de l'agriculture a été adoptée le 13 juillet 2010. Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, M. Bruno LE MAIRE, a axé les nouvelles orientations agricoles de la France autour de quatre objectifs :

1. Lutter contre la baisse des revenus agricoles : la loi fait du « contrat écrit » la base obligatoire des relations entre producteurs et acheteurs. Ce contrat doit permettre de fixer pour plusieurs années une quantité et un prix pour les produits achetés. Il est censé protéger ainsi l'agriculteur des variations brutales de prix et doit permettre de prévoir le niveau de ses revenus pour une période d'environ 5 ans.

2. Renforcer la compétitivité de l'agriculture : pour améliorer la compétitivité de l'agriculture et renforcer le poids des agriculteurs face aux industriels de l'agroalimentaire et à la grande distribution, la loi vise à renforcer le rôle des organisations de producteurs et des interprofessions agricoles en incitant à des regroupements. Elle entend aussi renforcer le rôle de l'Observatoire des prix et des marges.
3. Mettre en place une véritable politique de l'alimentation : la loi met l'accent sur la sécurité alimentaire en renforçant la traçabilité des produits. L'objectif privilégie la diversification et la recherche de la qualité.
4. Lutter contre le « gaspillage » des terres agricoles : la loi prévoit la mise en place de commissions départementales spécialisées chargées de donner un avis avant tout déclassement d'une terre agricole. L'objectif est de limiter ou d'éviter la disparition des terres agricoles au profit d'infrastructures routières, d'implantations commerciales ou de nouvelles habitations (disparition estimée de 74 000 hectares par an). Elle prévoit également l'instauration d'une taxe sur les plus values réalisées lors de la vente de terrains agricoles devenus constructibles.

Concernant le « contrat écrit » censé garantir le revenu des producteurs, une des critiques de la loi est qu'elle confirme le principe d'une gestion privée des volumes et des prix qui se substitue à une gestion publique (prix, quotas, ...). De même, si la contractualisation peut présenter des avantages en clarifiant les rapports entre producteurs et acheteurs, le déséquilibre est toujours présent entre une offre agricole qui est atomisée et des centrales d'achat et des transformateurs en position de quasi-monopole.

Un autre effacement de la puissance publique se traduit dans le dispositif de gestion des risques, avec la mise en place d'un fonds national des risques qui participerait au financement des dispositifs de gestion des aléas sanitaires, climatiques et économiques. Ce dispositif verra le passage d'un système de couverture des risques géré par l'Etat à un système assurantiel privé. Parallèlement, la loi prévoit la mise en place d'un Observatoire de la consommation des espaces agricoles, et de plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD), sans pour autant préciser le caractère de ces plans et les prérogatives des Conseils Régionaux en la matière.

Les orientations présentes dans la loi, préfigurent les positions qui seront défendues par la France lors des négociations sur la PAC 2013. Pour autant, certaines dispositions prévues par la loi viennent en contradiction avec le droit européen, en particulier celle visant à garantir une libre concurrence. En effet, en 2006, l'association de 75% des 26 000 producteurs de betteraves afin de mieux négocier avec les sept industriels du secteur avait été accusée de position dominante et la négociation stoppée.

La position sur la PAC de l'Association des régions de France dans la perspective de l'après 2013

Dans le cadre du bilan de santé de la PAC et dans les perspectives de l'après 2013, l'Association des régions de France (ARF) s'est positionnée autour d'une revendication forte, la régionalisation des aides directes agricoles (1^{er} Pilier), seul moyen selon elle de faire face à la réduction des crédits européens et surtout de rééquilibrer leur distribution entre les différents territoires et filières. Les conseils régionaux estiment que l'enjeu réel est plus dans

une meilleure répartition des aides que dans le simple fait de les gérer pour le compte de l'Etat.

Cette démarche est justifiée par le fait que les conseils régionaux ont une véritable connaissance des réalités de leurs territoires et qu'ils exercent déjà des compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Aussi, la régionalisation des aides directes permettrait de :

- Orienter les aides en fonction, des spécificités régionales ;
- Réorienter efficacement la PAC en France au profit d'une agriculture durable ;
- Soutenir les productions agricoles ayant jusqu'ici très peu bénéficiées de la PAC ;
- Renforcer le lien avec les entreprises agroalimentaires ;
- Favoriser un aménagement équilibré du territoire.

Ainsi les conseils régionaux souhaiteraient être de véritables coordinateurs de l'orientation régionale des aides du 1^{er} Pilier.

Pour l'après 2013, alors qu'il est envisagé un découplage total des aides, l'ARF défend le maintien d'un couplage en matière de production animale afin de soutenir des productions animalières non rentables sur les territoires. En matière de production de viande bovine, la France reste le 1^{er} producteur européen, avec plus de 19 millions de bovins. Si le découplage devenait total, les régions les plus impactées seraient l'Auvergne, Midi-Pyrénées, et Rhône-Alpes. L'ARF souhaiterait voir instaurer un régime de paiement unique par hectare basé sur une définition de critères régionaux, en abandonnant ainsi la référence historique.

De plus, l'ARF soutient le basculement d'une partie des aides du 1^{er} Pilier « soutiens au marché », vers le 2nd Pilier « développement rural », avec un transfert des aides au développement rural non agricole de la PAC vers le Fonds européen de développement régional (FEDER), fonds dont les conseils régionaux assurent déjà la co-gestion avec l'Etat. Un tel transfert vers le FEDER représenterait 10% des enveloppes du 2nd Pilier.

L'ARF souhaite que la future PAC 2013 prenne en compte les nouveaux défis environnementaux (réchauffement climatique, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité), et à ces fins que le principe de l'éco-conditionnalité dans l'attribution des aides directes soit maintenu.

Concernant le rôle de la future PAC face à la mondialisation, il est demandé que les mécanismes de régulation et de stabilisation des marchés soient préservés, reposant sur des outils comme les stocks publics mais aussi sur un principe de préférence communautaire et sur la mise en place d'un mécanisme de protection des frontières empêchant les importations de produits qui ne répondraient pas à des critères de durabilité environnementale et sociale.

D – LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU CONTEXTE

Bien que l'agriculture régionale évolue dans un contexte marqué par des accords et des décisions nationales et supranationales, il apparaît pour le CESER des pistes d'évolution pour une nouvelle politique agricole et alimentaire mondiale.

Pour de nombreuses organisations comme pour le CESER, l'agriculture et l'alimentation sont considérées comme des secteurs économiques spécifiques. À ce titre, ils devraient sortir des négociations de l'OMC, même si l'OMC a permis à de nombreux pays émergents de se développer en accédant à des marchés anciennement protégés ou sur lesquels des avantages étaient accordés aux producteurs locaux.

En effet, il conviendrait de considérer que l'agriculture et l'alimentation soient soumises à une régulation publique à l'échelle mondiale, de par les fonctions qu'elles assurent notamment en matière de santé et de sécurité alimentaire, mais aussi en matière d'environnement et d'utilisation des ressources naturelles dans un aménagement durable de l'espace.

L'agriculture ne doit pas devenir « l'arme alimentaire » des puissants pour affamer les peuples. Tout peuple doit être maître de son agriculture.

Il serait également nécessaire de ne plus avoir une seule zone d'échange à l'échelle mondiale, mais plusieurs zones économiques homogènes qui regrouperaient des pays ayant des niveaux de développement et des problématiques de croissance proches. Ces zones seraient protégées par des barrières douanières ou tarifaires. Dans un même temps, seraient définis dans chaque zone des prix d'équilibre par produit, permettant aux agriculteurs d'avoir une visibilité afin de produire durablement.

Il conviendrait également d'avoir une connaissance parfaite des récoltes et des stocks ainsi que des stocks de réserve afin de limiter le plus possible tout mouvement spéculatif sur les marchés de matières premières agricoles.

Il conviendrait enfin de créer une nouvelle organisation qui gérerait la problématique alimentaire, déconnectée des négociations sur les autres échanges commerciaux, dénommée par certains acteurs : le Conseil de sécurité Alimentaire Mondial.

Un Conseil permanent prendrait des décisions de régulation en tenant compte de la demande alimentaire solvable et non solvable. Ses membres changeraient par roulement. Une Assemblée générale donnerait chaque année les grandes orientations.

Au plan européen, le CESER souhaite que des normes sur les produits agricoles soient définies comme cela est le cas pour les autres produits qui sont importés au sein de l'UE, et qui ont l'obligation de respecter les normes (sanitaires, techniques, ...) fixées par l'UE.

LES ENJEUX POUR MIDI-PYRENEES DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'intervention de l'Union européenne dans le domaine agricole et rural en Midi-Pyrénées pour la période 2007-2013

En Midi-Pyrénées, l'Union européenne intervient règlementairement et financièrement en matière agricole et de développement rural. Dans le cadre des aides aux productions et à l'organisation des marchés (1^{er} Pilier de la PAC) l'agriculture régionale perçoit en moyenne près de 650 M€/an pour la période. Elle intervient également dans le cadre du développement rural (2nd Pilier) avec le Fonds européen pour l'aménagement et le développement rural (FEADER) à hauteur de 123 M€/an, soit 862 M€ pour l'ensemble de la période 2007-2013. Ce fonds est destiné en région à :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers,
- l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural,
- la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale,
- programme LEADER.

En Midi-Pyrénées, globalement sur la période 2007-2013, c'est environ 5,4 Mds € qui sont alloués par l'Union européenne au titre des 1^{er} et 2nd Piliers de la PAC, à destination de l'agriculture et des politiques d'aménagement et de développement rural.

Sur la même période et en valeur, ce total est proche du cumul des budgets du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

L'état des lieux régional a été construit à partir des travaux réalisés par la Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées et de la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Midi-Pyrénées.

I – LES ENJEUX DE RECONNAISSANCE SOCIALE DE L'AGRICULTURE

La mission première de l'agriculture est de répondre aux besoins alimentaires. Il est attendu que cette mission soit réalisée en prenant en compte des exigences en termes de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire et de sécurité environnementale. Ces demandes sont portées par les citoyens/consommateurs et ont été inscrites dans les orientations de la Politique agricole commune.

1 – LES ENJEUX ALIMENTAIRES ET DE SANTE PUBLIQUE

1.1 - La situation régionale

En même temps que l'agriculture régionale répondait aux exigences d'une Politique agricole commune qui étaient de garantir une sécurité alimentaire et sanitaire, et à un prix contenu, les liens se sont distendus paradoxalement entre des consommateurs de plus en plus urbains et les agriculteurs, producteurs de leur alimentation.

Concernant les achats alimentaires, la part des dépenses des ménages en produits alimentaires a baissé de 10 points, en 45 ans, passant de 24,7% en 1960 à 14,8% en 2005, pour 90% des ménages. Cependant, pour 10% des ménages, les plus pauvres, les dépenses alimentaires représentent 17,3% de leurs dépenses. Le circuit de distribution privilégié est la Grande et moyenne surface (GMS) qui concentre 70% des achats alimentaires des ménages.

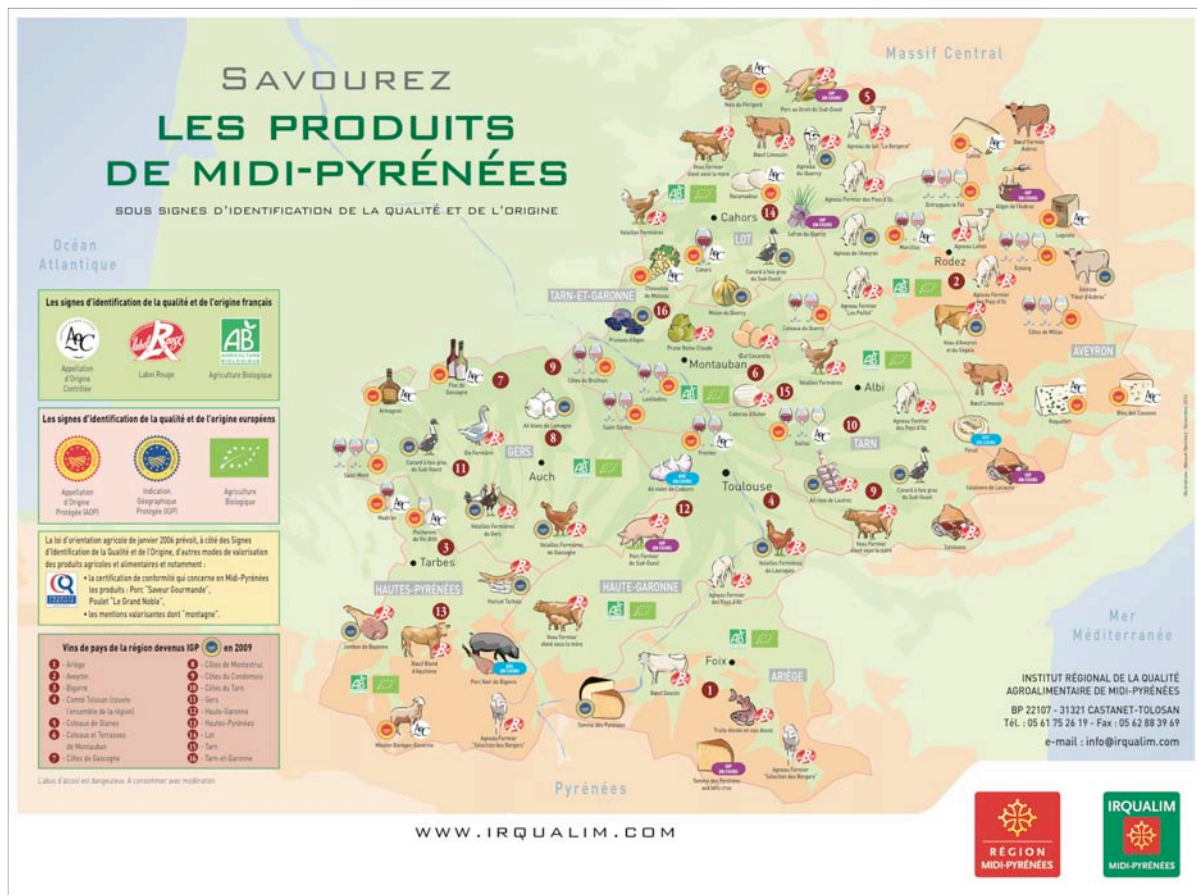
Les consommateurs ne constituent pas une population homogène. De nouvelles attentes relatives à l'alimentation sont apparues ces dernières années. Elles vont vers des produits de qualité, sans colorant, sans conservateur, tout en recherchant une simplicité d'utilisation à travers des produits élaborés, tout prêts ou prêts à être consommés ... La préoccupation en matière de santé est aussi très présente. Enfin, les consommateurs recherchent un bon rapport qualité/prix. Plus globalement, ils souhaitent des aliments sains, de qualité et à bas prix.

Parallèlement, l'origine des produits, la traçabilité, le caractère identitaire sont de plus en plus recherchés, et se traduisent par un intérêt pour les produits locaux et régionaux.

Au plan de la production, Midi-Pyrénées se caractérise par une agriculture diversifiée dans ses productions comme dans ses modes de production. A côté de productions qui sont au premier rang au niveau national, et produites de façon « classique », la région se distingue par une production biologique également présente au premier plan national.

Elle se distingue aussi par une démarche qualité fortement présente, avec 109 produits régionaux sous signe d'identification de la qualité et de l'origine de qualité, en appellation et en certification de conformité de produit.

Les produits de Midi-Pyrénées sous signes d'identification de la qualité et de l'origine



Source : IRQUALIM - 2010

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

La valorisation locale des productions peut se faire par les industries agroalimentaires (IAA) mais aussi par les agriculteurs, dans la transformation des produits, et dans une commercialisation avec un nombre limité d'intermédiaires. Cette démarche qualité peut être valorisée par les Collectivités territoriales comme le prouve le Conseil Régional Midi-Pyrénées qui organise, chaque année en partenariat avec l'Institut régional de la qualité agroalimentaire de Midi-Pyrénées (IRQUALIM), la Chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées (CRAMP) et l'Association du concours régional agricole de Toulouse (ACRAT), le Salon de la qualité alimentaire de Midi-Pyrénées, la SISQA.

Devenue le premier salon de Midi-Pyrénées en nombre de visiteurs quotidiens, cette manifestation populaire semble démontrer l'intérêt des citadins et des ruraux de Midi-Pyrénées pour la qualité et la sécurité alimentaire.

L'Agroalimentaire

L'une des particularités du secteur agroalimentaire midi-pyrénéen est qu'il est très proche des productions du terroir, ce qui peut représenter un atout répondant aux attentes des consommateurs en matière d'origine, de traçabilité et du caractère identitaire des produits alimentaires.

Une part des productions agricoles régionales est transformée en région. L'industrie agroalimentaire (hors activité artisanale) représente en Midi-Pyrénées plus de 900 établissements employant près de 17 000 salariés. Comme pour les productions agricoles, la région est leader français dans un certain nombre de secteurs : la production de confiture, la collecte de lait de brebis et la fabrication de produits au lait de brebis, la fabrication de salaisons sèches (jambon sec, saucisses et saucissons). Elle est aussi la 2^{ème} région française productrice de palmipèdes gras (foie gras d'oie et de canard). L'industrie de la viande et des produits laitiers concentre respectivement 39% et 17% des effectifs. Alors que l'industrie laitière est fortement concentrée et compte des groupes importants comme 3A Coop, Lactalis, Danone, l'industrie de la viande est atomisée et composée de petits établissements.

Les productions régionales sont couvertes par 109 produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine.

Au sein du secteur agro-alimentaire, les coopératives agricoles occupent une place importante par les fonctions de transformation et de commercialisation qu'elles assurent.

Les principales IAA en Midi-Pyrénées

Les 10 premières entreprises IAA 2007 (sans consolidation des entreprises en groupe)

Raison sociale et localisation	Activité	Effectif salarié
Andros (46)	Transformation et conservation de fruits (APE 10.39B)	794
Nutrition et santé (31)	Fabrication d'aliments diététiques (APE 10.86Z)	492
Biscuits Poulth (82)	Fabrication de biscuits (APE 10.72Z)	432
Société Affinage-Conditionnement (12)	Fabrication de fromages (APE 10.51C)	423
Arcadie Sud-Ouest (12)	Transformation et conservation de viande de boucherie (APE 10.11Z)	412
Raynal et Roquelaure (12)	Fabrication de plats préparés (APE 10.85Z)	300
RAGT Plateau Central (12)	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme (APE10.91Z)	280
Prolainat (32)	Fabrication de glaces et sorbets (APE 10.52Z)	277
Société Fromagère de Rodez (12)	Fabrication de fromages (APE 10.51C)	273
3A S.A.S (31)	Fabrication de lait liquide et de produits frais (APE 10.51A)	227

Source : AGRESTE - INSEE

Répartition départementale des établissements et des effectifs des IAA en Midi-Pyrénées (Hors activités artisanales)

Industries agroalimentaires	Nombre d'établissements	Effectifs salariés
Ariège	58	510
Aveyron	180	3 677
Gers	143	2 339
Haute-Garonne	193	2 902
Hautes-Pyrénées	81	1 902
Lot	89	1 983
Tarn	141	2 490
Tarn et Garonne	59	1 383
Total	944	17 186

Source : CCI/OBSECO – janv. 2009

La particularité du secteur est la dimension de ses entreprises. 71% des établissements ont moins de 10 salariés, même si la région accueille des sociétés qui ont jusqu'à 950 salariés, réparties toutefois sur plusieurs unités de production. Les établissements de 50 salariés et plus ne représentent que 8% du secteur. Les IAA sont dominées par les coopératives agricoles qui représentent 25% des effectifs salariés et 25% du chiffre d'affaires du secteur.

Géographiquement, avec 180 établissements, l'Aveyron est le 2nd département qui concentre le plus d'établissements en région, juste derrière la Haute-Garonne avec 193. Il concentre surtout le plus grand nombre de salariés des IAA, avec 21% des effectifs totaux, suivi par la Haute-Garonne avec 16,8%, le Tarn avec 14,4%. Avec près de 9% de leurs effectifs salariés

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

employés dans les IAA, l'Aveyron, le Gers et le Lot, se distinguent de la moyenne régionale qui est de 3%.

Le secteur des IAA produit 15% de la valeur ajoutée régionale, mais le secteur est jugé faiblement rémunérateur avec seulement un taux de marge de 4%.

De plus, en Midi-Pyrénées, par rapport à d'autres grandes régions agricoles françaises, la sous-industrialisation en IAA est patente en comparaison du volume de la surface agricole utile.

Région	SAU (M Ha)	Salariés IAA	IAA Valeur ajoutée (Mds €)	Exportation IAA (Mds €)
Bretagne	1,7	57 800	2,8	2,5
Pays de Loire	2,3	42 100	2,1	1,1
Aquitaine	1,5	17 300	1,0	0,8
Midi Pyrénées	2,2	17 100	0,7	0,4

Source : AGRESTE

Alors que la région est leader sur plusieurs productions agricoles biologiques, elle n'occupe en 2009 que le 8^{ème} rang en ce qui concerne le nombre de transformateurs Bio, avec 259 entreprises notifiées¹ hors exploitations agricoles). Les entreprises de distribution représentent 45% des entreprises du secteur.

Avec +7,9%, le taux de croissance de créations d'entreprises Bio en Midi-Pyrénées est inférieur au taux national qui est de 12%.

Les Circuits courts

La notion de circuit court sous-tend une relation de proximité entre le producteur et le consommateur. Cette proximité est généralement une association entre une proximité géographique qui place le producteur à une distance limitée du consommateur, et une proximité organisationnelle (ou proximité organisée) qui limite le nombre d'intermédiaires entre les deux parties.

La « proximité géographique » permet la vente directe (à la ferme, marchés de plein vent,...) : dans le cas de produits maraîchers ou de fruits, la vente directe permet de vendre des produits plus frais et plus mûrs et qui ont subi le moins de transport et de manipulation. Elle permet de vendre des produits qui ne correspondent pas aux critères de la grande distribution ou à ceux de l'industrie agroalimentaire (produits non-standardisés : aspect, calibre, variété, ...). Ainsi, elle permet de vendre une production qui ne trouve pas de débouchés sur les circuits de vente de masse.

La « proximité organisée » permet d'approvisionner les détaillants régionaux. Elle peut se faire soit directement entre les producteurs et les détaillants, soit par l'intermédiaire de grossistes locaux. Comme pour la « proximité géographique », elle permet la mise à

¹ Entreprise notifiée : entreprise ayant notifiée son activité auprès de l'Agence Bio.

disposition des produits plus frais, plus mûrs, de réduire le transport et les manipulations. Elle permet aussi une réactivité plus grande dans l'approvisionnement.

L'utilisation d'Internet renouvelle aussi l'approche du concept de circuit court. La proximité entre le producteur et le consommateur existe, mais ce n'est pas toujours le cas en ce qui concerne la proximité géographique. En effet, deux catégories de produits agricoles sont commercialisées avec Internet. La première catégorie regroupe des produits transformés et conservables (fromages, charcuteries, conserveries, vins) et liés à un territoire à forte identité. Dans ce cas, la commercialisation n'a pas de barrière géographique.

La seconde catégorie regroupe des produits frais issus de la production locale, et est destinée à une population en zone urbaine ou périurbaine. Elle correspond le plus souvent à la livraison de « paniers fraîcheurs » (fruits, légumes).

Une demande sociétale forte apparaît avec la demande d'un approvisionnement local dans la restauration collective, et constitue une possibilité supplémentaire de circuits courts. Pour autant, des contraintes liées aux délais d'approvisionnement, aux volumes, aux prix, et surtout le fait que les produits doivent subir une première transformation, font que les producteurs se sont peu tournés vers ce marché, alors que les collectivités territoriales multiplient les projets.

La vente de produits directement au consommateur dépend de la volonté des agriculteurs à diversifier leur activité première qui est celle de produire.

Depuis vingt ans, il a été observé sur Midi-Pyrénées, une diminution globale de la vente directe. La part des exploitations pratiquant la vente directe est passée entre 1988 et 2007, de 33% à 17%. En effet, pour rester compétitives, de nombreuses exploitations se sont agrandies et spécialisées, et ont abandonné la transformation et la vente de produits qu'elles faisaient lorsque le modèle dominant d'exploitation était l'exploitation polyculture-élevage. Le type de productions et les volumes ainsi produits, ne sont plus adaptés à la vente directe. Les fonctions de transformation et commercialisation relèvent bien souvent d'intermédiaires.

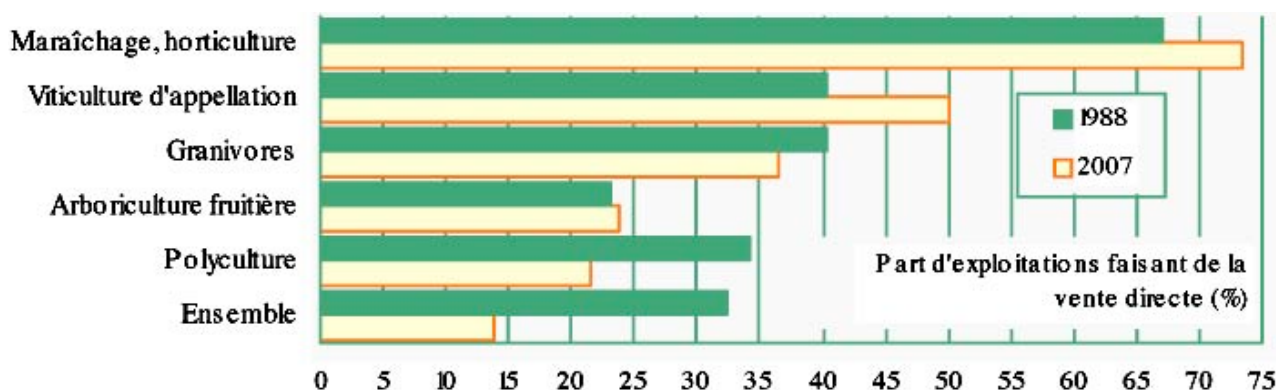
En Midi-Pyrénées, selon les types de productions, la vente directe est différemment pratiquée. De par leur spécialisation, le type de production (matière première) et leur intégration dans des filières, seuls 10% des céréaliers pratiquent la vente directe. Il en est de même pour la production de bovins-viande qui doit aussi faire face à un durcissement des conditions d'abattage. Pour les productions laitières régionales, les producteurs de lait de vache et brebis, sont également intégrés dans des systèmes de collecte qui n'autorisent que très peu la vente en circuit court. Les producteurs de lait de chèvre sont les plus actifs, avec 33% qui y recourent.

Concernant les productions végétales, 73% des maraîchers et des horticulteurs sont concernés, alors que les producteurs de fruits, plus organisés en groupements, ne sont que 25% à vendre en direct.

Pour la production viticole, 50% des producteurs sous appellation pratiquent la vente directe, ce qui n'est pas le cas pour les vins courants.

Pour le reste de la production animale, la production de volaille est beaucoup plus concernée avec 42%, contre seulement 12% pour les éleveurs de porcs.

Orientations de production les plus impliquées dans la vente directe en Midi-Pyrénées



Source : AGRESTE – RGA 1988 – Enquête structure 2007

L'implication dans la vente directe dépend bien souvent du type de productions, du temps disponible des agriculteurs, mais aussi de la possibilité de disposer d'un atelier de transformation et de disposer de volumes de production suffisants pour investir dans sa construction.

1.2 – Les enjeux identifiés

La bonne structuration des filières des secteurs agricoles et agroalimentaires devrait permettre une valorisation des productions agricoles régionales en Midi-Pyrénées. Actuellement, l'atomisation des IAA en petits établissements ne permet pas aux filières de se positionner sur les marchés nationaux et internationaux et de faire face de façon organisée à la grande et moyenne distribution. En effet, cette dernière qui est de son côté très concentrée, entraîne un rapport de force déséquilibré en défaveur des IAA. Cette multiplication est aussi source d'une concurrence accrue sur des produits « régionaux ». De plus, leur faiblesse financière liée à leur petite taille les rend vulnérables à la volatilité des hausses des matières premières, et ne leur permet pas d'innover.

Le développement d'une relation de proximité entre les agriculteurs et les consommateurs est essentiel à l'approche d'une suppression totale des barrières douanières, et la fin des soutiens à la production. La relation entre les producteurs et un bassin de consommation locale correspond à une demande mutuelle qui reste à construire.

Le développement d'une politique régionale de qualité alimentaire est une demande des consommateurs. Les agriculteurs actuellement engagés dans ce type de démarche doivent trouver des débouchés.

La maîtrise de la vente de produits fermiers par les agriculteurs, est créatrice d'un lien avec les consommateurs locaux, tout en permettant aux agriculteurs de valoriser leurs produits et de dégager des revenus supérieurs par la valeur ajoutée ainsi produite.

La garantie d'une sécurité alimentaire et sanitaire est l'une des conditions nécessaires pour renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs. Pour le CESER, l'agriculture a comme première mission d'apporter une alimentation de qualité et en quantité suffisante aux consommateurs.

L'accès aux produits alimentaires de qualité est lié au facteur « prix » pour le plus grand nombre de consommateurs. L'une des particularités des prix des produits alimentaires est leur très forte volatilité et l'opacité dans laquelle sont constituées les marges. La régulation des marges entre producteurs, transformateurs et distributeurs est un élément déterminant à la constitution du prix pour le consommateur final.

1.3 – Les préconisations

- Le CESER souhaite la création d'une marque « ombrelle » régionale avec certification pour l'ensemble des productions régionales, et couvrirait également les produits déjà sous signes d'identification de la qualité et de l'origine¹. Cette marque « Midi-Pyrénées » renforcerait l'image des produits issus de l'agriculture régionale. Elle permettrait aussi une meilleure reconnaissance des produits par les consommateurs même de Midi-Pyrénées. Dans le cadre d'une stratégie globale régionale, la marque pourrait s'étendre aux autres produits et services de Midi-Pyrénées. Cette création d'une solidarité régionale serait encadrée par un cahier des charges qui imposerait l'utilisation d'une production locale (produite et transformée en Midi-Pyrénées).
- Le CESER propose que soit créé en Midi-Pyrénées un Schéma régional de la sécurité alimentaire. Des orientations en matière de contrôle de l'approvisionnement de produits alimentaires régionaux pourraient être développées afin de reterritorialiser la production et ainsi garantir une production locale pouvant répondre au marché local.
- Le CESER rappelle que la démarche auprès de la filière Bio doit se faire au-delà de l'appui à la conversion, afin de pouvoir répondre à une demande régionale et nationale. Le soutien à la filière passe aussi par le développement des transformateurs (IAA) et des circuits de distribution. Comme cela a pu se faire dans le cadre du développement des productions agricoles biologiques, le CESER demande un soutien au développement des IAA de transformation de produits biologiques pour une meilleure valorisation des productions biologiques locales. Ce soutien permettrait de répondre à une demande régionale importante qui est déficitaire et qui nécessite l'importation de produits.
- Le CESER encourage le Conseil Régional à poursuivre son soutien aux productions sous signe officiel de qualité, et à promouvoir les produits régionaux en région avec la SISQA, et en dehors (salons nationaux et internationaux). Une manifestation comme la SISQA permet de renouer le lien entre les producteurs, et le premier bassin régional de consommation qui est la métropole toulousaine.

¹ 109 régionaux produits en 2010 – source IRQUALIM

- Le CESER incite le Conseil Régional à soutenir le développement et la coordination de filières de proximité ou de circuits courts, qui répondent aux attentes de consommateurs en matière de qualité et d'environnement, et à un prix permettant au plus grand nombre de consommateurs d'y accéder. La vente directe crée aussi un lien relationnel entre le producteur et le consommateur, ce qui permet pour le premier d'expliquer la façon de produire, d'apporter des conseils sur ses produits, et pour le second, d'exprimer ses attentes. Elle permet surtout de créer un lien de confiance.
- Plus globalement, le CESER demande que soit soutenue la création de filières courtes de qualité garantie à partir de produits certifiés et labellisés (ex. ateliers de transformation, abattoirs, ateliers de découpe, équipements de vente, marchés de plein vent de producteurs, points de vente collectifs, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ...).
- Dans le cadre du renforcement des filières régionales de qualité (produits sous signe officiel, filière Bio), le CESER appelle au soutien de la structuration de l'ensemble des filières (production, transformation, commercialisation) quels que soient les circuits de distribution.
- Afin que des « Contrats » entre la restauration collective et les productions « certifiées » puissent être passés, le CESER demande qu'une ingénierie soit apportée auprès des agriculteurs afin qu'ils puissent s'adapter pour répondre aux demandes. Dans un même temps, le Conseil Régional pourrait être un élément facilitateur dans la mise en relation entre les entreprises de l'agroalimentaire et la restauration collective. Les IAA ont la capacité à fournir ce type de marché en produits de qualité. Le CESER souligne la mise en place d'une plateforme internet régionale qui est une première réponse à la mise en relation des acteurs.
- Le CESER souhaite que soit créé un Observatoire régional de la formation des prix et des marges des produits alimentaires dans le prolongement de la création de l'Observatoire national. Il demande que les observations soient régulièrement publiées, et que son rôle aille au-delà de la simple production d'un rapport annuel. Cette instance régionale pourrait être un lieu de concertation entre producteurs, transformateurs et distributeurs.

2 – LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Face aux défis environnementaux, l'agriculture est désormais perçue comme un secteur ayant un fort potentiel. Elle occupe en effet une place importante dans l'atténuation des effets du changement climatique car elle peut réduire ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier le méthane et le protoxyde d'azote, substituer aux produits d'origine fossile des énergies renouvelables et stocker du carbone dans les sols ou la biomasse forestière.

Il en est de même pour le rôle qu'elle peut jouer en matière de gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.

L'analyse proposée dans cette partie est issue de l'Avis du CESER sur « La prise en compte des défis liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité », adopté en Assemblée plénière le 20 octobre 2010.

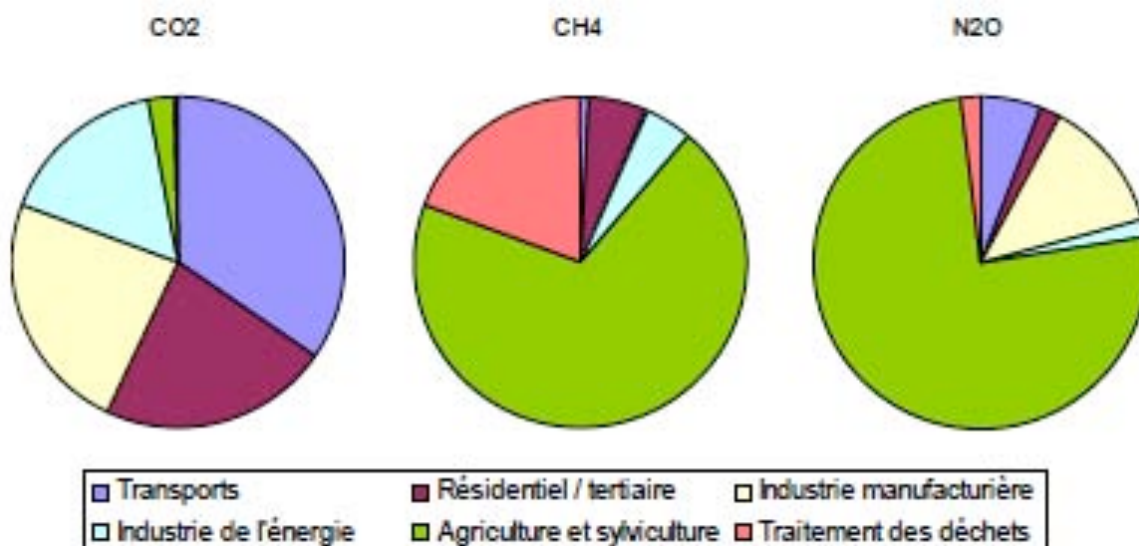
2.1 - La situation régionale

Les Gaz à effet de serre (GES)

L'agriculture est, en France, le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre, derrière le transport et l'industrie manufacturière. Malgré un fort potentiel technique de réduction, le secteur agricole n'a que très peu réduit ses émissions de GES depuis 1990, contrairement à d'autres secteurs.

Le secteur agricole se caractérise par des émissions importantes de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O), deux GES à fort pouvoir de réchauffement.

Parts des différents secteurs dans les émissions françaises de dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote en 2003



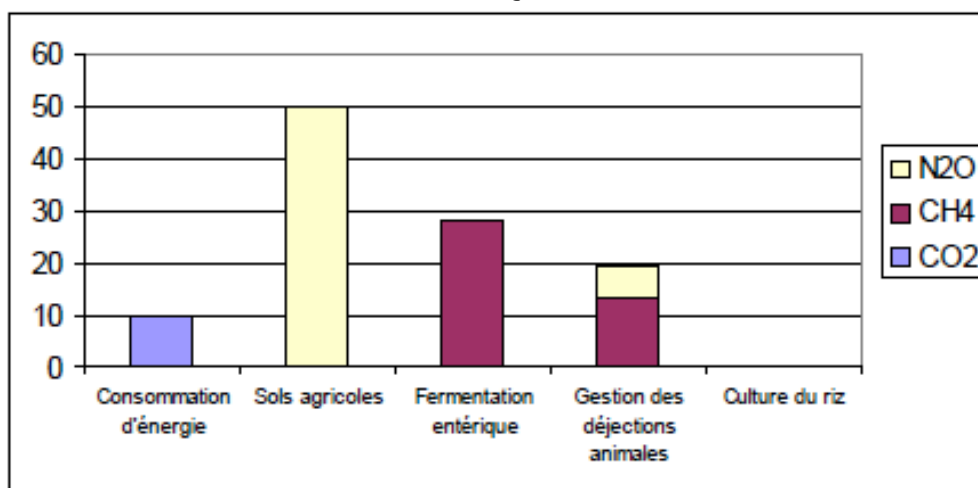
Source : INRA 2003 – OFIVAL 2004

En matière de productions végétales, les émissions de protoxyde d'azote des cultures et pâturages sont liées à l'épandage d'azote sous la forme de déjections animales et d'engrais minéraux.

Concernant les productions animales, l'élevage engendre en France plus de 8% de GES, avec l'émission de méthane et de protoxyde d'azote.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ne sont dues qu'aux activités de combustion liées aux activités agricoles (chauffage de serres, conservation de lait, chauffage d'élevage, utilisation d'engins, ...).

Répartition des émissions des différentes sources agricoles par GES en 2003 en France,
(En Mteq CO₂)



Source : CITEPA

Les émissions de GES par le secteur agricole présentent la spécificité d'être diffuses. En effet, elles dépendent de plusieurs paramètres eux-mêmes difficilement observables : type de sol ou de couvert végétal et conditions climatiques locales pour les émissions de protoxyde d'azote liées aux cultures, alimentation pour les émissions de méthane liées à l'élevage. Cet état de fait rend difficile leur estimation, et donc la mise en place de mécanismes permettant leur réduction.

En 2000, les émissions de gaz à effet de serre direct s'élevaient pour Midi-Pyrénées à 25 millions de tonnes équivalents de dioxyde de carbone, soit 9 tonnes par habitant. Elles représentaient 4,2% des émissions nationales.

Ces émissions¹ étaient composées :

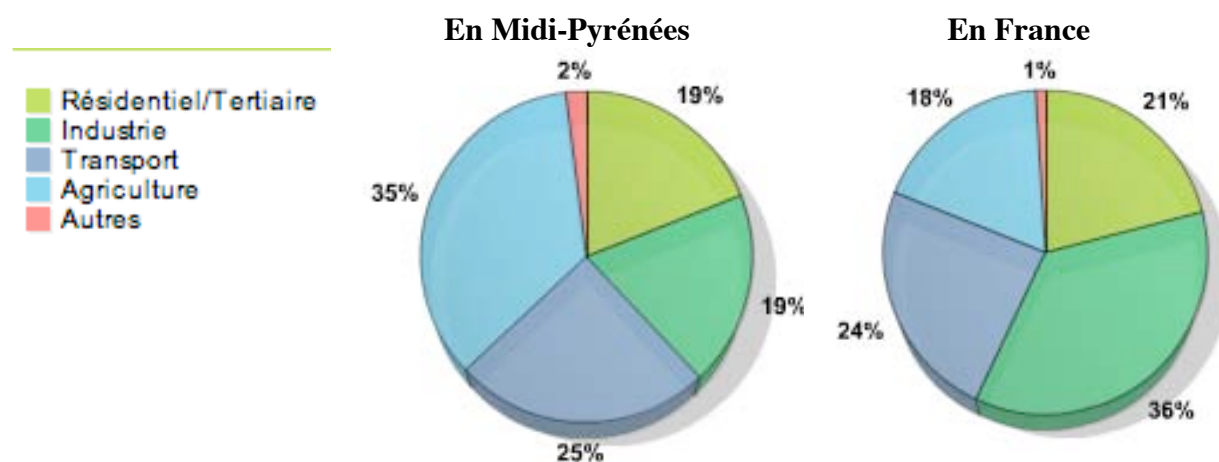
- pour 53% de dioxyde de carbone d'origine énergétique (émissions dues à la combustion de charbon, de pétrole et de gaz naturel) ;
- pour 5% de dioxyde de carbone d'origine non énergétique (émissions non liées à la combustion) ;
- pour 20% de protoxyde d'azote (émissions provenant pour l'essentiel de l'agriculture) ;
- pour 18% de méthane (émissions issues à 85% de l'agriculture) ;
- pour 4% des hydrofluorocarbures (HFC), des perfluorocarbures (PFC) et de l'hexafluorure de soufre (SF₆).

La répartition sectorielle des émissions régionales de GES se distingue significativement de la situation nationale, essentiellement pour deux secteurs : l'industrie et l'agriculture. La contribution de l'agriculture, notamment, est presque deux fois plus élevée en Midi-Pyrénées (35% de l'inventaire régional) qu'au niveau national (18% de l'inventaire).

¹ L'incertitude sur les émissions globales est de +/-20% (source CITEPA/calcul France entière). De fortes incertitudes pèsent sur l'estimation du N₂O et du CH₄ (200% d'incertitude pour le N₂O et 40% d'incertitude pour le CH₄ d'origine agricole). L'incertitude relative au CO₂ est beaucoup plus faible, de l'ordre de 3%

L'agriculture est ainsi le premier secteur émetteur de GES au plan régional alors qu'elle n'occupe que le troisième rang au niveau national.

Répartition sectorielle des émissions des gaz à effet de serre



Source : OREMIP 2009

Cette situation spécifique, qui s'explique essentiellement par l'importance de l'agriculture et de son poids parmi les activités régionales, fait de Midi-Pyrénées la quatrième plus grande région émettrice de GES d'origine agricole au niveau national.

La Grande diversité biologique de la région Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées est située à un carrefour biogéographique entre les domaines atlantique, continental, alpin et méditerranéen, de ce fait, la région connaît une diversité de conditions écologiques propice à une nature riche et patrimoniale. Cette caractéristique fait de Midi-Pyrénées, une région complexe du point de vue de la répartition des espèces végétales et animales qui se situe sur des grands ensembles aux caractéristiques spécifiques : la bordure sud-occidentale du Massif Central, la plaine centrale et les coteaux de Midi-Pyrénées, la montagne pyrénéenne, et les milieux cavernicoles.

Les actions de l'agriculture régionale sur la biodiversité dépendent de la variété des terroirs et de modes d'exploitations qui y sont pratiqués.

L'agriculture en contribuant à un très bon « maillage biologique » peut être en grande partie un facteur de maintien de la biodiversité. C'est le cas avec une agriculture relativement peu intensive, fondée sur des systèmes de polyculture-élevage avec des parcelles assez atomisées et beaucoup de prairies permanentes, et qui domine sur la bordure sud-ouest du Massif Central.

C'est aussi le cas pour le secteur pyrénéen, avec une diversité dans les pratiques de gestion, notamment avec des systèmes agricoles traditionnels et extensifs tels que le pastoralisme.

Sur ces zones géographiques, les modes de gestion agricoles conditionnent le maintien de la remarquable biodiversité de ces secteurs.

A contrario, sur des espaces plus favorables aux grandes cultures comme la plaine centrale et les coteaux de Midi-Pyrénées, l'évolution vers une intensification de l'agriculture et une

banalisation de vastes territoires constituent des menaces directes pour le maintien des espaces naturels et de leur biodiversité. Ces menaces sont induites par les pratiques relatives à ces modes d'exploitation : remembrements, simplification des systèmes agraires, spécialisation des productions.

2.2 – Les enjeux identifiés

Les pouvoirs publics ont repris les problématiques environnementales dans les plans d'actions régionaux (Plan climat régional, SRCE, SRCAE, nationaux (lois Grenelle, loi de modernisation de l'agriculture et de la forêt), et européens (Politique de cohésion, PAC).

Face aux enjeux relatifs aux changements climatiques et à la perte de la biodiversité, l'agriculture a un rôle de premier plan à jouer. En effet, cette activité est en lien direct avec le milieu naturel, et a la particularité de couvrir la quasi-totalité du territoire. Cependant, l'agriculture régionale est très diverse et son impact sur les milieux naturels est différent.

Le maintien d'un équilibre entre une activité agricole et le milieu naturel dans lequel elle se situe est un enjeu majeur pour la biodiversité locale mais aussi l'aménagement durable des territoires. Les spécificités des territoires et l'évolution des exploitations (déprise agricole, intensification de l'agriculture, ...) appellent à des éléments correctifs.

La participation de l'agriculture à la réduction des émissions de GES pourrait être envisagée à travers trois catégories d'actions : la réduction des émissions du secteur agricole proprement dit ; la participation à la réduction des émissions dans d'autres secteurs par la valorisation de la biomasse, en substitution d'énergies fossiles ; la séquestration du CO₂ atmosphérique sous forme de carbone.

Le maintien de la biodiversité dans les écosystèmes agricoles, est indispensable pour l'agriculture de par les fonctions remplies (pollinisation, constitution de sols, ...). Les facultés d'adaptation de la biodiversité peuvent limiter les risques climatiques, écologiques, ainsi qu'économiques et sociaux auxquels l'agriculture est exposée.

Le développement de projets agricoles territoriaux de polyculture élevage, est facteur de maintien de biodiversité du fait des caractéristiques propres de ce type d'exploitations (parcellaires assez atomisés, importance de prairies permanentes). Le marché agricole a favorisé pendant des années la mécanisation, et les recours aux consommations intermédiaires. De plus la prise en compte de problématiques liées à l'environnement redonne du crédit à ce type d'exploitation. Cependant, les coûts fixes de ces exploitations ainsi que la mobilisation de capacités de travail plus importante, peuvent être des freins au retour au modèle polyculture-élevage.

Le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes, vise à limiter l'impact d'une agriculture qui s'est bâtie ces dernières années sur un modèle de développement prônant les gains de production, de productivité, soutenu par le recours massif aux intrants issus de l'industrie, à la mécanisation, et à l'agrandissement d'exploitations. La recherche d'autonomie et d'économies passe par la valorisation des ressources propres de l'exploitation.

2.3 – Les préconisations

- Le CESER demande que soient soutenues les démarches qui visent à réduire les émissions de GES dans les exploitations. Des approches quantitatives comme qualitatives existent en la matière. Des actions peuvent être entreprises dans l'élevage en réduisant les émissions par tête, à travers l'alimentation des ruminants, ou la gestion des déjections. Concernant les sols agricoles, des actions de réduction comme d'optimisation des apports d'azote doivent être poursuivies.
- La réduction des émissions des GES d'autres secteurs d'activité peut aussi se faire en lien avec l'utilisation de la biomasse. A ce titre, le CESER encourage toutes démarches de valorisation énergétique de la biomasse dans la production de chaleur et d'électricité (biocombustibles). Certaines actions sont déjà soutenues par le Conseil Régional via le Plan régional de soutien à la production des énergies renouvelables adopté le 10 juillet 2009.
De même, l'utilisation de matières premières agricoles en substitution de produits dérivés d'hydrocarbures concourt à cet objectif de réduction des émissions des GES d'autres secteurs d'activité, et peut intéresser le secteur des matériaux (biomatériaux). Dans ce sens, des actions spécifiques nécessitent un soutien.
- La région Midi-Pyrénées a un potentiel important dans la séquestration biologique du dioxyde de carbone par les « puits de carbone ». Le CESER souhaite que dans le cadre de la réduction des GES, ce potentiel soit exploité aussi bien par la plantation d'arbres, que par la mobilisation des sols et de la biomasse agricoles (ex. travaux simplifié).
- Afin de garder la biodiversité dans les écosystèmes agricoles, le CESER rappelle l'intérêt d'un parcellaire agricole encadrée par des éléments de « bocage » (haies, arbres, ...) sans pour autant être un frein à la mécanisation, afin de limiter les risques d'érosion, préserver une certaine diversité paysagère et contribuer au maintien d'écosystèmes différenciés. Dans ce cadre la CESER est plus favorable, dans le cas de cession de terres agricoles, à l'installation sur des parcelles existantes, plutôt que sur des agrandissements aboutissant à des remembrements parcellaires.
- Le CESER soutient les actions menées par les pouvoirs publics, destinées à soutenir les pratiques favorisant le maintien de la biodiversité telles que la diversification des productions et des assolements des exploitations agricoles, le maintien et le développement des systèmes d'élevage en herbe, l'expansion de l'agriculture biologique, l'installation et/ou la préservation d'infrastructures agro-écologiques (jachères, bandes enherbées, haies, bosquets, ...), la généralisation de pratiques favorables à la lutte contre l'érosion (travail et couverture du sol, aménagement, ...).
- Le CESER soutient les mesures destinées à organiser, en complément des grandes filières agro-alimentaires, des systèmes productifs agro-alimentaires locaux répondant aux contraintes des exploitations de type polyculture-élevage., en particulier en agissant sur la commercialisation des produits locaux, à travers la constitution et le développement de circuits courts de commercialisation, l'installation de magasins de proximité, l'organisation de la mise en marché des produits de l'agriculture biologique

- Le CESER invite le Conseil Régional à confirmer, voire à renforcer son soutien à destination des CUMA, et à conforter leur action, pour rationaliser la mécanisation, du fait que les relations de proximité ne se limitent pas à la commercialisation mais aussi à la coopération dans le domaine de la production.
- Le CESER soutient les actions qui peuvent permettre aux exploitations d'être plus autonomes, comme ce peut être le cas avec l'utilisation de semences adaptées issues de l'exploitation. À ce titre, le CESER plaide pour la mise en place d'un conservatoire des semences régionales.
- Dans le cadre d'un renforcement de l'autonomie des exploitations, le CESER relève l'intérêt des plans de performance énergétique pour améliorer l'efficacité énergétique des exploitations, les possibilités ouvertes par les plans de modernisation des bâtiments d'élevage, notamment pour le piégeage du carbone via la construction bois. Il souligne aussi la nécessité de promouvoir les pratiques agronomiques favorables aux économies d'énergie (rotations culturales, semis directs, ...).
- Pour le CESER, plus globalement, dans la recherche du renforcement de l'autonomie des exploitations, le Conseil Régional a un rôle à jouer en soutenant toutes les actions d'ingénierie visant cet objectif. Dans un second temps, une mutualisation d'expériences et un partage de bonnes pratiques (agronomiques, énergétiques, phytosanitaires, ...) pourraient être mises en œuvre sous l'égide de la Chambre régionale d'agriculture.
- Le CESER souligne également la nécessité d'augmenter la ressource en eau par la création de réserves là où cela est nécessaire, après avoir bien entendu, étudié et mis en place toutes les possibilités d'optimisation dans la consommation de l'eau quel que soit son usage.
- Le CESER invite les pouvoirs publics régionaux à soutenir fortement l'émergence d'une animation « agriculture durable » en direction des exploitants, en promouvant par exemple la certification « Haute valeur environnementale » des exploitations.
- Le CESER reconnaît la fourniture de biens publics environnementaux rendus par les agriculteurs, et qui n'est pas rémunérée par le fonctionnement des marchés car non intégrée aux coûts de production. La rémunération des services rendus pourrait garantir la mise en œuvre de pratiques de production durable et favoriserait le maintien d'exploitations. Elle pourrait se faire à travers le renforcement des mesures agri-environnementales existantes ou nouvelles.
- Dans le cadre du maintien de la biodiversité, le CESER rappelle la nécessité de protéger et de valoriser les zones humides, et souhaite que le Conseil Régional soit un acteur fédérateur, à l'instar du Conseil Régional Poitou-Charentes.

II – LES ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Paradoxalement, la principale spécificité de l'agriculture de Midi-Pyrénées est qu'elle soit multiforme. Possédant la plus vaste surface agricole utile (SAU) avec 2 541 000 hectares, la région a su adapter le potentiel de ses productions et ses exploitations à un territoire couvert par deux massifs montagneux, le Massif Central et les Pyrénées, et par des zones allant des plaines en passant par les causses et les piémonts.

Pour partie, les productions et le type d'exploitations sont influencés par le marché et aussi par les politiques européennes et les décisions nationales.

En matière d'emploi, l'ensemble « agriculture et agroalimentaire » est considéré comme le 1^{er} employeur privé de la région avec 100 000 emplois (agriculteurs, salariés agricoles, des IAA, des coopératives, commerce agricole, banque, services). En nombre d'emplois, cet ensemble est aussi important que les secteurs confondus de l'aéronautique et du tourisme.

L'agriculture et l'agroalimentaire contribuent à la valeur ajoutée régionale à hauteur de 8,6%.

Le secteur agricole et le secteur de l'agroalimentaire sont ici présentés de façon distincte.

2.1 – La situation régionale

Les Productions

Bien que les productions agricoles régionales ne représentent que 5,5% du total de la production nationale, la région se situe aux premiers rangs français de nombreuses productions.

En valeur, en 2008, près de la moitié de la production régionale est assurée par les productions végétales. A eux seuls, les céréales et les oléagineux contribuent à 30%, la production fruitière et légumière à 11% et la production viticole à 5%.

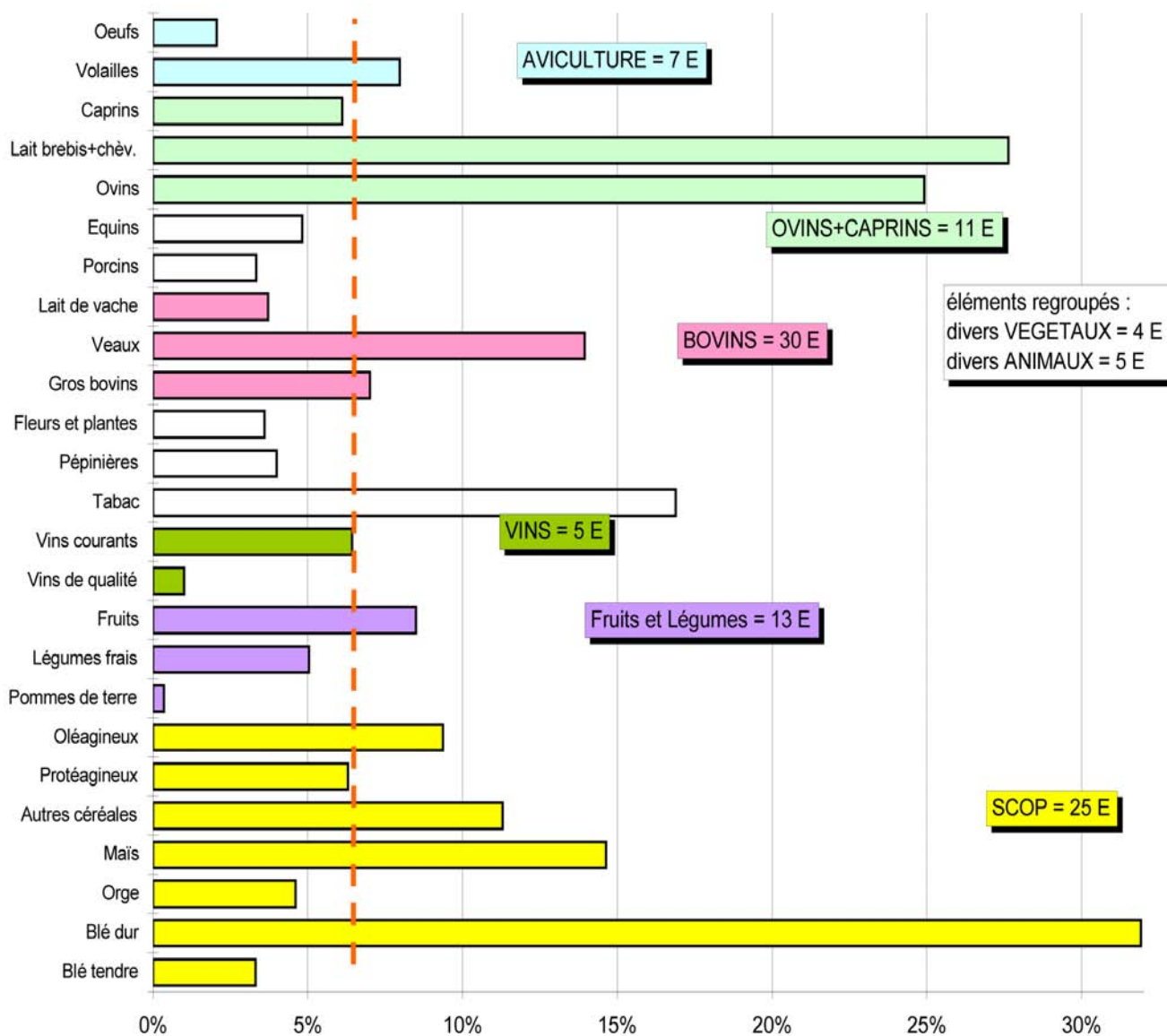
La production régionale reste équilibrée entre productions végétales et productions animales. La production animale est assurée majoritairement par les productions ovines pour près d'un quart, par les productions bovines (lait de vache, veaux, gros bovins) pour plus de la moitié et par l'aviculture pour un dixième.

Une forte variété des productions :

2006 : part de chaque groupe, pour 100 E de production de biens (hors fourrages) :

- ensemble des VEGETAUX = 47 E

- ensemble des ANIMAUX = 53 E



Source : CRA MP

1^{er} rang (% de la production nationale)	2nd rang (% de la production nationale)	3^{ème} rang (% de la production nationale)
Lait de brebis (76%)	Raisin de table (33%)	Mais grain (12%)
Soja (53%)	Tournesol (25%)	Canard gras (11%)
Sorgho (50%)	Oies grasses (20%)	Veau de boucherie (11%)
Blé dur (28%)	Tabac (20%)	
Mais semence (26%)	Vaches nourrices (11%)	
Ovins (25%)		

Source : CRA MP

La production agricole régionale se distingue aussi par l'importance de la production biologique. Même si elle ne représente que 2,7% de la SAU régionale, l'agriculture biologique, avec plus de 1 300 producteurs répartis sur 67 800 hectares, participe à 11,5% des surfaces biologiques nationales. Elle est leader pour les productions végétales en céréales et oléoprotéagineux, en légumes secs, en surfaces fourragères, en prune et raisin de table. Pour les productions animales, elle occupe la 1^{ère} place pour les cheptels de brebis laitières et allaitantes, et la 5^{ème} place pour le cheptel caprin et les volaille de chair.

En matière de « stratégie qualité », 16% du chiffre d'affaires des exploitations régionales est assuré par la vente de productions sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SISQO), en appellation et en certification de conformité de produit, contre seulement 7% en 1992. Au total, 109 produits régionaux sont couverts par une démarche qualité.

Les Exploitations

Le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de chuter depuis 30 ans. Alors que l'on comptabilisait 104 000 exploitations lors du recensement général agricole (RGA) en 1979, on ne dénombrait plus que 48 816 lors du RGA de 2008, dont 30 000 exploitations professionnelles. Midi-Pyrénées a suivi un mouvement qui s'observe au niveau national.

La diminution des exploitations s'est accéléré tout au long de la période : 1979-89 = -1,8%/an, 1989-99 = -2,9%/an, 1999-2008 = 3,1%/an.

L'ensemble des départements de la région a été touché, et sur la dernière décennie, seuls l'Aveyron, le Tarn, et le Tarn et Garonne avaient réussi à ralentir ce mouvement de baisse.

Au-delà du nombre d'exploitations, leur structure a aussi évolué. Les exploitations de taille inférieure à 50 hectares ont diminué sur les dix dernières années, en particulier celles qui sont comprises entre 5 et moins de 20 hectares, et celles de 20 à moins de 50 hectares. Parallèlement, une augmentation de surfaces des exploitations de plus de 50 hectares a eu lieu. Ainsi, entre 1988 et 2007, la part des exploitations de 50 à moins de 100 hectares a été multipliée par 2,1, passant de 11% des exploitations à 23%, et celles de plus de 100 hectares ont été multipliées par 4,3 passant de 3% à 13%.

La surface moyenne des exploitations régionales a fortement augmenté au cours des dernières décennies pour atteindre 48,2 hectares en 2008. Pour rappel, elle était de 19,5 hectares en 1970 et 39,2 hectares en 2000.

Les exploitations de plus de 100 hectares ont essentiellement bénéficié de cette restructuration du secteur. En 2007, elles exploitaient 40% de la SAU (15,8% en 1988), suivies par les exploitations de 50 à moins de 100 hectares qui exploitaient 34,2% de la SAU. Les exploitations de plus de 50 hectares couvrent donc près de 75% de la SAU régionale.

Le prix des terres agricoles est le facteur déterminant tant pour l'agrandissement que pour la transmission des exploitations. Le dernier barème officiel des prix des terres agricoles a été publié au Journal officiel en 2009, et présente des évaluations 2007. Ainsi, les prix évalués sont pour des terres d'au moins 1 hectare, libres à la vente. Le prix moyen par hectare en Midi-Pyrénées est de 4 580 €/ha. Une distinction est faite pour les terres labourables avec un prix moyen de 4 770 €/ha, et de 3 930 €/ha pour les prairies naturelles.

Cependant, de fortes disparités existent entre départements, et à l'intérieur des départements. De plus en fonction de leur destination, les prix diffèrent également, avec en région, un prix moyen de 12 110 €/ha pour les vignobles, et de 10 000 €/ha pour les terrains maraichers et horticoles.

La forme juridique dominante des exploitations reste l'exploitation individuelle, bien que la part relative des formes sociétaires augmente, avec en particulier les EARL.

Les systèmes de production des exploitations ont évolué. En 1988, le système dominant était encore le « polyculture-élevage » (production animale dominante, céréales, légumes, fruits, vigne, ...). Il était adapté à certains territoires de la région, mais la rentabilité était plus difficile à assurer et nécessitait le recours à la main d'œuvre familiale. L'agrandissement des exploitations, la professionnalisation et la spécialisation des exploitations sont en voie de faire disparaître ce système. En proportion, le système bovin-lait a également fortement régressé. Les grandes cultures et les ovins se sont maintenus, et la part des bovins-viande dans la répartition des OTEX¹ a progressé.

Toutes tailles confondues, la transmission/succession des exploitations est difficile. Compte tenu du poids important du capital à mobiliser, cela est encore plus vrai sur les grandes exploitations, même lorsqu'il y a un successeur familial.

L'évolution des exploitations a eu des conséquences sur le salariat agricole. Après une phase de restructuration des exploitations, la baisse du nombre d'exploitations a mécaniquement contribué à faire baisser le nombre de salariés à partir de 2002.

L'Emploi

La baisse de la population agricole familiale n'a cessé d'accompagner la baisse du nombre d'exploitations, et a été divisé par deux entre 1988 et 2008. Elle est passée de 299 900 personnes à 157 100. Sur ces 157 100 personnes, 50 673² étaient comptabilisés dans l'emploi agricole en équivalent temps plein (ETP), répartis en chefs et coexploitants, conjoints, et autres actifs familiaux. En part relative, ces catégories ont diminué dans la répartition de

¹ OTEX : orientation technico-économique des exploitations

² Enquete AREFA 2008

l'emploi agricole, particulièrement pour les conjoints, et les autres actifs familiaux, du fait d'une plus forte professionnalisation du secteur. Géographiquement, le département de l'Aveyron concentre près du quart des chefs d'exploitation régionaux avec 23,1%, suivi par le Gers avec 15,7%, et la Haute-Garonne et le Tarn avec 12,9% chacun. 64,6% des exploitations sont réparties sur ces 4 départements.

Les exploitants se répartissent de la manière suivante :

- 79% des chefs d'exploitations consacrent exclusivement leur temps de travail sur l'exploitation, et ne déclarent aucune autre activité que celle d'exploitant agricole (chefs d'exploitation à titre exclusif) ;
- 6% des chefs d'exploitation ont comme activité principale déclarée celle d'exploitant agricole, et ont une seconde activité, salarié ou pas, agricole ou pas (chefs d'exploitation double-actifs à titre principal) ;
- 15% des chefs d'exploitation ont une activité principale autre que chef d'exploitation, agricole ou pas, salariée ou pas, mais sont obligatoirement inscrits à la Mutualité sociale agricole (chefs d'exploitation double actifs à titre secondaire).

Les hommes continuent de représenter en région 71% des chefs d'exploitation, contre 29% pour les femmes, qui sont toutefois proportionnellement plus importantes qu'au niveau national (24%). Cette répartition est quasi la même quel que soit le département.

La baisse du nombre d'exploitants s'est faite au profit d'une augmentation de la part relative des salariés (permanents, saisonniers, ETA-CUMA¹), même si en nombre l'ensemble des actifs agricoles est en baisse. Selon la dernière enquête menée par l'Observatoire professionnel de l'emploi en agriculture de l'AREFA, en 2008, il était dénombré 35 537 salariés agricoles équivalent temps plein (ETP), soit 41% des ETP de l'emploi agricole régional. Cependant, le secteur agricole couvre de nombreuses activités, qui ne sont pas toutes liées à la production. Sur les 35 537 ETP du secteur agricole :

- 35% est employé dans les Services (12 342 ETP) ;
- 44% est employé dans la Production agricole (15 650 ETP) ;
- 20 % est employé dans les Coopératives (7 1 98 ETP) ;
- 1% est Artisan (347 ETP).

Dans l'activité Production agricole, les 15 650 salariés ETP sont employés pour :

- 73% dans les Exploitations agricoles (11 371 ETP) ;
- 7% dans les Forêts (1 207 ETP) ;
- 13% dans les Jardins et espaces verts (2 024 ETP) ;
- 7% dans les Entreprises de travaux agricoles (1 048 ETP).

En 2008, le nombre total de salariés inscrits à la MSA dans le secteur était de 55 667, en diminution de -3,4% par rapport à 2007. Les seules entreprises de production qui voient leurs effectifs progresser sont les entreprises de jardins et d'espaces verts, avec un gain de près de 300 salariés (+9,3%), pour atteindre un effectif en 2008 de 3 218.

En 2008, un nombre total de 46 809 salariés travaillait dans les exploitations agricoles, mais, il est cependant nécessaire de distinguer les salariés ETP de la totalité des salariés.

¹ ETA-CUMA : Entreprise de travaux agricoles - Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Les exploitations agricoles qui recouraient le plus au salariat sont les exploitations de « polyculture-élevage » (43,3%), de « cultures spécialisées » (31,9%), de « viticulture » (14,3%). Sur les deux dernières années observées (2007 et 2008), les effectifs salariés dans la production ainsi que sur les exploitations agricoles ont diminué de -3,4%/an.

La population employée sur les exploitations est majoritairement jeune avec 62% des salariés qui ont moins de 35 ans, du fait principalement de la part importante de saisonniers. Désormais, les femmes représentent 39% des salariés d'exploitations.

La répartition géographique des salariés d'exploitation est bien différente de la répartition des chefs d'exploitation. Pour les salariés d'exploitation ETP, on observe, avec 64,5%, une concentration sur les trois départements que sont le Tarn-et-Garonne (29,4%), le Gers (18,9%) et la Haute-Garonne (16,2%). Pour l'ensemble des salariés d'exploitation (ETP, temps partiel et saisonniers), la concentration reste bien sur trois départements, le Tarn-et-Garonne (32%), le Gers (22,1%) et le Tarn (12,4%).

Le choix des orientations agricoles et les spécificités géographiques sont déterminants dans le choix ou le besoin de recourir au salariat sur les exploitations, comme peut le montrer à l'extrême l'observation des situations de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées. Ces deux départements qui recourent le moins au salariat sont aussi les départements qui ont le moins de chefs d'exploitation, et dont l'orientation technique dominante a été la « polyculture-élevage ».

En raison de la structuration de ses exploitations, l'Aveyron, département qui comptabilise le plus de chefs d'exploitation recourt le moins au salariat agricole, avec respectivement 7,3% des emplois ETP salariés dans les exploitations et 5,3% du nombre total de salariés d'exploitation.

Cependant, cette dernière observation peut être nuancée par le fait que l'Aveyron, avec le Lot, sont les départements qui ont le plus grand nombre de groupements d'employeurs.

Sur les exploitations, la répartition des 46 809 salariés en fonction de leur durée de travail est la suivante :

- 65% travaillent moins de 3 mois par an (emploi saisonnier), effectuant 19% des heures de travail sur les exploitations ;
- 19% travaillent entre 3 et 9 mois par an, effectuant 31% des heures de travail sur les exploitations ;
- 16% travaillent plus de 9 mois par an, effectuant 50% des heures de travail sur les exploitations.

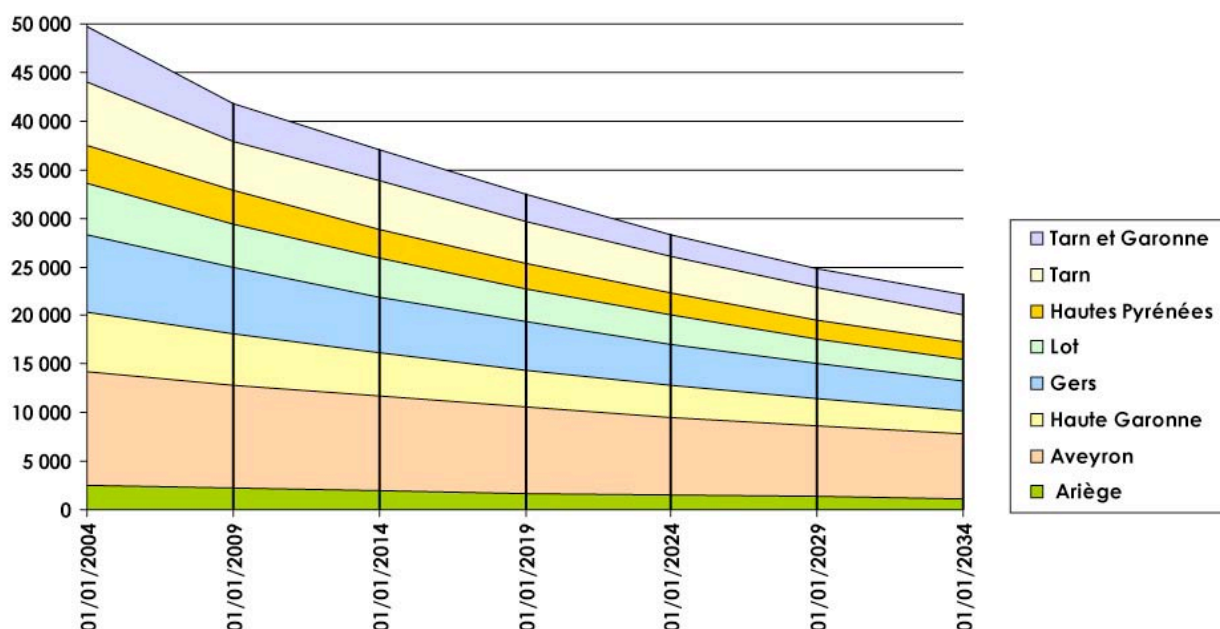
Le type de contrat majoritaire dans le salariat agricole est le Contrat à durée déterminée (CDD) qui représentent 87% des contrats.

La population globale des chefs d'exploitation professionnelle a diminuée fortement dû à une forte baisse du nombre d'exploitants âgés (-5%/ an depuis 1988) et à une baisse du nombre de jeunes (-4%/an depuis 1988). Cet effet conjugué a vu la catégorie des exploitants de 41-54 ans progresser le plus rapidement, ce qui annonce une poursuite dans la baisse du nombre de chefs d'exploitation dans un avenir proche. En effet, la catégorie des 41-54 ans représente 41% des exploitants. Les catégories des 55-59 et des >60 ans, représentent 38%

des chefs exploitation. A l'opposé, seul 22% des chefs d'exploitation ont moins de 40 ans (11% 35-40 ans et 11% <35ans).

En 2008, 502 jeunes agriculteurs s'étaient installés avec la Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA). Il existe un réel potentiel de jeunes demandeurs d'emploi porteurs de projets d'installation dans l'agriculture, y compris dans les filières spécialisées en plein développement comme le Bio. Ces jeunes sont en grande partie issus du milieu urbain et ont parfois suivi des formations dans l'enseignement agricole les destinant théoriquement à conduire une exploitation. Ils sont pour la plupart « hors-cadre familial ». L'accès au métier pour ces profils de candidats, doit être facilité en priorité sur l'accès au foncier et le problème du cautionnement en particulier. Enfin, le Contrat emploi formation installation (CEFI), dispositif de tuilage entre cédant et repreneur, est un excellent outil de transmission et sa promotion doit être renforcée.

Projections à l'horizon 2034 du nombre d'exploitants agricoles en Midi-Pyrénées



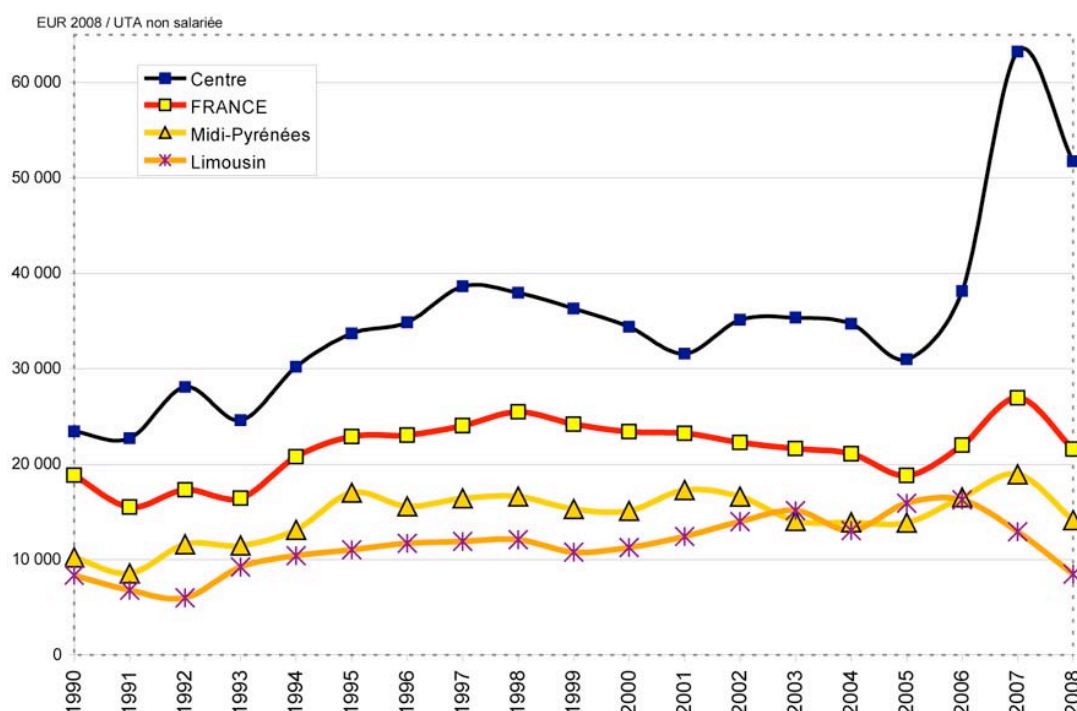
Source : GIE ADASEA Midi-Pyrénées - 2009

Globalement, la tendance régionale qui se dégage de l'observation de ces 10 dernières années est une poursuite de la baisse du nombre d'exploitants, conjointement à la baisse du nombre d'exploitations, et une baisse du nombre de salariés d'exploitation depuis 2004, même si ces derniers avaient progressé de façon régulière depuis 1987.

Le Revenu

Depuis 1981, le revenu global de la ferme Midi-Pyrénées a baissé, mais par exploitant, le revenu moyen a progressé sous l'effet d'une baisse du nombre d'exploitations ainsi que du nombre d'actifs. Le revenu régional moyen par personne reste très en dessous du revenu national moyen (60% à 70%).

Évolution du revenu agricole



Source : CRA MP - AGRESTE – 2009

Le revenu net d'entreprise agricole (RNEA) n'a donc cessé de diminuer alors que dans le même temps, les aides et subventions versées ont progressé continuellement. Elles représentent désormais 20 à 22 % du chiffre d'affaires (contre seulement 7% en 1990), soit un niveau équivalent au revenu dégagé par les agriculteurs.

La région Midi-Pyrénées était en 2007 la région française qui captait le plus d'aides directes aux produits et le plus de subventions d'exploitation (hors subventions à l'investissement et transferts en capital). Les aides directes aux produits représentaient 236,6 M€, dont 96,6 M€ répartis sur les végétaux, et 140 M€ répartis sur les animaux, dont 120,3 M€ sur les seuls bovins. Les subventions d'exploitations représentaient avec 610,3 M€, près des 2/3 des sommes versées, dont 425,5 M€ de droits à paiement unique et 107 M€ d'indemnités compensatoires de handicaps naturels. Du fait de la spécificité de son territoire, Midi-Pyrénées est la 1^{ère} région française bénéficiaire de cette dernière indemnité, dont les critères de zonage vont être modifiés.

Jusqu'en 2002, le volume des aides aux produits et subventions n'a cessé d'augmenter. Dans un même temps, le volume des revenus nets d'entreprise agricole (RNEA) a chuté, tout en restant supérieur au montant des aides. En 2002, pour la 1^{ère} fois, en Midi-Pyrénées, les

volumes ont été identiques. Puis pendant quatre ans, jusqu'en 2006, le volume des aides directes et subventions a été supérieur.

Sur une longue période, la valeur ajoutée produite par les agriculteurs a baissé. Cette diminution est due à un recul des consommations intermédiaires qui ont cependant diminué moins rapidement que la production.

A contrario, le revenu moyen des exploitants restant a augmenté du fait que le nombre d'exploitants a diminué plus vite que le revenu global.

Sur une courte période, il a été observé de fortes disparités entre les filières, entre les exploitations, entre les régions, et désormais de fortes variations des cours des matières premières dont celles qui sont agricoles, de même que des évolutions brutales de charges.

(Exemple : le revenu 2007 par rapport au revenu 2006 a été de + 20 % car le prix des céréales avait augmenté fin 2007. Le revenu de l'année 2008 par rapport à l'année 2007 a été de - 23 %, et celui de l'année 2009 par rapport à 2008 de - 32 %).

Les disparités entre revenus des agriculteurs sont très importantes, et le revenu moyen régional de 14 000€ net par actif est juste indicatif. En effet, 25% des exploitations dégagent un revenu supérieur à 20 000€ et 25% des exploitations dégagent un revenu inférieur à 5 000€.

Afin d'avoir une lisibilité dans le temps des revenus issus de leurs productions, la vente à terme est utilisée depuis quelques années par certains agriculteurs. Ce système est censé proposer une garantie sur les revenus futurs

La Formation

Comme toutes les formations, la formation agricole est diverse. La formation initiale peut être dispensée par voie scolaire ou en apprentissage. Sur l'année scolaire 2008-2009, les 2/3 des 1 938 sortants avait suivi la voie scolaire. Quel que soit le niveau de diplôme (de niveau III à niveau V) cette répartition s'est vérifiée. La tendance est à une baisse des sortants de formations liées à la production agricole (agriculture et machinisme), au profit de formations liées à l'aménagement du paysage (26% des formations sont liées aux métiers relatifs à la production).

L'observation des profils des élèves fait apparaître, en 2008-2009, que 16% des effectifs totaux est désormais issu de famille d'origine agricole, contre 46% en 1989-1990.

Les acteurs qui interviennent sont l'Etat, la Chambre d'agriculture, et le Conseil Régional qui a établi un Programme régional de formation professionnelle agricole (PRFPA). Le PRFPA soutient des formations liées à la capacité professionnelle agricole, des formations Bac Pro-BTSA, et d'« autres formations » comme des formations liées aux spécialisations agricoles, à l'aménagement paysager, au technicien conseil agricole.... Ces autres formations représentent près de 30% du PRFPA.

L'année 2008-2009 a vu les effectifs des formations initiales légèrement diminuer par rapport à l'année 2007-2008, alors que les effectifs de la formation professionnelle continue ont progressé comme le nombre d'exploitants et de salariés qui ont suivi des formations au cours de l'année.

En terme de formation, les 502 jeunes agriculteurs installés avec la DJA en 2008 provenaient pour 55% d'une formation initiale scolaire, pour 38% d'une formation continue, et pour 8% de l'apprentissage.

Le besoin de formation est important tant pour les chefs d'exploitations que pour les salariés. Cependant, une enquête réalisée par la FRASAVPA¹ Midi-Pyrénées faisait apparaître qu'en 2005, près de la moitié des salariés n'était jamais partie en stage de formation professionnelle continue.

2.2 - Les enjeux identifiés

Dans le cadre de la future Politique agricole commune plusieurs enjeux économiques et sociaux ont été identifiés.

Le renouvellement de la population agricole apparaît comme le 1^{er} enjeu régional afin de maintenir l'activité économique sur les territoires ruraux de la région ainsi qu'assurer des emplois dans les secteurs agricole et agroalimentaire.

L'observation de la pyramide des âges des exploitants montre une baisse des installations et un vieillissement avancé de la population toujours en activité. La baisse continue du nombre d'exploitants aussi a été favorisée pendant un temps, par les politiques nationales et européennes qui ont, dans certains cas, incitées les agrandissements et l'augmentation de la production des exploitations. La principale raison des agrandissements a été toutefois le départ massif d'agriculteurs à la retraite. D'autres politiques comme la mise en place du DPU ont permis de maintenir des hommes sur leur exploitation, créant des périodes transitoires vers une cessation d'activité, sans pour autant, favoriser la reprise de terres. Ces terres étaient partiellement exploitées mais permettaient de dégager un revenu sur une période transitoire.

Le renouvellement de population agricole renvoie à la question de la reprise d'exploitation et de l'installation. La difficulté de l'installation réside dans la possibilité de disposer de foncier que ce soit par l'acquisition de terres ou par la location. Cette mise à disposition est rendue difficile par les agrandissements successifs des exploitations, et par le renchérissement des terres agricoles. Désormais certaines exploitations sont difficilement cessibles. De même, on assiste à une pression sur le foncier agricole en vue d'étendre des zones urbanisées, ce qui a pour conséquence de renchérir le prix du foncier. C'est par exemple en région, le cas de la métropole toulousaine,

L'installation hors-cadre familial est rendue difficile par le volume financier à recueillir pour reprendre une exploitation, et par l'absence d'outils financiers qui pourraient aider à l'accompagnement des installations. Or, compte tenu de la baisse de jeunes potentiellement repreneur dans la famille agricole, la reprise d'exploitation devra se faire nécessairement par des installations hors-cadre familial.

Les orientations annoncées de la PAC sur une baisse de la gestion des marchés par la suppression de la jachère, des quotas, ... la concurrence mondiale accrue avec l'abaissement des barrières douanières, ainsi que la volatilité des cours agricoles mondiaux rendent plus

¹ FRASAVPA : Fédération régionale des associations de salariés agricoles de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole

incertains que jamais la constitution d'un revenu pour les agriculteurs basé uniquement sur leurs productions agricoles. L'absence de tous soutiens aux productions régionales pourraient les mettre en concurrence avec des productions n'ayant pas les mêmes contraintes environnementales et sociales et à très court terme, remettre en cause leur viabilité économique. L'enjeu est dans la reconnaissance d'autres composantes, éventuellement non-marchandes, constitutives du revenu agricole (ex. fourniture de bien public).

L'importance que devrait prendre 2nd Pilier de la PAC amène à reconsidérer les métiers liés à l'aménagement paysager ainsi que les autres métiers de services en zones rurales.

Le système de formation agricole doit aussi permettre d'accompagner les exploitants et les salariés agricoles vers des pratiques agronomiques et techniques plus liées aux attentes de l'UE en matière de préservation des ressources naturelles, d'économie d'énergie, d'une optimisation des capacités de production (qui consiste à produire au mieux de ses capacités et compte tenu des contraintes) ainsi qu'une meilleure utilisation des intrants.

Face à la baisse du nombre d'exploitants, le salariat agricole a un véritable rôle à jouer dans le maintien et le développement de la production agricole. La dernière enquête réalisée par Pole Emploi sur les Besoins de main-d'œuvre, fait apparaître un besoin important estimé à 15 306 salariés, principalement comme agriculteurs salariés, ouvriers agricoles, viticulteurs et arboriculteurs salariés. Cependant le secteur souffre d'un manque de connaissance du contenu des métiers, d'une mauvaise image relative aux conditions de travail et à la rémunération.

Les métiers agricoles liés à la production demandent des compétences multiples (en techniques, en gestion d'entreprise, en agronomie,...) qui peuvent s'acquérir dans le cadre de la formation. Cette demande en niveau de qualification élevé émane aussi bien des employeurs que des salariés du secteur. De plus, les chefs d'exploitation attendent des salariés des niveaux de compétences élevées et spécifiques, sur des exploitations qui se sont spécialisées aussi bien sur des productions végétales qu'animales.

Dans un même temps, les salariés agricoles doivent répondre à ce besoin de main d'œuvre qualifiée. Le niveau de qualification initiale est le même entre futurs employeurs et futurs salariés, mais au cours de leur parcours professionnel, les salariés agricoles bénéficient peu de stages en formation continue. L'une des principales raisons est l'ignorance de l'existence des dispositifs ou leur méconnaissance, ainsi que le manque d'information sur les formations possibles.

2.3 - Les Préconisations

Les Productions agricoles

En préambule, le CESER constate que, dans le monde occidental, la politique des aides aux agriculteurs n'est que la conséquence d'un prix de vente des productions se situant en dessous de leurs coûts de revient.

Si cette politique d'aides est actuellement nécessaire et indispensable d'une part à l'équilibre et à la survie de nombreuses exploitations sur le territoire et d'autre part à l'encadrement dans le revenu des ménages de la part consacrée à l'alimentation, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une forme d'acceptation tacite du non développement de l'agriculture vivrière dans

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

les pays émergents (en particulier en Afrique avec les conséquences de la pratique en occident des aides à l'exportation).

- Dans les perspectives d'une ouverture des barrières douanières de l'Union européenne, le CESER rappelle son attachement à un des principes fondamentaux de la Politique agricole commune, qui est la préférence communautaire. Au cours des différentes évolutions de la PAC, la Commission européenne n'a cessé d'avoir des exigences en matières de sécurité alimentaire, de santé et d'environnement.
Le CESER demande le renforcement d'un outil de protection dans le cadre d'importations de produits agricoles afin de mieux règlementer, les importations qui ne respecteraient pas les mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales, que celles qui sont demandées aux producteurs européens.
- Au niveau régional, dans le cas de marchés publics, le CESER souhaite que lors de l'élaboration du cahier des charges, la prise en compte de critères environnementaux soit renforcée, en particulier ceux liés à l'empreinte carbone. La mise en avant d'un tel critère favoriserait les productions régionales et les marchés de proximité.
- Le CESER soutient l'orientation de la PAC qui vise à augmenter les surfaces en protéagineux. Une telle mesure vise à rendre les agriculteurs plus autonomes en terme d'approvisionnement, et leur permet d'entrevoir de nouveaux débouchés. Des productions peuvent répondre aux besoins des agriculteurs, comme les productions de pois secs, féveroles, luzerne, trèfle blanc...
Le Conseil Régional pourrait accompagner les agriculteurs qui se réorientent vers ce type de production. Cet accompagnement pourrait se faire sous la forme de soutien technique et financier.
- La PAC 2013 va mettre fin à la régulation des productions, en supprimant les quotas. Le CESER souhaite que pour certaines productions, comme la production laitière, une régulation de la production, par une gestion des volumes et de prix, soit maintenue par la Puissance publique (Union européenne) afin de maintenir un tissu économique agricole sur la plus grande partie des territoires de la région.

L'Installation, la Transmission-reprise d'exploitations

- Les locations de terres agricoles par des baux adaptés pourraient apporter des solutions afin de favoriser les installations à moindre coût pour les jeunes agriculteurs, tout en assurant un revenu aux propriétaires fonciers. Elles permettent aussi de proposer une étape transitoire avant la cession de terres ou d'exploitations. Le CESER demande que des actions de promotion soient engagées afin de porter à la connaissance de tous le fonds d'avance fermage ainsi que les différents baux existants : baux de 5 ans, de 9 ans, de 25 ans, commodat, convention pluriannuelle pastorale, baux cessibles.
- Les cessions ou les transmissions sont, généralement, rarement anticipées et dans certains cas la cession de l'exploitation ou d'une partie des terres n'est envisagée qu'en toute fin du parcours professionnel des exploitants. La transmission-reprise d'exploitation doit être considérée avec la même attention que l'installation. Le

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

CESER demande une portée à connaissance du dispositif régional d'accompagnement des futurs cédants à l'ensemble de la profession. Ce dispositif permet de mettre en relation futurs cédants et futurs repreneurs, et permet d'envisager les différentes formes de transmission. Il doit faire l'objet de communication auprès de toutes les structures visant à l'installation (communication du répertoire des cédants).

Le Salariat agricole

En Midi-Pyrénées, le salariat agricole est un enjeu important. Des actions doivent être engagées afin de maintenir et de développer des emplois sur tout le territoire hors métropole toulousaine.

- En région, face aux besoins de main d'œuvre du secteur agricole comme le montre régulièrement l'enquête BMO de Pôle emploi, le CESER demande un renforcement des actions Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les exploitations et entreprises de production agricole. Les actions sont à mener auprès des employeurs afin que soient mieux définis, anticipés et planifiés les besoins de main-d'œuvre.
- Le salariat agricole pâtit d'une mauvaise image due à une méconnaissance des contenus des métiers, des conditions de travail, de la rémunération, ... Le CESER souhaite que des actions de communication soient menées par la profession auprès des jeunes publics et des enseignants. Dans un même temps, le CESER demande que des actions auprès des chefs d'exploitations soient effectuées afin qu'il y ait une meilleure prise en compte de leur rôle d'employeur (conditions de travail, rémunération, droit à la formation, ...).
- Le CESER considère que la part de salariés permanents dans le secteur agricole ne permet pas de répondre aux enjeux régionaux, et surtout à la majorité des salariés actuels ne peuvent pas envisager un parcours professionnel sur le moyen ou long terme (87% des salariés sont en Contrat à durée déterminée). Le CESER demande que des actions spécifiques soient menées en faveur des Groupements d'employeurs (GE) afin que soient créés des emplois permanents dans le secteur. Les actions envisagées sont : l'accompagnement aux projets de création de GE et le renforcement d'appui juridique.

La Formation

- Le CESER souhaite qu'aucun type de formations liées à l'agriculture ne soit négligé : la formation initiale, l'apprentissage (en formation initiale et continue), la formation continue et la formation professionnelle. Les formations existantes correspondent aux besoins des chefs d'exploitation et des salariés, mais ne recueillent pas assez de stagiaires. Le CESER demande que des actions d'information et de sensibilisation aux formations soient menées auprès des publics concernés : les employeurs, et en particulier les salariés (droits des salariés, dispositifs existants, ...).

- Pour qu'un maximum de personnes puissent suivre des programmes de formation, le CESER recommande que les services de remplacement déjà existants puissent être étendus aux départs en formation. Ainsi, les employeurs pourraient faire appel aux services de remplacement dans le cadre du remplacement des salariés partis en formation continue.
- Pour répondre aux nouvelles attentes et orientations de la PAC, le CESER encourage l'extension de formations qui répondent le plus possible aux nouvelles attentes (sécurité alimentaire, environnementale, efficacité économique, ...), tout en tenant compte des spécificités régionales. Certaines formations sont déjà obligatoires.
- Le CESER préconise des efforts accrus en matière d'observation et de recherche afin d'anticiper les évolutions et répondre en particulier aux nouvelles problématiques posées par le changement climatique et la perte de la biodiversité.

Les Aides aux produits et Subventions

- Les Conseils régionaux sont déjà co-gestionnaires de fonds européens comme le FEDER, FSE, FEADER, pour lesquels ils définissent avec l'Etat en région, les programmes régionaux et les gèrent. Une nouvelle PAC va être mise en place en 2013, le CESER souhaite une plus grande concertation entre le Conseil Régional et l'Etat, afin que l'ensemble des spécificités régionales soient mieux prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la politique communautaire.
- Les attentes vis-à-vis des agriculteurs sont nombreuses et ne sont pas toutes relatives à la fourniture de produits agricoles. Le CESER demande que les fonctions remplies par les agriculteurs soient reconnues dans leur intégralité, et que dans le cas de la gestion des espaces, le rôle de producteur de « biens publics » puisse être considéré financièrement par des aides spécifiques du 1^{er} ou du 2nd Pilier de la PAC.
- Le CESER préconise le maintien des aides directes agricoles (1^{er} Pilier) à l'échelle européenne afin de ne pas créer ou accroître les différentiels de compétitivité entre les productions et les pays d'Europe. Ces différentiels de compétitivité sont un frein aux défis à relever qu'ils soient économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. Enfin, contrairement à l'Association des régions de France, le CESER demande que la gestion des aides du 1^{er} Pilier restent dans le cadre d'une coordination nationale pour maintenir une cohésion entre les productions des régions françaises.

III – LES ENJEUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1 - La situation régionale

L'observation de la situation régionale est basée sur les travaux menés par la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées et l'INSEE Midi-Pyrénées suite aux résultats du dernier recensement de la population.

Le Territoire régional

Avec un territoire régional qui s'étend sur 45 350 km², et huit départements, Midi-Pyrénées est la région la plus vaste de France.

La région présente des zones géographiques contrastées, mais se caractérise par une zone de montagne très présente sur le territoire, couvrant près de 40% de la surface régionale (18 140 km²). A contrario, les plaines ne s'étendent que sur 5% du territoire (2 267 km²).

Cette spécificité régionale fait que 97% de Midi-Pyrénées est classé en *Zones agricoles défavorisées*. Cette notion correspond à une reconnaissance par l'Europe de zones agricoles défavorisées. Les structures agricoles incluses dans ce zonage bénéficient d'un régime particulier d'aides, destiné à favoriser les activités agricoles et à améliorer le revenu des agriculteurs. Les soutiens financiers spécifiques peuvent être des aides à l'investissement, de la formation professionnelle, et des indemnités compensatoires de handicaps naturels permanents (ICHN).

L'Union européenne, sur la base des critères qualitatifs définis dans la directive communautaire du 28 avril 1975, a renvoyé aux pays membres le zonage de leur territoire.

La France a défini quatre types de zones défavorisées : les zones de haute-montagne, les zones de montagne, les zones de piémont, et les zones défavorisées simples.

En France, ces zones couvrent les 2/3 des départements, et près de 45% de l'ensemble du territoire.

Zones agricoles défavorisées de Midi-Pyrénées

(Unité : 1 000 hectares)

Zones	Montagne	dont haute-montagne	Défavorisées simples	dont piémont	Non classées	Surface totale de la région
Surface totale	1 851	296	2 524	694	185	4 535

Source : CRA MP

Au niveau de son organisation territoriale, la région se caractérise par un nombre important de communes, avec 3 020 communes, et en particulier par la surreprésentation des très petites communes. Près de la moitié des communes de Midi-Pyrénées ont moins de 250 habitants.

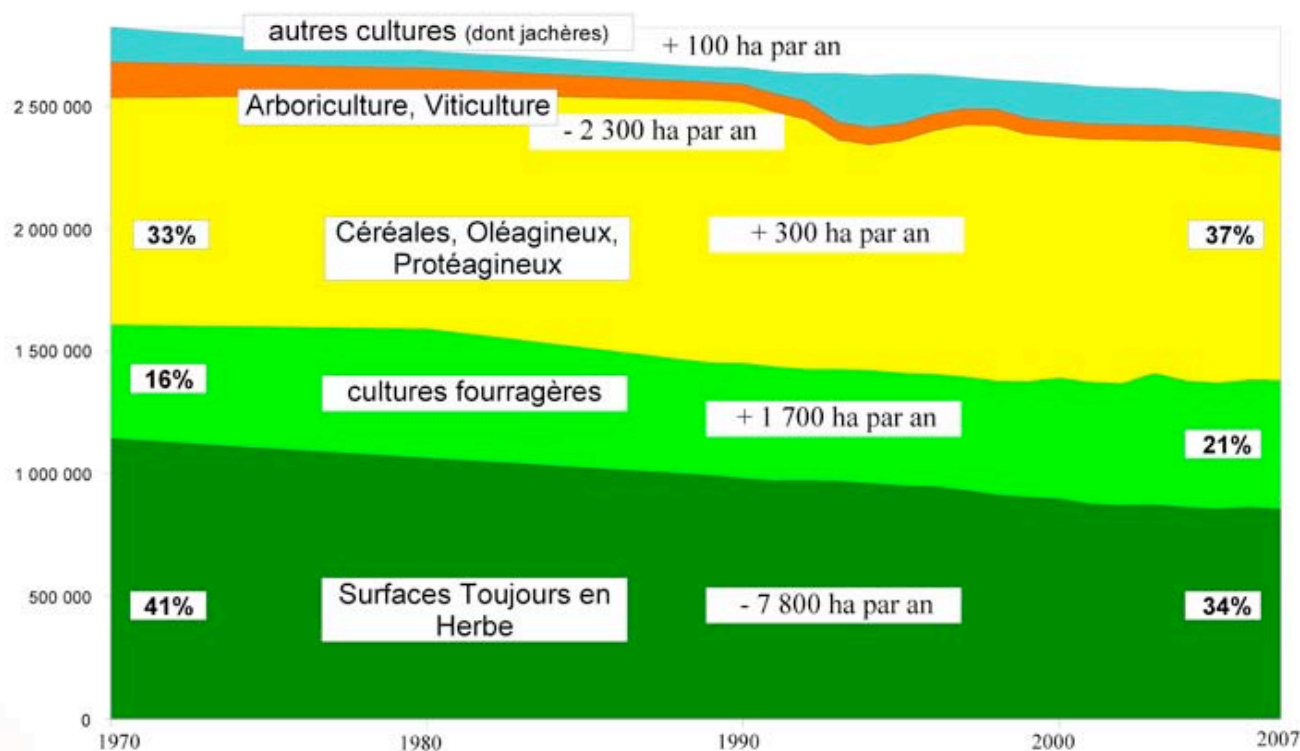
93,4% des communes appartiennent à l'un des 214 Groupements à fiscalité propre (1 communauté urbaine, 7 communautés d'agglomération, 206 communautés de communes).

La Surface agricole utile

En 2008, la surface agricole utile (SAU) de la région représentait 2 541 000 hectares contre près de 4 000 000 d'hectares en 1970. Désormais, la SAU couvre 55% du territoire régional contre 62% en 1970. Sur cette période, la région a perdu chaque année 8 000 hectares de SAU. Cette perte s'est faite au profit des territoires non agricoles (villes) et des forêts et peupleraies.

La quasi-totalité des surfaces agricoles perdues proviennent du recul des surfaces toujours en herbe (- 7 800 hectares/an). Les surfaces consacrées à l'arboriculture et la viticulture ont aussi diminué de façon régulière en perdant 2 300 hectares/an. Des systèmes de production comme les céréales, oléagineux et les protéagineux (en dépit des fluctuations des jachères) ont progressé sans pour autant venir compenser les pertes. De plus, les surfaces en cultures fourragères en progression (+ 1 700 ha. /an) ne viennent pas contrebalancer la diminution de surfaces en herbe (-7 800 ha.).

Évolution de la SAU en Midi-Pyrénées

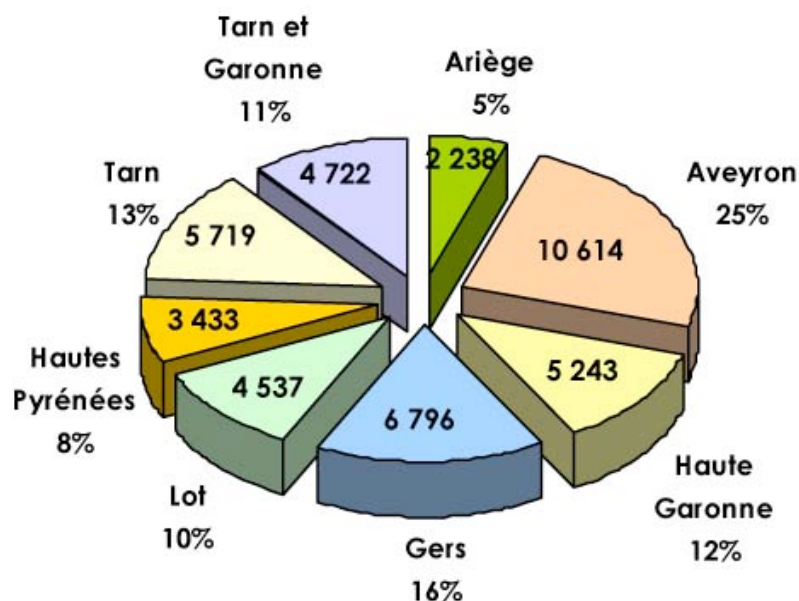


Source : CRA MP

La répartition des exploitations

Les exploitations agricoles sont inégalement réparties sur le territoire régional. Si l'on considère les agriculteurs à titre exclusif et les double-actifs dont l'activité agricole est prépondérante, la région compte 43 302 agriculteurs à titre principal, sur les 48 816 dénombrées au RGA de 2008. La place qu'occupent les exploitations professionnelles sur l'espace régional peut s'appréhender à travers leur nombre et la surface agricole utile qu'elles exploitent avec 2 200 975 ha., avec une moyenne par exploitation de 50,8 ha.

Répartition régionale des exploitants à titre principal au 01/01/2009



Source : GIE ADASEA MP

Sur la région, la répartition départementale est la suivante :

- Ariège : 5% des agriculteurs à titre principal (2 238). La SAU totale est de 97 283 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 14 à 64 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 43,5 ha).
- Aveyron : 25% des agriculteurs à titre principal (10 614). La SAU totale est de 459 619 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 28 à 69 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 43,3 ha).
- Haute-Garonne : 12% des agriculteurs à titre principal (5 243). La SAU totale est de 307 227 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 17 à 85 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 58,6 ha).
- Gers : 16% des agriculteurs à titre principal (6 796). La SAU totale est de 483 859 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 56 à 89 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 71,2ha).
- Lot : 10% des agriculteurs à titre principal (4 537). La SAU totale est de 201 482 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 24 à 85 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 44,4 ha).
- Hautes-Pyrénées : 8% des agriculteurs à titre principal (3 433). La SAU totale est de 123 891 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 13 à 62 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 36,1 ha).
- Tarn : 13% des agriculteurs à titre principal (5 719). La SAU totale est de 297 788 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 22 à 90 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 43,52 ha).
- Tarn-et-Garonne : 11% des agriculteurs à titre principal (4 722). La SAU totale est de 229 826 ha. Selon les cantons la moyenne des exploitations s'échelonne entre 20 à 76 ha (SAU départementale moyenne par exploitation : 48,7 ha).

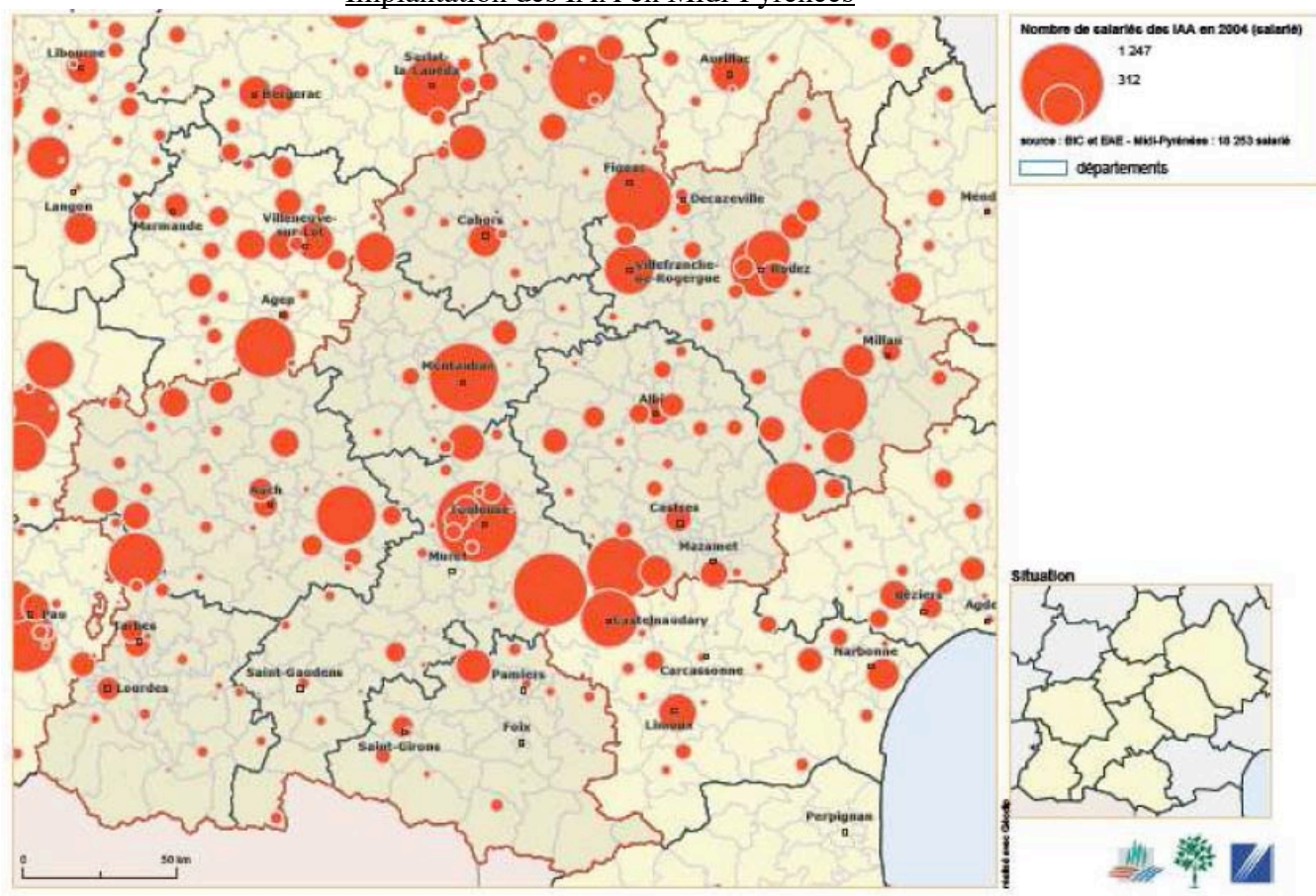
Une comparaison encore plus fine au niveau des cantons, montre que le nombre d'exploitants par canton est très variable. Le poids démographique de l'agriculture selon les départements montre de grande disparité à l'exemple de la comparaison entre la moyenne par canton en Aveyron (225) et celle de l'Ariège (93).

La répartition des industries agroalimentaires et du commerce de gros de produits agricoles et agroalimentaires

En 2007, elles comptabilisaient respectivement 398 entreprises réparties en 900 établissements (17 000 salariés) et 710 entreprises (9 000 salariés). Les entreprises du secteur des IAA sont réparties sur l'ensemble des départements. Cependant, le secteur fait face depuis plusieurs années à un processus de concentration des entreprises et de développement des groupes d'entreprises.

En Midi-Pyrénées, la taille moyenne des entreprises du secteur (42 salariés contre 66 en France) montre que les processus de regroupements des coopératives et de fusions des entreprises privées sont loin d'être achevés, et peut être considéré comme une fragilité face à la pression que peut exercer la grande distribution et les marchés nationaux et internationaux. Les entreprises du commerce de gros de produits agricoles et agroalimentaires doivent faire face au même processus, et la taille moyenne des entreprises du secteur en région (13 salariés) montre leur éparpillement, et peut être source de fragilité.

Implantation des IAA en Midi-Pyrénées



Source : Geomip – DRAAF MP

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

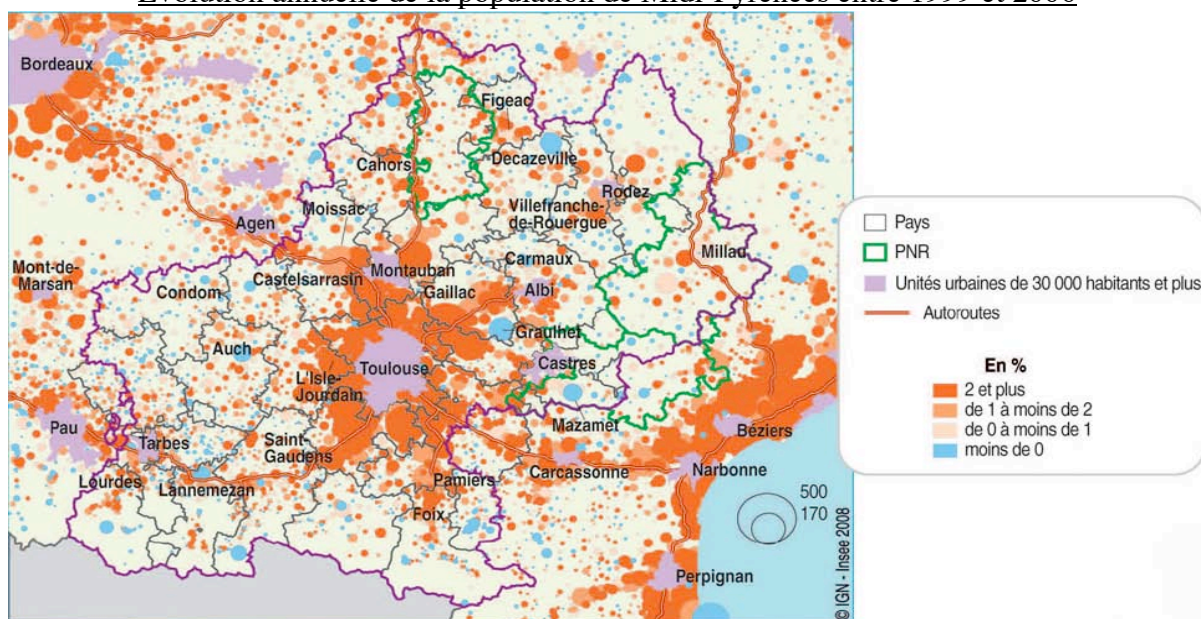
La Population

La région compte 2 778 000 habitants en 2006. Région la plus vaste de France, elle est aussi une des régions ayant une des plus faibles densités de population (17^{ème} sur les 22 régions métropolitaines). En effet, alors que la densité moyenne du territoire national est de 121 hab./km², celle de Midi-Pyrénées est de seulement 61 hab./km². En comparaison avec les autres régions européennes, la région se positionne à la 225^{ème} place/ sur 271, sachant que la densité moyenne des régions de l'Union européenne est de 114 hab./km².

L'observation de la densité des départements montre que seul un département est au-dessus de la densité moyenne régional, le département de la Haute-Garonne, qui, avec une densité de 188 hab./km², est aussi le département le plus urbanisé. Deux départements sont dans la moyenne régionale, le Tarn avec 63 hab./km² et le Tarn-et-Garonne avec 61 hab./km². Les autres départements ont de très faibles densités : le Gers (29 hab./km²), l'Ariège (30 hab./km²), l'Aveyron (31 hab./km²), le Lot (32 hab./km²), et les Hautes-Pyrénées (51 hab./km²).

La répartition de la population montre aussi une disparité entre les territoires, au-delà de la seule observation des densités départementales. Les zones qui comptent moins de 10 hab./km², occupent avec 9 000 km², près de 20% du territoire régional, et sont situées sur un dixième des communes de la région. Ces zones très marquées par l'exode rural ont cessé de s'étendre depuis 1999. A l'autre extrémité, les zones du territoire considérées comme très densément peuplées (plus 300 hab./km²) couvrent 3% de la région. Ces zones sont situées sur Toulouse et sa banlieue. Les zones considérées comme densément peuplées (entre 80 et 300 hab./km²) couvrent 10%, et sont situées à la limite de la périurbanisation. Ce sont ces dernières qui sont à la source de la diminution de l'espace rural. En effet, ces zones sont situées sur les communes proches de Toulouse et de Montauban, mais aussi sur les communes proches de tous les autres centres urbains : Rodez, Albi, Gaillac, Castres, Mazamet, Tarbes, Lourdes, Foix, Pamiers, Saint-Gaudens.

Evolution annuelle de la population de Midi-Pyrénées entre 1999 et 2006



Source : INSEE MP – 2009

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

Malgré ce premier constat sur la densité, le dernier recensement de population a montré que tous les départements avaient gagné des habitants. La région a gagné 224 000 habitants entre 1999 et 2006, sous l'effet principal de nouveaux arrivants. En effet alors que la région gagnait 32 000 hab./an, l'excédent naturel¹ n'a été que de 3 000 hab./an.

Entre les deux recensements, la population de l'espace rural a aussi augmenté, avec une croissance de +0,7%/an. La densité de population a donc globalement augmenté sur ces territoires. Cependant, les définitions actuelles de l'INSEE ne permettent pas de distinguer des communes considérées encore comme rurales alors qu'elles sont désormais en phase de périurbanisation. Une redéfinition attendue des aires urbaines devrait permettre de mieux apprécier l'attraction des territoires ruraux. Il semble que les zones périurbaines aient constitué le moteur de croissance démographique. Avec un taux de croissance de +2,3%/an, l'essentiel de la croissance des zones périurbaines est dû aux soldes migratoires (+2%/an).

Sur les territoires ruraux, il a été observé depuis les trois dernières années, une augmentation de la population non-agricole bien plus importante que la population agricole.

3.2 - Les enjeux identifiés

La reconnaissance des spécificités territoriales de Midi-Pyrénées par l'Union européenne afin de maintenir ses interventions n'est pas garantie. En effet, la remise en cause des critères de zonage des zones défavorisées simples pourrait entraîner la disparition d'agriculteurs sur des territoires entiers de la région. Elle pourrait aussi entraîner la perte d'une diversité de l'agriculture sur les territoires, à l'exemple de l'élevage. Il paraît improbable que des activités ou des populations, autres qu'agricoles, puissent occuper et modeler le territoire.

Le partage de l'espace rural, entre une population agricole qui exploite cet espace, et une population qui l'utilise comme un lieu de vie mais moins dans un but économique est à considérer. En effet, les nouvelles populations qui gardent leur activité professionnelle sur les centres urbains, viennent habiter dans l'espace rural principalement pour le cadre de vie et le coût de l'immobilier. La coexistence de ces deux populations sur un même territoire est un enjeu pour le développement de l'espace rural.

L'attractivité de la région Midi-Pyrénées n'est pas le simple fait de sa métropole. Comme le montrent les dernières données de l'INSEE, relatives au recensement de la population, tous les départements ont connu une augmentation de leur population. Au plan national, mais aussi européen, un territoire pas trop fortement peuplé, entretenu du point de vue paysager, disposant d'un tissu économique et de services est un atout pour le futur. La présence d'agriculteurs comme garants d'une activité économique, de l'utilisation de l'espace et donc de l'entretien du territoire, est une condition indispensable pour que les territoires ruraux continuent de se dynamiser.

La maîtrise de l'étalement urbain et du mitage territorial sont des enjeux primordiaux dans notre région où l'espace rural est prépondérant. Ces deux phénomènes, mal gérés, impactent de façon définitive les espaces ruraux et agricoles.

¹ Excédent naturel : différence entre les naissances et les décès

L'organisation d'une gouvernance territoriale est un enjeu majeur pour une région dominée par le poids économique et démographique de sa métropole, une densité de population faible et une consommation élevée de l'espace autour de ses pôles urbains. L'aménagement territorial ne pouvant être mené de façon individuelle par les Collectivités territoriales, la mobilisation d'instances de coordination et de concertation devront être envisagées.

Le maintien et l'implantation d'équipements et de services, en lien avec les habitants des territoires ruraux, et en réponse aux besoins des nouvelles populations, nécessitent une anticipation des acteurs publics. Ils nécessitent également une concertation avec toutes les populations des territoires concernés, pour limiter les impacts sur l'activité agricole.

Le maintien du développement rural à travers le 2nd Pilier de la PAC est essentiel pour un territoire aussi rural que Midi-Pyrénées. Les mesures du 2nd Pilier de la PAC contribuent à la qualité de vie et la diversification économique des territoires, mais aussi au développement de l'agriculture avec des mesures de soutien à la compétitivité, aux pratiques agri environnementales et à la compensation des handicaps naturels. Les rapports entre développement des territoires ruraux et développement de l'agriculture étant étroitement liés, les mesures destinées au maintien d'une activité sur l'ensemble du territoire régional sont sources aussi de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural.

3.3 - Les préconisations

- Le CESER demande que les spécificités territoriales de Midi-Pyrénées puissent continuer à être reconnues par l'Union européenne à travers un zonage (zones défavorisées simples, zones de montagne) qui adapte les interventions européennes aux territoires. Il souhaite que les interventions nationales et régionales prennent aussi en compte ces spécificités.
- Dans la perspective du maintien du 2nd Pilier de la PAC, voire de son renforcement, le CESER appelle à une clarification de ses objectifs et à une meilleure articulation avec les autres politiques régionales européennes comme le FEDER, afin d'éviter des incohérences dans l'application des mesures, et de rechercher une meilleure complémentarité. Le 2nd Pilier de la PAC est nécessaire pour le développement des territoires ruraux et pour le développement de l'agriculture.

Le CESER considère que le Conseil Régional a un rôle majeur à tenir dans les domaines de d'organisation de l'espace et d'occupation du sol, et plus globalement dans le domaine de l'aménagement du territoire, compétence qui est l'une des siennes. À cet égard, le CESER a déjà émis des propositions dans ses Avis sur « l'Avant projet de Schéma, régional de l'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) de Midi-Pyrénées », sur « la Deuxième contribution à l'élaboration du SRADDT », et sur « la Prise en compte régionale des défis liés au changement climatique et à la perte de la biodiversité ».

- Le Conseil Régional a élaboré et adopté en 2009, un Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT). Dans son Avis relatif au

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :

Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?

Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

SRADDT, le CESER a rappelé l'urgence à ce que la loi confère à ce document d'aménagement et de planification territoriale, une valeur prescriptive, et ce par tout moyen juridique ou administratif approprié. Ainsi, le SRADDT pourrait être opposable aux documents d'urbanismes (PLU, SCOT, ...), alors qu'il n'est actuellement qu'un document indicatif. Le Conseil Régional pourrait ainsi jouer pleinement son rôle en la matière. Ce rôle pourrait être renforcé dans le cadre des Plans régionaux d'agriculture durable (PRAD) que l'Etat et les Conseils régionaux doivent élaborer conjointement, suite à la loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche, adoptée le 13 juillet 2010.

- Le CESER demande que les documents d'urbanismes (SCOT, PLU, ...) ne se limitent pas aux seules problématiques urbaines, et prennent aussi en compte, lors de leur élaboration, les problématiques agricoles, en particulier celles de l'élevage. Dans ce cadre, le CESER soutient la création de zones d'activités agricoles, comme il existe des zones d'activités commerciales, encadrée par un cahier des charges avec des normes différenciées selon les productions agricoles.
De façon générale, le CESER préconise que l'ensemble des communes soit couvert par un document d'urbanisme.
- Dans le cadre d'un aménagement concerté du territoire, le CESER soutient la relance de la Conférence régionale d'aménagement et de développement du territoire (CRADT) qui doit être l'instance majeure de concertation régionale. Bien que deux autres instances de concertation existent : la Conférence des exécutifs et la Conférence des territoires, la CRADT est la seule instance de concertation qui réunit au côté du Conseil Régional, les différents niveaux de Collectivités territoriales, mais aussi l'Etat et la « Société civile ». Les Conseils de développement doivent aussi être des lieux d'échange sociétal entre les acteurs de l'agriculture et les autres acteurs locaux. Les Contrats territoriaux de pays et d'agglomération doivent impulser ce dialogue territorial et l'organisation de cette gouvernance locale.
- Afin de répondre à une gestion équilibrée du territoire par les acteurs locaux permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le CESER préconise une adaptation des politiques foncières existantes ainsi que leur pleine mobilisation (établissements publics fonciers locaux, SAFER, droit de préemption urbain, ...). Ces outils répondent en partie à la problématique foncière agricole tant en zone rurale qu'en zone périurbaine. Le Conseil Régional, actionnaire important des SAFER, pourrait agir afin que soit conduite une vraie politique foncière de réserve, et de partage et de mise à disposition du foncier, en faveur des candidats à l'installation. Il pourrait également intervenir, par l'intermédiaire de la création d'un Établissement Public Foncier Régional (EPFR). Cet outil viendrait en complémentarité de ceux existants, qu'ils soient dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, de soutien à l'économie agricole et de préservation environnementale.

CONCLUSION

Midi-Pyrénées est une région dans laquelle le secteur agricole a une place toute particulière. Au plan économique, l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les services liés aux activités agricoles y emploient près de 100 000 personnes, soit l'équivalent des emplois régionaux des secteurs de l'aéronautique et du tourisme confondus. Il participe également à près de 9% à la création de la valeur ajoutée régionale. Au point de vue territorial, il est présent sur l'ensemble du territoire et influe sur nos paysages et sur notre environnement. Le secteur agricole est donc un acteur majeur du développement et de l'aménagement régional.

Le contexte dans lequel il évolue est encadré par les accords de l'OMC et le Politique agricole commune. La nouvelle politique communautaire va avoir des impacts sur toutes les dimensions de l'agriculture régionale : alimentaire, environnementale, économique, sociale et territoriale.

Afin de répondre à l'ensemble des enjeux, il apparaît tout d'abord souhaitable pour le CESER qu'une attention soit portée à toutes les formes d'agriculture présentes sur le territoire de Midi-Pyrénées. De plus, à ce titre l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels a un rôle à jouer dans l'adaptation de l'agriculture régionale au nouveau contexte.

Afin de répondre aux défis à venir, il apparaît fondamental pour le CESER que :

- Des actions fortes en faveur de l'installation doivent être menées car le renouvellement de la population agricole est la condition première au maintien et au développement de l'agriculture en Midi-Pyrénées. A cette fin, une préemption sur les terrains agricoles des cédants pour des projets viables d'installation de jeunes doit être facilité. Une intervention forte du Conseil Régional dans les instances et dispositifs d'attribution du foncier devrait permettre la mise en œuvre d'une telle politique ;
- La création de valeur ajoutée dans la production agricole et agro-alimentaire doit être au cœur du développement du secteur agricole. Elle est génératrice d'emplois et garante d'une plus forte indépendance de l'agriculture aux aides communautaires. La structuration des filières de proximité et des circuits courts et le développement de l'industrie agroalimentaire régionales sont une nécessité ;
- L'identification des produits régionaux à travers une marque « ombrelle » renforcerait l'image des produits issus de l'agriculture régionale et permettrait une meilleure reconnaissance de la production locale (produite et transformée en Midi-Pyrénées). Etendue à d'autres secteurs d'activité, elle serait source d'une solidarité régionale en imposant l'utilisation d'une production locale ;
- L'agriculture régionale a un rôle important à jouer en matière de gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles. Elle a un fort potentiel en particulier en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre issus du secteur agricole et des autres secteurs (résidentiel, transport, industriel). L'ensemble des mesures visant cet objectif doit être soutenu ;

- Les problématiques agricoles, dont celles liées à l'activité d'élevage, doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Le CESER demande que les SCOT en tiennent compte, et que plus globalement, l'ensemble des communes soit couvert par un document d'urbanisme ;
- La reconnaissance des spécificités territoriales doit être maintenue par l'Union européenne à travers un zonage qui adapte les interventions communautaires aux territoires (zones défavorisées simple, zones de montagne). Cette reconnaissance contribue au maintien d'une activité agricole sur la plus grande partie du territoire régional (97% de Midi-Pyrénées est classé en zones agricoles défavorisées).

Pour le CESER, la création du Pôle de compétitivité AgriMip-Innovation en région Midi-Pyrénées est un véritable atout pour l'ensemble des acteurs régionaux de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Il doit permettre à l'agriculture régionale d'assumer le rôle multifonctionnel qui lui est désormais demandé.

L'ensemble des acteurs de la filière doit s'en saisir et s'inscrire dans un travail en coopération et en synergie à travers le concept d'agro-chaine¹.

Pour le CESER les quatre enjeux fondamentaux pour le développement de l'agriculture régionale sur l'ensemble du territoire sont : une production diversifiée et rémunératrice pour l'agriculteur, l'assurance des produits sains de qualité, l'emploi, le respect de l'environnement dans le cadre d'un aménagement durable.

Le CESER portera l'ensemble de ses propositions lors de l'élaboration du futur Plan régional pour l'agriculture durable.

¹ Spécificité d'AgriMip innovation, le concept d'agrochaîne constitue le moteur du pôle. En articulant tous les maillons depuis le marché, les besoins du consommateur jusqu'à la production d'une agro-ressource en passant par l'ingénierie des produits finis, les agro-chaînes permettent aux acteurs du marché d'innover et de développer leur compétitivité en anticipant les attentes globales des consommateurs/citoyens.

EXPLICATIONS DE VOTE

- Jean-François AGRAIN pour le groupe C.G.T.
- Jean-Marie BEZ pour le groupe F.O.
- Pascale MAHE pour le groupe ASSOCIATIONS
- Etienne BARADA pour le 1^{er} COLLEGE
- Philippe DE LORBEAU pour l'ARIA
- Bruno LAFAGE pour le groupe C.F.D.T.
- Patrick DE PERIGNON pour la COORDINATION RURALE
- Jean-Marie ICHE pour le groupe SANTE
- Jean DE GALARD pour le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'interprofession de la forêt et du bois

Suffrages exprimés : 109

Pour : 82

Contre : 00

Abstentions : 27

Ne participe pas au vote : 00

L'AVIS A ÉTÉ ADOPTÉ

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.G.T.

Présentée par Jean-François AGRAIN

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Cet avis sur les enjeux de la future politique agricole commune après 2013 et les défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées, n'a certes pas été un exercice facile, il aura toutefois permis aux conseillers les moins avisés sur la question de découvrir la complexité du monde agricole et aux professionnels les plus avertis de s'exprimer sur un sujet que chacun s'accorde à qualifier d'essentiel.

L'agriculture a pour mission première de récolter suffisamment pour nourrir la population et ce, en garantissant de par la qualité des produits la santé publique. De la même manière, il n'a échappé à personne que si les agriculteurs sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la protection de l'environnement, il faut bien reconnaître que la marge de progression est encore importante.

Troisième secteur d'émission de gaz à effet de serre derrière le transport et l'industrie manufacturière, il y a là un grand retard à rattraper. La profession affirme que le défi est relevable. Le CESER, pour sa part dans cet avis, préconise, entre autres, le développement de projets agricoles territoriaux de polyculture élevage, ainsi que le développement de systèmes agricoles plus autonomes et plus économes. Tout cela, la CGT le partage. Malheureusement, l'agriculture intensive, basée sur d'incessants gains de productivité obtenus par le recours massif à la mécanisation et aux intrants industriels, reste encore trop souvent la norme pour cause de rentabilité.

Et c'est là que certainement nous touchons au cœur du problème.

L'OMC, au nom d'une vision très libérale du monde, impose aux agriculteurs de la planète d'être avant tout rentables. Les produits de la terre avant même d'avoir la vertu de nourrir directement ou indirectement l'espèce humaine, doivent contribuer à l'enrichissement d'une minorité aux dépens d'une majorité. A ce titre, les productions agricoles, comme toute autre marchandise, sont soumises aux dites lois du marché et alimentent la spéculation.

Les conséquences pour de nombreuses populations sont catastrophiques. Qui aurait pu croire que le début du XXI^e siècle connaîtrait des émeutes de la faim. Les spéculateurs justifient toujours la volatilité des prix. Quand ce ne sont pas les incendies en Russie, c'est la

sécheresse en Chine. Un tel déballage d'explications simplistes laisse à beaucoup le sentiment d'être pris pour des « huîtres ».

Les agriculteurs du moins ceux qui en méritent le nom ne sont pas responsables de ce qui se fait, c'est le fruit des appétits financiers favorisés par une mondialisation débridée qui, loin de mettre à contribution toutes les ressources de la planète, jettent les agriculteurs de tous les continents dans une concurrence dangereuse dont beaucoup font les frais.

Les orientations possibles de la PAC 2013 sont exposées dans l'avis sous la forme de 3 scénarios : un de référence, un second qualifié de conservateur, un troisième dit libéral. Ce troisième scénario est considéré comme improbable, parce qu'il réduit les budgets de 55% en euros constants et qu'il envisage la suppression des barrières douanières suite à des accords OMC plus radicaux.

Souhaitons aux agriculteurs Français que ce scénario reste dans les cartons mais reconnaissons que malheureusement dans les milieux gouvernementaux et financiers autant en Europe que dans le monde, il ne manquera pas de supporters. La recherche d'économies sur les budgets nationaux pour les uns, conjuguée à l'appétit spéculatif des autres, laisse envisager le pire.

Pour revenir à une vue plus régionale, il est incontestable que l'agriculture a une place de première importance dans le paysage socio-économique de Midi-Pyrénées.

En matière d'emplois, les secteurs (agriculture, agroalimentaire et activités associées) occupent 100 000 personnes. Notre région est au premier rang national quant à la production de lait de brebis de Soja et de Sorgho pour ne citer que les plus importants.

Pour autant, la population agricole vieillit et le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer, alors qu'il existe un réel potentiel de jeunes demandeurs d'emploi porteurs de projet d'installation de toute sorte y compris dans le bio.

Ces jeunes, issus en grande partie du milieu urbain, sont pour la plupart « hors cadre familial ». A ce titre, ils n'ont généralement pas l'appui du foncier familial pour s'installer, ils ont donc beaucoup de difficultés à obtenir l'aide des banques, il est vrai que celles-ci préfèrent jouer avec les fonds spéculatifs bien plus rémunérateurs que d'accorder des prêts aux entrepreneurs.

Aussi, des aides financières substantielles permettraient de nombreuses créations d'emplois. De plus, une intervention forte du Conseil Régional dans les instances et dispositifs d'attribution du foncier faciliterait l'installation des jeunes agriculteurs y compris en préemptant quand cela est nécessaire les terrains des cédants. Pour rester dans le sujet de l'emploi, un mot sur le salariat agricole ; la profession a priori pâtirait d'une mauvaise image de marque c'est sans doute vrai mais reconnaissons que le manque de perspectives de parcours professionnels lié probablement à ce que 87% des salariés soient embauchés en CDD sur des bases de rémunération plutôt faibles, n'aide en rien pour susciter des vocations. Et ce ne sont pas les cris d'effroi poussés par certains chefs d'exploitations qui considèrent que les salaires attribués aux travailleurs agricoles en France sont trop élevés en comparaison

avec d'autres pays européens qui vont arranger la situation. Sur ce point là, patrons de la terre, de l'industrie ou des services, même combat.

Pour finir sur une note plus consensuelle, la CGT partage la crainte d'une majorité de conseillers concernant la disparition des terres agricoles aux profits d'une urbanisation mal contrôlée. Il s'agit là d'une véritable gabegie qui nécessiterait rapidement l'intervention du législateur.

En conclusion, pour la CGT, cette auto saisine n'est pas dénuée d'intérêt mais à vouloir rechercher absolument le consensus, elle occulte quelques questions d'importance comme la redistribution des aides de la PAC entre agriculteurs en tenant compte des revenus de chacun. Sur ce sujet, la Commission Européenne en 2003 souhaitait plafonner l'aide à 300 000 euros par exploitation. La pression des syndicats agricoles majoritaires a mis en échec cette proposition, c'est ainsi que le Prince Charles perçoit 800 000 euros par an d'aides, Albert de Monaco 600 000 euros, l'un et l'autre ne ressemblent pas vraiment à l'image que l'on se fait habituellement des travailleurs de la terre. Pour la CGT, tous les agriculteurs, quelque soit le territoire sur lequel ils exercent, et quelque soit la taille de leur exploitation doivent vivre décemment de leur travail. La PAC pourrait être un élément régulateur dans ce sens. Mais du fait même de son protocole d'attribution, elle ne joue pas pleinement ce rôle.

Nous aurions pu aussi préconiser l'intervention de l'Etat dans la régulation des prix, ce qui éviterait que la grande distribution n'impose les siens à l'industrie agroalimentaire et donc aux producteurs.

Cette auto saisine reste bien timide sur ces questions. De fait, même si ô combien nous partageons comme cela est inscrit dans le texte que l'agriculture ne doit pas devenir l'arme des puissants pour affamer les peuples, **la CGT s'abstiendra lors du vote.**

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE F.O.

Présentée par Jean-Marie BEZ

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Une réforme de la politique agricole commune doit intervenir d'ici à 2013. Après un large débat public, la Commission a présenté un document qui décrit les options possibles et lance le débat avec les autres institutions et les parties intéressées. Les propositions législatives correspondantes sont prévues pour 2011.

Depuis sa création, la PAC a essayé de répondre aux enjeux de son temps. Des réformes ont été menées ces dernières années, notamment en 2003 et lors du Bilan de santé de la PAC en 2008, qui prétendaient moderniser le secteur et l'orienter davantage vers le marché. La stratégie Europe 2020 ouvre une nouvelle perspective. Dans ce contexte, la PAC doit davantage répondre aux nouveaux défis de notre société, notamment aux défis économiques, sociaux, environnementaux, climatiques et techniques. Elle doit également mieux prendre en compte la diversité des agricultures des vingt-sept Etats membres de l'U.E.

Avant de soumettre de premières orientations politiques pour ce secteur stratégique et pour nourrir les travaux préalables au processus de décision, le Commissaire Ciolos a lancé en avril 2010 un débat public sur l'avenir de la Politique Agricole Commune, ses objectifs, ses principes et sa contribution à la stratégie « Europe 2020 ».

Le débat public, ouvert jusqu'au 11 Juin 2010, s'est structuré autour de quatre questions :

- Pourquoi une Politique Agricole Commune Européenne ?
- Quels objectifs la société assigne-t-elle à l'agriculture dans toute sa diversité ?
- Pourquoi réformer la PAC et comment la faire répondre aux attentes de la société ?
- Quels outils pour la PAC de demain ?

A ces quatre questions, la CGT FORCE OUVRIERE répond que la cohérence des politiques européennes pour le développement est une obligation légale reprise dans le nouveau Traité de l'U.E. Il en résulte que les objectifs de la politique de coopération et de développement de l'U.E. ne doivent pas être compromis par d'autres politiques, telle que la PAC par exemple. C'est pourquoi, le projet de PAC post-2013 fera l'objet d'une étude d'impact sur le développement avant son adoption.

En l'absence d'une gouvernance mondiale de l'agriculture, la compétition commerciale déloyale entre les paysanneries du monde ne favorise pas la lutte contre les inégalités, le recul de la pauvreté et la protection des ressources naturelles. Les « émeutes de la faim » dans les capitales de nombreux pays du Sud en 2007/2008 ont remis au jour un problème ancien et qui va en s'aggravant : plus d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de la faim, plus du double souffrent de malnutrition chronique. Ces graves événements ont suscité des débats sur les questions de l'accès à l'alimentation, à la terre et aux ressources naturelles.

L'avenir de l'agriculture européenne sur les marchés mondiaux passe par une priorité donnée aux produits de qualité à haute valeur ajoutée (ceux dont les caractéristiques sont liées aux traditions, aux savoir-faire et aux territoires) et non par des produits qui ne sont exportables qu'avec des subventions.

Afin de combler le fossé de productivité entre les différentes agricultures du monde, il est indispensable que les négociations en cours au sein de l'OMC intègrent le principe de politiques agricoles spécifiques par grandes régions du monde, comme l'Europe l'a fait avec la PAC.

Par ailleurs, l'élevage et l'alimentation européens demeurent encore très dépendants de matières premières agricoles importées de l'hémisphère sud (oléagineux, tourteaux, ...) dont les conditions de production ont des impacts écologiques, sociaux et climatiques lourds. Il revient donc aux décideurs européens de prendre des initiatives dans le cadre de la PAC qui contribuent à reconquérir l'autosuffisance protéique de l'Union Européenne.

La PAC a eu des impacts négatifs sur les paysans des pays en développement en raison du dumping pratiqué sur les prix des produits alimentaires sur le marché mondial. Cependant, le principe même de la mise en place d'une politique agricole à l'échelle sous-régionale, comme cela a été fait avec la PAC pour l'Europe, reste une expérience utile à d'autres régions du monde.

Les leviers pour satisfaire ces propositions consistent à :

- supprimer toutes les formes de subvention à l'exportation qui contribuent à accroître la faim et la pauvreté dans les pays en développement ;
- favoriser l'autonomie de l'U.E. en protéines végétales, pour ne pas encourager les vastes monocultures d'exportation, facteur d'éviction et de fragilisation des agricultures familiales et vivrières ;
- appuyer les petits agriculteurs et reconnaître le rôle clé de l'agriculture familiale dans la mise en place de systèmes de production qui assurent simultanément la sécurité alimentaire, préservent les ressources naturelles et luttent contre le changement climatique ;
- instaurer une gouvernance mondiale de l'alimentation qui permette aux Etats et aux groupes d'Etats d'élaborer leurs propres politiques agricoles et alimentaires ;
- associer tous les acteurs concernés à la définition des termes de référence, au suivi et à l'analyse de l'étude d'impact sur le développement qui sera réalisé sur le projet de réforme de la PAC post-2013.

Les autres propositions du projet d'avis concernant spécifiquement les défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées nous conviennent partiellement, compte tenu de l'implication du rapporteur et de ses efforts pour accepter des éléments de texte d'abord récusés.

Le groupe de la CGT-FORCE OUVRIERE votera le projet d'avis sans enthousiasme.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE ASSOCIATIONS

Présentée par Pascale MAHE

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Mon intervention sera très brève et portera sur le point très particulier de l'insertion d'un amendement sans lien direct avec le sujet de l'avis sur la nouvelle PAC. Certains conseillers n'ont, en effet, pas su résister à l'introduction d'un amendement de rupture dans un avis qui se voulait jusque là consensuel. Je veux parler de l'amendement portant sur la création de nouvelles ressources en eau, sujet de clivage au CESER. Sans vouloir limiter le droit d'amendement, composante essentielle et indispensable au bon fonctionnement de notre assemblée, nous déplorons cette pratique, célèbre en droit sous le nom de « cavalier législatif », qui nous pousse aujourd'hui à revoir notre position.

Nous aurions voté l'avis, notamment parce qu'il fait des propositions très intéressantes comme la marque « ombrelle, la promotion des circuits courts de proximité, ou en matière de formation ; mais parce que nous voulons que de telles pratiques, qui dénaturent les équilibres construits dans le débat, cessent, **le groupe ASSOCIATIONS s'abstiendra.**

EXPLICATION DE VOTE DU 1^{er} COLLEGE

Présentée par Etienne BARADA

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

L'agriculture, ici au cœur de nos débats, connaît plus que tout autre secteur une instabilité croissante puisque elle fait face à des changements de contextes rapides sur les plans de l'économie, des réglementations environnementales et surtout politique. En effet, à peine les profonds changements liés au bilan de santé de la PAC en 2010 appliqués, que l'on va encore tout reformer en 2013, seulement 3 ans après, soit le temps pour qu'un veau devienne une vache...

Ceci afin de souligner que l'agriculture a pour autant toujours évolué et s'est toujours adaptée, mais au sacrifice de $\frac{3}{4}$ des exploitants entre 1960 et 2003. Malgré la perte des hommes la production a quand même doublée, grâce à des gains de productivité mais qui ont inévitablement leurs limites.

Enfin pour le profane, il est important de rappeler que malgré l'importance des montants des aides PAC, le revenu de l'agriculture régionale en 2006 était égal au seul versement des aides : ces seuls chiffres nous montrent bien qu'elles sont tout sauf des rentes de situation ! Et sans venir défendre leur logique actuelle, il faut tout de même rappeler qu'elles permettent avant tout de réduire les charges alimentaires des ménages.

Je souhaiterais à présent souligner ou renforcer des points abordés dans ce projet d'avis.

Généralement :

La PAC en 2013 va certainement découpler totalement les aides des produits et des marchés. Elle doit, cependant, rester à l'échelle européenne et de coordination nationale :

- Sur le premier pilier ; pour ne pas augmenter ou créer des distorsions entre les pays, les régions et les productions ;
- Sur le second pilier également, car les régions seraient tentées de faire basculer du financement agricole sur du développement rural.

L'enjeu majeur de cette échéance est de garder des outils de productions et de la valeur ajoutée pour maintenir des actifs en nombre sur le territoire régional.

Ce maintien de la valeur ajoutée se traduira de manière différente sur le territoire en termes de production. Je souhaite mettre ici en avant 4 leviers identifiés qui contribuent à relever ce défi de la valorisation économique.

En premier lieu l'élevage est un moyen important de valorisation des territoires de montagne mais également des zones intermédiaires moins difficiles où la céréaliculture est possible mais avec du foncier en quantité. La menace qui plane sur les aides aux handicaps naturels de ces zones défavorisées doit être impérativement levée pour ne pas voir le retrait de l'élevage de ces zones. Il faut pacifier par ailleurs les relations entre les ruraux et les porteurs de projets en élevage. Les levées de bouclier contre ces bâtiments d'élevage condamnent l'élevage et l'agriculture à une perte de la diversité de nos territoires par un encouragement à la seule pratique de la production végétale.

L'eau, en second lieu, est également importante pour la valeur ajoutée car si l'on ne voit trop souvent que le maïs il ne faut pas oublier les cultures semencières, le maraîchage, l'arboriculture mais aussi la tabaculture qui permettent à des agriculteurs de vivre sur des exploitations aux surfaces restreintes. Ces cultures sont aussi employeuse de main d'œuvre, et permettent d'approvisionner par le local les consommateurs midi pyrénéens.

Nous ne pourrons pas éternellement occulter l'importance de la ressource future en eau et pas seulement en agriculture.

En troisième levier, je me dois de ne pas oublier que cette quête de la valeur ajoutée passe effectivement aussi par la valorisation de nos productions que ce soit pas la meilleure valorisation par les circuits courts ou par le meilleur approvisionnement de nos outils locaux et la création de nouveaux débouchés en aidant les IAA.

La marque ombrelle est d'ailleurs une formidable identification de nos produits pour les consommateurs locaux et les adeptes du bien vivre midi pyrénéen. L'enjeu de la relocalisation de la consommation de viande est primordial quand on sait que la majorité de la viande bovine consommée en Restauration Hors Domicile en Midi-Pyrénées n'est pas originaire de la région.

Ce rapport souligne bien aussi l'importance de ce quatrième levier que constitue la diversification des exploitations midi pyrénéennes dans cette augmentation de la valeur ajoutée. En effet la méthanisation est d'une importance stratégique comme l'est la diversification des cultures pour répondre aux manques de protéines végétales sur les élevages.

De manière transversale à présent, deux derniers enjeux stratégiques doivent mobiliser la puissance publique :

- Il est important de souligner que la consommation du foncier par l'urbain doit être rationalisée surtout si l'on estime que l'agglomération toulousaine doit accueillir

300 000 personnes dans les 20 ans à venir. Nous saluons la demande de prendre en compte l'agriculture dans la réalisation des SCOT et des PLU. Ces documents doivent aussi permettre de résoudre les problèmes en élevage cités auparavant. Il faut aussi faciliter l'accès au foncier pour les jeunes et pour les jeunes non issus du milieu, la création de réserves foncières est bien un enjeu pertinent.

- Enfin il ne faut pas oublier le renouvellement des actifs en agriculture, aujourd'hui 10 500 exploitants (soit 25%) ont plus de 55ans et devons être remplacé et seule une politique d'installation ambitieuse du conseil régional en cohérence avec la politique d'installation nationale et européenne peut permettre de relever ce défi. Les Hors Cadre Familiaux sont un vivier à favoriser.

Du point de vu du consommateur, n'évacuons pas une mission primordiale de l'agriculture: celle de produire pour tous les portefeuilles. Permettre l'accès pour tous à une alimentation saine, sûre, diversifiée et de qualité est notre responsabilité première, assumons là ensemble.

Du point de vue du citoyen enfin, deux volets me paraissent essentiels : la notion de bien public et la notion de bien durable.

L'agriculture c'est l'alimentation, l'environnement, les paysages, la biodiversité, la pérennité du tissu rural. Pour toutes ces raisons et bien d'autres nous pensons que l'agriculture est un bien public.

Les meilleurs alliés de la cause environnementale restent les agriculteurs. A ce titre, il est urgent de dépasser la passion, pour passer du dialogue à l'action commune et partagée.

Le préalable à l'agriculture durable c'est d'avoir des agriculteurs qui durent !

Le COLLEGE 1 votera ce rapport

Je vous remercie de votre attention.

EXPLICATION DE VOTE DE L'ARIA

Présentée par Philippe DE LORBEAU

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

9 milliards !

9 milliards d'habitants tel est le chiffre que notre collègue Michel BAYLAC nous a annoncé pour 2050, soit 50% de population de plus que celle de 2011 qui est estimée à 6 milliards. Mais ce n'est pas à 50% de plus mais à 70%, que sont estimés les besoins supplémentaires en nourriture ceci en raison des modifications du mode de nutrition des humains sur notre globe. Après les émeutes de la faim de 2008 au Mexique, à Rabat et en Asie... 22 pays ont été touchés, le Ministre de l'Agriculture Monsieur Le Maire vient de déclarer au siège de la FAO à Rome le weekend dernier qu'il fallait relancer les investissements agricoles et, je cite : « qu'il y a un risque réel d'émeutes ».

Les émeutes d'Afrique du Nord et d'Egypte se font au nom de la liberté mais la première liberté n'est-elle pas de manger à sa faim ?

1/ Nous aurons la nécessité de donner à manger aux hommes de notre pays et de donner à manger de bons produits mais pour cela il faut de l'eau... Nous avons l'obligation de mieux gérer notre eau, et de créer les réserves qui permettront de mieux la répartir. Nous connaissons déjà des pays qui se battent entre eux pour s'approprier de l'eau... Devons nous attendre ce moment ?

Les mêmes, qui sont pourtant des prophètes du réchauffement, refusent la création de réserves. Il y a là dans notre pays cartésien une incompréhension qui échappe à beaucoup...

2/ Nous aurons la nécessité de donner à manger aux hommes de notre pays et de donner à manger de bons produits mais aussi, à défaut d'eau, il nous faudra trouver des plantes nutritives qui en consomment peu... Nous avons l'obligation de trouver ces nouvelles plantes. Les mêmes, qui sont pourtant toujours des prophètes du réchauffement, refusent la recherche sur le sujet et nous rendent donc tributaires de pays étrangers qui sur le sujet, ont probablement beaucoup moins de scrupules.... Il y a là dans notre pays cartésien une incompréhension qui échappe encore à la plupart...

Ce rapport nous donne le diagnostic. Il nous faut en tirer les conséquences. Les générations futures nous jugeront sévèrement si nous les affamons ! « Gouverner, c'est prévoir ».

Le deuxième point de mon intervention sur ce rapport a trait à l'industrie agroalimentaire.

944 entreprises agroalimentaires et 17 186 salariés

C'est après l'aéronautique le premier employeur de la Région, mais ce rapport relève que 71% des établissements ont moins de 10 salariés.

Le diagnostic est fait. Il l'a été auparavant par la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie, par Midi Pyrénées Expansion, par la Région...C'est la même chose...

Il n'y a qu'une cinquantaine d'entreprises qui ont plus de 50 salariés en Midi-Pyrénées...

Comment une entreprise de 10 personnes peut-elle avoir un service commercial efficace, un service qui puisse aborder les marchés nationaux et internationaux ? Ce rapport a souligné que l'atomisation des IAA en petits établissements ne permet pas aux filières de se positionner sur les marchés nationaux et internationaux et de faire face, de façon organisée, à la grande et moyenne distribution.

Comment une entreprise de 10 personnes peut-elle avoir un service marketing ? Ce rapport a mis en évidence que les consommateurs attendent de nouveaux produits simples d'utilisation mais élaborés, prêts à être préparés et prêts à être consommés...

Comment une entreprise de 10 personnes peut-elle avoir un service recherche qualité ? Ce rapport a mis en évidence que les consommateurs attendent des produits de qualité, sans colorants, sans conservateurs...

Comment voulez-vous qu'une entreprise de 10 personnes puisse avoir tous ces services à la fois ?

Il y a dans notre Région des hommes providentiels qui ont réussi à créer des industries remarquables, Les LATECOERE, les DAURAT à Toulouse pour l'aéronautique, puisque nous sommes à Castres Monsieur Pierre Fabre qui est à la tête d'un Groupe pharmaceutique de plus de 9000 personnes ; il y a pour l'activité agroalimentaire qui nous préoccupe aujourd'hui, Monsieur Alain Chatillon qui a créé un Groupe de 1000 salariés et qui se bat pour la défense de l'industrie agroalimentaire avec AGRIMIP.

Mais lorsque les hommes providentiels ne sont pas suffisamment nombreux, les collectivités peuvent les suppléer : L'Aérospatiale s'est développée à l'origine avec l'aide de l'Etat, de la Région et des départements, (souvenons nous des routes qu'il a fallu construire entre Bordeaux et Toulouse) Elle a bénéficié aussi de nombreux plans (souvenons nous des plans ADER... aujourd'hui sur les composites...)

Il convient d'avoir une plus grande ambition pour notre industrie agroalimentaire régionale.

Il faut aider les 71% d'industries agroalimentaires de moins de 10 personnes à atteindre une taille suffisante pour leur permettre d'être pérennes, leur permettre d'acquérir l'excellence dans leur spécialité et leur donner accès au marché national et international.

1/ Nos entreprises ont aujourd'hui une troupe faible capacité de financement et ont du mal à se moderniser. Le financement de ces petites entreprises intéresse trop peu les organismes bancaires et les organismes financiers créés par la Région n'ont perdu la finalité pour laquelle elles ont été créées.

Les préconisations de ce rapport du CESER doivent pouvoir déboucher sur des réalisations pratiques :

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

- Une marque ombrelle pour Midi Pyrénées : l'ARIA a créé un répertoire de produits locaux sous le nom de « MIDI PYRENEES, PRENEZ GOÛT AU SUD OUEST ». Elle propose nos produits aux centrales d'achat pendant les « semaines des produits régionaux », mais elle a besoin de plus de reconnaissance médiatique.
- Un soutien au développement des IAA de transformation de produits biologiques pour une meilleure valorisation des productions biologiques locales. (Rappelons que l'aide à la filière soja bio a fait de Midi Pyrénées la première région de France de culture de soja).
- Faciliter aux entreprises l'accès aux réseaux de distributions nationaux et internationaux en les aidant à participer aux salons des métiers de l'alimentation, de l'hôtellerie restauration, au salon MDD c'est-à-dire sous les marques distributeurs, au SIAL, à ALIMENTARIA, et évidemment au SISQA. Il est nécessaire que beaucoup plus d'entreprises y participent en mutualisant les coûts, comme l'ARIA le propose.
- Il faut poursuivre l'accompagnement des entreprises dans les domaines du management de la qualité et de l'innovation en collaboration avec AGRIMIP, en regroupant les projets de recherche comme l'ARIA le fait.

La Région, il faut lui rendre hommage sur ce plan, a mis en place une politique d'aide avec les « contrats d'appuis », des aides à l'innovation, mais il faut aller plus loin car elle a conditionné ces aides, et c'est normal, à de l'économie durable, des bilans carbone...

Pour un chef d'entreprise de moins de 10 personnes, la réalisation de ces dossiers est une contrainte insurmontable : Il ne sait pas les monter et il y renonce le plus souvent. Il y a nécessité de le faire aider par des professionnels de l'ARIAA par exemple.

Il convient de donner des moyens pour affirmer et développer l'un des secteurs dont l'emploi est le plus important de notre région.

L'ARIA Languedoc Roussillon a 20 personnes pour accompagner ses entreprises, l'Aquitaine 18, Midi Pyrénées, moins de trois personnes...

Ayons plus d'ambition pour notre industrie agro alimentaire : parce que c'est l'avenir de notre Région.

Je voterai évidemment cet avis.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE C.F.D.T.

Présentée par Bruno LAFAGE

Monsieur le représentant de monsieur le préfet de la Région Midi-Pyrénées,
Monsieur le représentant de monsieur le président du Conseil Régional,
Monsieur le président du Conseil Economique, Social et Environnemental de Midi-Pyrénées
Mesdames, messieurs,
Chers collègues,

A entendre nos syndicats d'exploitants agricoles ou le ministre de l'agriculture, on pourrait croire que les évolutions de la Politique Agricole Commune ne concernent que les agriculteurs. Il n'en est rien. Nous avons tenté dans cet avis de faire partager notre point de vue:

La PAC nous concerne en tant que salariés. Les évolutions de la PAC auront, d'une manière ou d'une autre, des conséquences sur les évolutions économiques et de l'emploi dans l'ensemble des secteurs. L'activité agricole conditionne de nombreux emplois, de l'exploitation à la transformation et à la commercialisation des produits, sans oublier les salariés des MSA et des chambres d'agriculture.

La PAC nous concerne en tant que citoyens car il s'agit de la première et une des rares politiques économiques européennes intégrées. A ce titre, la PAC est un élément fondateur de la construction européenne qui doit être poursuivie et donc financée. Elle concerne donc tous les contribuables que nous sommes.

La PAC nous concerne en tant qu'êtres humains, parce que l'agriculture a pour première vocation de produire notre alimentation et de permettre aux populations d'accéder à une nourriture saine et équilibrée. Par ailleurs c'est un défi car le climat, l'eau, l'air et la biodiversité doivent être préservés pour transmettre un monde viable aux générations futures.

En ces temps de crise, la tentation du repli sur soi et du populisme se font de plus en plus fortes. On peut craindre que nos dirigeants cèdent à cette tentation. Une PAC qui serait de moins en moins communautaire et de plus en plus nationale, voire régionale mettrait incontestablement à mal la poursuite de la construction européenne.

A nos yeux, notre continent doit être exemplaire et la PAC s'inscrire pleinement dans une logique globale de développement durable et de régulation mondiale. La CFDT réaffirmera toujours que les accords multilatéraux négociés au niveau de l'OMC sont préférables à des accords bilatéraux qui défavorisent souvent les plus faibles, voire à pas d'accord du tout...

En réponse à une partie du texte qui nous semble mal formulé et contient en germe des risques de protectionnisme, la CFDT affirme que la question de taxes d'ajustement aux frontières pour imposer des règles de production intégrant des critères environnementaux et sociaux doit être étudiée : l'Europe est à la fois important exportateur et premier importateur. La production et les échanges de produits alimentaires ne peuvent se concevoir que régulés dans un cadre multilatéral.

Mais toute politique à un coût et une politique qui se veut ambitieuse génère la mise en place d'un budget important. Cette question revêtant un caractère majeur, une politique publique forte est nécessaire. La CFDT demande un maintien de l'effort budgétaire public concernant les dépenses de la PAC à son niveau actuel de 0,45 % du PIB communautaire.

Cela implique le maintien d'une politique agricole intégrée et une solidarité financière entre les Etats. Pour cette raison, la CFDT refuse tout processus de re-nationalisation de la PAC et demande un maintien de la part communautaires (75 % en moyenne d'origine communautaire 25 % en provenance des Etats membres) à leur niveau actuel.

Trop souvent la question de l'impact des évolutions de la PAC est appréciée sous le seul angle des chefs d'exploitation. Aussi, partant du constat que le volet social est négligé et quasi inexistant dans la PAC actuelle, la CFDT a fait de l'intégration d'un volet social dans la PAC une priorité.

Il s'agit d'une part d'intégrer des critères sociaux aux dispositifs existants (conditionnalité des aides, cahier des charges des signes officiels, plafonnement des aides par emploi) et d'autre part de développer dans le cadre de la PAC une politique de l'emploi par la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'un accompagnement social des réformes au niveau communautaire.

Le projet d'avis qui vous est présenté est issu d'une année de travail au sein du CESER Midi-Pyrénées. La CFDT a souvent eu du mal à faire entendre la voix des salariés du monde agricole dans le concert des interventions, parfois contradictoires, de nos collègues conseillers représentants les chefs d'exploitation. Toutefois, timidement, la réalité sociale du salariat agricole et le sous-développement du secteur des industries agroalimentaire en Midi-Pyrénées commence à être perçu.

Cependant, le projet d'avis est trop timide sur une réalité : l'agriculture est devenue une sous-traitance des Industries Agro Alimentaires (IAA), des grands groupes et de la grande distribution. L'essentiel de la production agricole, est transformée. Le revenu de l'exploitation agricole est lié à la valeur ajoutée dégagée par la transformation.

Or, en Midi Pyrénées la sous industrialisation en IAA est patente. Dans le texte, l'impasse est trop souvent faite sur cette sous industrialisation, sur les stratégies de développement des principaux groupes industriels de la région (souvent multinationaux), sur le rôle des bassins d'emplois spécialisés (Roquefort, Capdenac, Gers). Ceci rend cet avis un peu trop lisse.

Un chapitre de préconisation s'imposait afin d'amorcer une esquisse de politique industrielle agroalimentaire et donc de développement de l'emploi salarié en Midi-Pyrénées.

Toutefois, malgré ses imperfections, l'avis qui nous est présenté aborde enfin la question des aides publiques au monde agricole en Midi-Pyrénées. Nous savons tous désormais que « la ferme Midi-Pyrénées » perçoit en rythme annuel l'équivalent du budget de la région soit un peu plus d'un milliard d'euro et que cette somme représente l'équivalent du bénéfice net de l'ensemble des exploitations.

Ce choix stratégique, de soutenir un secteur entier de l'économie et d'assortir ce soutien d'un volet financier important n'est pas pour la CFDT à remettre en cause.

Mais, au delà des aides sur le premier pilier, la rémunération des biens publics environnementaux nécessite la prise en compte effective de la dimension sociale. La CFDT souligne que l'attribution de soutiens publics à la rémunération d'un travail qui améliore ou préserve l'environnement ne peut occulter la dimension sociale et ceci à travers une conditionnalité sociale renforcée.

En conclusion, malgré ses imperfections et ses manques (notamment sur la recherche et le développement), l'avis permet au CESER de ré-affirmer l'importance de l'ensemble du secteur agricole dans l'économie de Midi-Pyrénées, de mettre en lumière les particularités de notre région et esquisse quelques pistes de travail intéressantes à approfondir avec le Conseil régional dans le cadre du futur plan Régional pour l'agriculture durable.

La CFDT votera cet avis

EXPLICATION DE VOTE DE LA COORDINATION RURALE

Présentée par Patrick DE PERIGNON

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Une réflexion sur l'agriculture est passionnante mais complexe. En effet cette activité économique dont la mission première est de produire pour fournir en quantité suffisante une alimentation de qualité aux différentes populations entraîne inévitablement une réflexion beaucoup plus large. Nous sommes là dans une approche intégrant de nombreux sujets indissociables tels que l'occupation, l'équilibre et l'aménagement des territoires, la gestion de l'eau dans tous ses usages, la prise en compte de l'écologie et des paysages, l'emploi amont et aval induit par l'agriculteur, plus généralement la valorisation de l'espace rural.

Jusqu'à un passé récent la mission confiée à l'agriculteur était de produire au maximum. Aujourd'hui la société lui demande de s'approprier les différents enjeux énoncés plus haut et donc de ne plus produire au maximum mais de produire à l'optimum ; la Coordination rurale s'inscrit totalement dans cette démarche.

Bien qu'ayant une portée et une vision régionale, cet avis fait très bien ressortir à mon sens l'imbrication et l'interdépendance des politiques et des réglementations nationales, européennes et internationales limitant ou encadrant de fait nos préconisations régionales.

Cependant la coordination rurale se félicite de cet avis. Elle s'y retrouve dans des propositions essentielles et incontournables clairement affichées aujourd'hui par de nombreuses organisations ; propositions qu'elle propose et qu'elle défend pour sa part depuis plus de vingt ans, à savoir :

- La nécessité de créer des ressources en eau permettant de répondre à tous les usages au-delà d'une gestion quantitative et qualitative.
- Le rééquilibrage des productions au profit des oléoprotéagineux largement déficitaires en Europe.
- L'application de la préférence communautaire et la création dans le monde de zones d'échanges géopolitiques cohérentes permettant ou favorisant un certain équilibre entre les pays qu'ils soient du Sud ou du Nord.

- La nécessité de sortir l'agriculture des accords, du GATT à l'époque et de l'OMC aujourd'hui. En effet nous avons vu et compris que l'agriculture ou plutôt les produits agricoles représentent plus que des produits manufacturés ou des services et que leurs productions et leurs échanges impactent les territoires, l'écologie, l'indépendance alimentaire des nations ainsi que les relations et l'équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement. Ces échanges doivent se concevoir dans une organisation spécifique et indépendante du commerce traditionnel.
- L'intérêt primordial de raisonner sur des prix rémunérateurs pour l'agriculteur quelle que soit son type de production et quelle que soit sa zone ou son pays de production.
- La volonté d'afficher une traçabilité et des signes reconnus de qualité qui passe souvent par une filière courte de proximité où l'agriculteur est réellement acteur et libre de son développement.

Sur la forme la coordination rurale regrette qu'aucun de ses membres n'ait été auditionné dans l'élaboration de cet avis.

Sur le fond, la coordination rurale propose depuis longtemps de mettre en place une TVA sociale ou plutôt une contribution sociale permettant d'alléger les charges du travail en taxant les importations ne répondant pas aux critères sociaux, environnementaux et qualitatifs en vigueur dans l'union européenne.

Cette proposition aurait pu faire partie des préconisations.

La coordination rurale votera l'avis.

EXPLICATION DE VOTE DU GROUPE SANTE

Présentée par Jean-Marie ICHE

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

En se prononçant favorablement sur l'avis « Les enjeux de la politique agricole commune après 2013. Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées », le Groupe Santé du CESER entend bien que l'enjeu alimentaire mondial auquel doit répondre l'agriculture est celui de nourrir le monde qui d'ici 2050 sera peuplé de quelques 9 milliards d'habitants.

Pour autant, il souligne le défi majeur qui l'accompagne : celui de la santé publique.

Un seul exemple pour étayer cette préoccupation, la F.A.O. dans un rapport récent fait état que 75% des nouvelles maladies qui ont affecté les humains depuis 10 ans sont causées par des pathogènes provenant d'animaux ou de produits d'origine animales (E.S.B., grippe aviaire, effets de la dioxine...).

A cet égard, il préconise une forte recommandation à l'appui de ce rapport, au demeurant bien argumenté sur la production et la distribution, l'aménagement du territoire et la durabilité du monde agricole, celle de l'impérieuse nécessité de prévenir et de maîtriser les risques sanitaires liés à la consommation des denrées.

Seule la mise en place, dans une indépendance totale, de systèmes publics de contrôle sanitaire des aliments assurera cette garantie.

EXPLICATION DE VOTE DU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE ET L'INTERPROFESSION DE LA FORET ET DU BOIS

Présentée par Jean DE GALARD

Monsieur le représentant du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous n'avons que peu de chose à rajouter à ce rapport qui a été l'occasion d'un très riche débat, ou chacun avait sa place et l'occasion de s'exprimer clairement.

Au niveau le plus large, nous ne devons pas oublier que l'agriculture a comme but essentiel de nourrir les hommes, tous les hommes, quelque soit l'endroit où ils sont et qu'aussi nous devons de contribuer au développement de l'agriculture dans les pays émergent, souvent en difficulté du fait des règles du commerce international.

Au niveau de l'Europe faire en sorte que les disparités évidentes ne conduisent pas au déclin de l'agriculture Française.

Au niveau régional faisons en sorte, qu'en plus de la labellisation de nos produits, et leur transformation en Midi-Pyrénées, l'agriculture et les agriculteurs soient les acteurs essentiels, véritable trait d'union entre le monde urbain et le monde rural dans son ensemble.

Le partage de l'espace est à ce prix, dans l'intérêt de tous. Ce rapport l'alode courageusement, nous devons en tenir compte pour l'avenir.

Merci.

INTERVENTION DE DENIS FERTE PRESIDENT DE LA COMMISSION AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président,
Mesdames Messieurs,

Je viens d'assister à un exposé très riche, très complet, très intéressant ainsi qu'à diverses interventions qui ne l'étaient pas moins. Avant d'aborder le problème de la PAC, je voudrais rappeler que l'agriculture n'est pas une compétence obligatoire du Conseil régional ; si le Conseil régional intervient dans ce domaine, cela a été dit plusieurs fois, c'est parce que l'agriculture et l'agroalimentaire représentent le premier bassin d'emploi de la région Midi-Pyrénées avec plus de 100 000 emplois.

Le problème de la révision de la PAC 2013 prend toute son importance du fait de l'ampleur des concours financiers apportés par l'Europe. Dans les mauvaises années, ces concours financiers représentent l'équivalent de l'ensemble du revenu des agriculteurs en Midi-Pyrénées ; on ne peut donc pas être indifférent à l'évolution de ces concours et de la politique européenne.

Un petit rappel : la première grande révision de la PAC en 1992 s'est traduite par l'instauration de soutiens directs aux agriculteurs en remplacement des soutiens précédents invisibles aux entreprises et organismes intermédiaires. Cette révision s'est faite sur le principe du maintien du revenu des agriculteurs ; je veux dire par là que, dans le principe, ceux qui étaient riches avant sont restés riches, ceux qui étaient pauvres sont restés pauvres. On aurait pu imaginer une autre philosophie puisqu'on donnait des concours financiers aux agriculteurs, les plus pauvres ou les moins bien lotis auraient pu recevoir plus d'argent que ceux qui avaient déjà un bon revenu. Ce n'est pas ce qui a été choisi.

Aujourd'hui, les premières orientations données par la Commission européenne et le commissaire CIOLOS vont dans le sens d'une Politique Agricole Commune plus équitable et plus durable. Nous nous en félicitons. La Région a émis un avis avec l'ensemble des régions de France pour préciser les différentes orientations qu'elles souhaitent. La région Midi-Pyrénées fait partie de cette association et y est représentée par Vincent LABARTHE, Vice-président du Conseil régional.

Cet avis, après avoir précisé la nécessité d'une politique de sécurité et d'indépendance alimentaire, demande :

- une Politique Agricole Commune plus équitable et plus durable, avec la fin du modèle des références historiques, son remplacement par un mode de paiement unique qui prenne en compte l'emploi, le rééquilibrage des aides directes entre les filières de production, l'instauration d'un mécanisme de plafonnement des aides directes par exploitation,

l'attribution des aides directes aux seules exploitations agricoles actives, le renforcement des règles d'éco-conditionnalité dans l'attribution des aides directes ;

- le maintien des outils de régulation des marchés agricoles. Nous avons vu les perturbations qui se sont introduites sur ces marchés depuis trois ou quatre ans. Les fluctuations très importantes ont des répercussions sur l'ensemble de l'agriculture, et au-delà sur l'ensemble des politiques générales des différents pays, surtout dans les pays qui ne sont pas autonomes au niveau alimentaire.

Dans ce chapitre, l'Association des Régions de France demande le maintien de la préférence communautaire sur une base sociale et environnementale. Elle demande de promouvoir une politique de développement de la production des protéines végétales afin d'accéder à la souveraineté alimentaire sur ce secteur, le maintien des organisations communes de marchés et elle demande aussi d'envisager dans le cadre du premier pilier la création d'outils de garantie contre les risques sanitaires et climatiques

Troisième axe de cet avis, l'ARF demande à la PAC de reposer sur une architecture simple et cohérente :

Au travers du premier pilier, la réorientation des systèmes de production vers un modèle agricole reposant prioritairement sur les petites et moyennes exploitations dans le cadre d'éco-conditionnalité renforcée, le soutien à des systèmes agricoles vertueux sur le plan environnemental, l'agriculture biologique et les produits de qualité, la pérennisation des exploitations agricoles situées dans les zones défavorisées. Il est très important pour la région Midi-Pyrénées de maintenir le classement en zones défavorisées d'un maximum de nos territoires. Le classement en zone défavorisée induit des financements importants pour notre région. C'est plus de 20 M€ par an pour l'ensemble de la région qui disparaîtraient si ces zones étaient déclassées. Enfin, le maintien des aides couplées avec un plafond par exploitation.

Au niveau du second pilier, les Régions de France demandent l'installation et l'accès au foncier, le soutien aux modes de production agricoles et sylvicoles durables, le soutien au développement économique des exploitations agricoles, le soutien à la relocalisation des productions agricoles avec les circuits courts et de proximité, le soutien à la filière bois, la structuration à l'animation et à la promotion des filières de qualité.

Dernier point, l'Association des Régions de France souhaite que le niveau régional soit un niveau important en termes de mise en œuvre et de gouvernance de la PAC. À ce titre, elle demande de :

- mettre en œuvre de nouveaux modèles de paiement unique des aides directes relevant du premier pilier sur une base régionale afin de l'adapter aux spécificités territoriales.
 - mettre en place une gouvernance partenariale et de mettre en œuvre les aides relevant du deuxième pilier au travers de véritables programmes régionaux.
 - confier aux Conseils régionaux français l'autorité de gestion de ces programmes régionaux.
- Voilà ce que souhaite l'Association des régions de France.

Par ailleurs, la région Midi-Pyrénées au travers de l'Association des régions du Massif Central a émis d'autres recommandations :

- le maintien des équilibres territoriaux, sachant que l'activité agricole dans les régions de montagne ou défavorisées est une activité nécessaire pour le maintien de l'ensemble des services publics, des écoles, des Postes.

- le défi de l'environnement, de gestion de l'eau par la création de réserves et de politiques de l'eau efficaces.
- le soutien aux handicaps naturels et l'introduction d'une composante écologique au travers de toutes les actions Natura 2000, et surtout un soutien important pour les surfaces en herbe, puisque les régions de montagne sont les régions qui ont les plus grandes proportions de surfaces en herbe et on sait l'importance que cela revêt dans l'équilibre financier des exploitations.

Enfin, le Président de Région Midi-Pyrénées a écrit une lettre à Dacian CIOLOS très récemment où il souligne le très faible revenu des exploitations de Midi-Pyrénées, environ 25 % inférieur à la moyenne du revenu des exploitations françaises. MARTIN MALVY y exprime le souhait de la région MIDI-PYRENEES à relever trois défis :

- le défi qualité à travers des signes de qualité, nous sommes très impliqués dans ce domaine,
- le défi compétitivité, redonner de la compétitivité aux exploitations agricoles de Midi-Pyrénées au travers des CUMA et le développement des circuits courts et de proximité,
- le défi du renouvellement des générations et le soutien aux hors cadre familial pour essayer de redonner un peu de dynamisme à l'installation en agriculture.

Globalement, nous considérons que les premières indications qui ont été données sur la réforme de la PAC en 2013 vont dans le bon sens, mais la Région est engagée par le Contrat de plan Etat-Région jusqu'en 2013, et ne peut pas revenir immédiatement sur l'ensemble des dispositifs. En 2013, nous reverrons une partie de cette politique si nécessaire, sachant qu'aujourd'hui ce dispositif répond à beaucoup de vos préconisations, notamment l'agriculture biologique, les produits de qualité et l'agroalimentaire. Sur les aides à l'agroalimentaire nous donnons 5 % supplémentaires d'aides pour les investissements dans les produits de qualité ou les produits biologiques.

Sur la valorisation de la biomasse, nous travaillons sur l'instauration d'un plan méthanisation et nous avons déjà en place un plan bois énergie. Sur le domaine de l'installation, nous réfléchissons au renforcement de notre dispositif sur l'installation des jeunes en agriculture, des hors cadre familial et des installations progressives. Nous avons une réflexion avec les SAFER pour voir comment nous pouvons amplifier les dispositifs que nous avons actuellement.

Nous réagissons rapidement quand il y a des crises, comme récemment en 2009 avec la crise agricole très profonde qui a eu lieu. Nous étudions avec les professionnels, la Chambre régionale d'agriculture, les différents syndicats, l'instauration d'un plan protéines en Midi-Pyrénées pour que les exploitations agricoles d'élevage soient le plus indépendantes possible par rapport à leur approvisionnement en protéines de manière à ce que la région soit, d'une part moins dépendante des importations, et d'autre part plus indépendante par rapport aux produits OGM ; si nous produisons nos protéines sur place, elles seront sans OGM.

Nous travaillons aussi sur le plan éco-phyto. L'objectif est de réduire de 50 % d'ici 10 ans l'épandage de pesticides, nous y travaillons activement. Des expériences très riches d'enseignements nous montrent que c'est faisable et que c'est très possible ; nous avons visité la coopérative Qualisol dans le Gers et le Tarn-et-Garonne, et observé des actions qui vont plus vite que ce qui était prévu dans ce domaine.

Pour conclure je voulais vous féliciter pour votre travail et insister sur le rôle de l'agriculture qui me semble très important pour les paysages et la culture du bien-vivre qui sont l'image et la réalité de Midi-Pyrénées.

GLOSSAIRE

A

ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANVISA	Agence Nationale brésilienne de Vigilance Sanitaire
AREFA	Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture
ARF	Association des Régions de France
ASSEDIC	ASSociation pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
AVAMIP	Agence de VALorisation de la recherche en MIDi-Pyrénées

C

CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CER	Centre d'Economie Rurale
CH4	Méthane
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique et de Développement
CITEPA	Centre Interprofessionnel Techniques d'Etudes de la Pollution Atmosphérique
CLCV	Consommation Logement et Cadre de Vie
CO2	Dioxyde de Carbone
CRA MP	Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées
CSO	Conseil Supérieur d'Orientation
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel agricole

D

DJA	Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs
DPU	Droit à Paiement Unique
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de Alimentation et de la Forêt

E

EARL	Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein

F

FAO	Organisation pour des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEOGA	Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole
FISO	Fonds d'Investissement Social
FRASAVPA	Fédération Régionale des Associations de Salariés Agricoles de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole
FSE	Fonds Social Européen

G

GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupement d'Intérêt Economique

H

HFC	Hydrofluorocarbures
------------	---------------------

I

IAA	Industrie AgroAlimentaire
ICHN	Indemnités Compensatoires d'Handicaps Naturels
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRQUALIM	Institut Régionale de la QUALité ALIMentaire

J

JA	Jeunes Agriculteurs
-----------	---------------------

M

MCM	Montant Compensatoire Monétaire
MEA	Millenium Ecosystem Assessment
MSA	Mutualité Sociale Agricole

N

N2O	Protoxyde d'azote
------------	-------------------

O

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCM	Organisation Commune de Marché
OFIVAL	Office national Interprofessionnel de l'éleVAge et de ses produits
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ORD	Organe de Règlement des Différends
OREMIP	Observatoire Régionale de l'Energie en MIDI-Pyrénées
OTEX	Orientation Technico-Economique des EXploitations

P

PAC	Politique Agricole Commune
PED	Pays En Développement
PFC	Perfluorocarbures
PIB	Produit Intérieur Brut
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRAD	Plan Régional pour l'Agriculture Durable
PRFPA	Plan Régional de Formation Professionnelle Agricole

Avis – Les Enjeux de la future Politique agricole commune après 2013 :
Quels défis pour l'agriculture de Midi-Pyrénées ?
Assemblée Plénière du 11 février 2011 - CESER Midi-Pyrénées

R

RGA	Recensement Général Agricole
RNEA	Revenu Net d'Entreprise Agricole
RPU	Régime simplifié de Paiement Unique

S

SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territorial
SF6	Hexafluorure de soufre
SISQO	Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine
SRADDT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique

U

UE	Union Européenne
-----------	------------------